60¢
plus TPS

LA LIBERTÉ

Volume 79 n° 24 Saint-Boniface, du 11 au 17 septembre 1992 Tél.: 237-4823 Fax: 231-1998

Citation de la semaine

«Je pouvais réciter du Rousseau aussi bien que les versets du Coran.»

Le professeur et poète Taïb Soufi, au sujet du climat bilingue et biculturel dans lequel il a vécu dans son Algérie natale. **Page 13.**

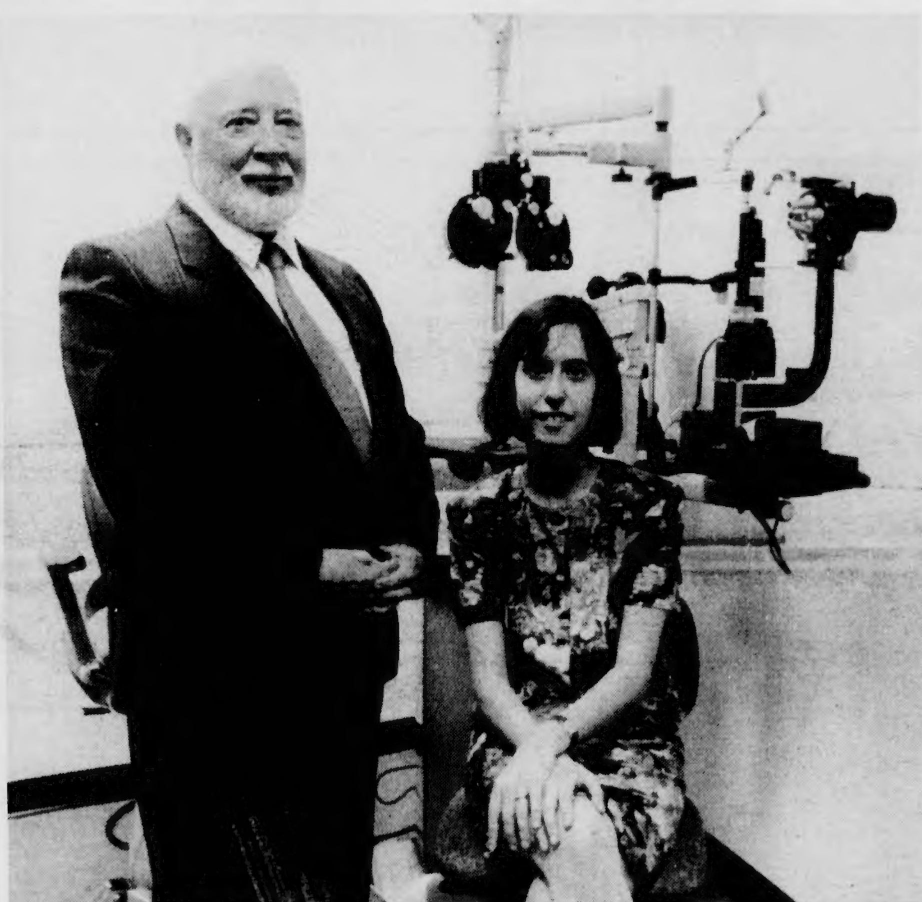


photo: Laurent Gimenez

La relève des yeux

Deux jeunes optométristes francophones, diplômées en 1992, se retrouvent dans des cabinets à Saint-Boniface et à Saint-Vital. Depuis le 1er août, Odile Therriault seconde le Dr Gérald Garand dans son bureau de l'avenue Taché. **Page 21.**

La prière revient

Il ne sera pas possible de pratiquer la prière dans toutes les écoles comme par le passé, à moins que la totalité des parents en fassent la demande. **Page 3.**

Les nouveaux dépotoirs

On commence à sentir, dans les municipalités rurales, l'effet de la nouvelle loi provinciale régissant les dépotoirs. Dans Cartier, on a dépensé près de 600 000 $ pour se conformer. **Page 6.**



photo: Jean-Pierre Dubé

Le roitelet de Sainte-Agathe

Denis Nolette et son grand-père Richard Nolette de Sainte-Agathe ont mis un mois de leur été à fabriquer 22 cabanes d'oiseaux pour les ami.e.s de la quatrième année de l'école Noël-Ritchot à Saint-Norbert. Les cabanes, au toit bleu en l'honneur des casques bleus canadiens, sont destinées spécifiquement aux roitelets. Denis Nolette (celui qui porte des lunettes et un large sourire au centre de la photo) a présenté le fruit de ses labeurs à ses camarades de classe le 4 septembre.

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de l'Association de la presse francophone (APF) de 1984 à 1991

Directeur et rédacteur en chef: Yves CHARTRAND
Directeur adjoint: Jean-Pierre DUBÉ
Journalistes: Laurent GIMENEZ, Sylviane LANTHIER
Correspondant national: Yves LUSIGNAN (Agence de presse francophone)
Caricaturiste: Cayouche (Réal BÉRARD)
Collaborateur: BICOLO
Graphiste: Gilbert PAINCHAUD
Typographe: Véronique TOGNERI
Secrétaire-comptable: Yvonne LARIVIÈRE
Secrétaire-réceptionniste: Christiane AVANTHAY
Développement de photos: Hubert PANTEL

Heures du bureau: 9 h à 17 h du lundi au vendredi.
Toute correspondance doit être adressée à **La Liberté**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. Le journal ne s'engage pas à publier les lettres qui n'auront pas été dactylographiées ou écrites LISIBLEMENT à la main. Les communiqués de presse envoyés à la rédaction devront aussi être écrits de façon lisible.
Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher.
Téléphone: (204) 237-4823. Télécopieur: (204) 231-1998.
L'heure de tombée pour les annonces est le mardi à midi. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10%.
Représentation nationale: OPSCOM (613) 234-6735.
Nos annonceurs ont jusqu'au mercredi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel coûte 25$ au Manitoba et 30$ ailleurs au Canada. À ces tarifs s'ajoute la TPS fédérale de 7%. Aux États-Unis et outre-mer, le tarif est de 35$ par année, sans TPS. Les abonnés manitobains qui passeront une partie de l'année aux États-Unis devront payer un supplément de 5 $ au moment du changement d'adresse.

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir **AU MOINS DIX JOURS** avant la date de déménagement.

Le journal **LA LIBERTÉ** est imprimé sur les presses de Derksen Printers à Steinbach.

Enregistré comme courrier de deuxième classe. No 0477.

CAYOUCHE



SOMMAIRE

ACTUEL

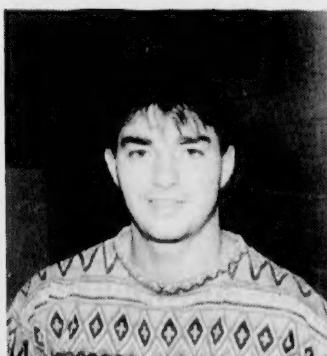


Taïb Soufi. Page 13.

CULTUREL

SPORTS

SOCIÉTÉ



Daniel Lambert. Page 19.

Le MANITOBA de A à Z

Ici et ailleurs

Le violoneux rend l'âme

Terre-Neuve - Le violoneux Emile Benoît a rendu l'âme le 3 septembre à l'âge de 79 ans. Bien qu'il soit tombé en amour avec son violon à 12 ans, le natif de l'Anse-aux-Canards n'a remporté son premier concours qu'à 60 ans. Mais ce fut par la suite la débâcle: après ceux de l'île, il s'est rendu participer à des festivals en France et à la Nouvelle-Orléans.

L'Université Memorial de la capitale Saint-Jean lui a décerné un doctorat honorifique en mai 1988. Le mois suivant, c'était au tour de la Société nationale des Acadiens de l'honorer. Émile Benoît disait récemment qu'il n'a jamais aimé une femme comme son violon, ce qui ne l'a pas empêché de vivre 40 ans avec son épouse de deuxième noces. Il était aussi père de 13 enfants. (APF)

Gestion: Gauthier écrit aux provinces

Ottawa - Le député fédéral Jean-Robert Gauthier a écrit aux six provinces récalcitrantes pour les inviter à mettre de l'ordre dans leur cour au sujet de la gestion des écoles françaises. Lors du référendum au Québec, il faudra répondre à beaucoup de questions, croit-il, concernant le traitement par plusieurs autres provinces des groupes minoritaires de langue officielle.

«C'est gênant de prêcher la générosité aux autres lorsqu'on pratique des politiques mesquines à l'égard des nôtres». L'Ontario, Terre-Neuve, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ne respectent toujours pas pleinement, selon lui, l'article 23 dix ans après l'adoption de la Charte des droits (APF)

La médecine en français

Ottawa - À la suite d'une entente, six diplômés en médecine de l'Université d'Ottawa pourront désormais poursuivre leur formation en médecine familiale en français à l'hôpital Montfort, en étant médecins résidents pendant deux ans. L'Université a été la cible de plusieurs critiques au cours des dernières années de la part des Franco-Ontariens.

Ainsi, dès cette année, tous les étudiants de première année qui le désirent pourront étudier la médecine en français et seront accompagnés d'un tuteur. Depuis quelques années, la Faculté de médecine fait des efforts pour intéresser les Franco-Ontariens. De 10 en 1988, le nombre est passé à 21 cette année. (APF)

La Journée de l'alphabétisation

Manitoba - À l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation le 8 septembre, l'organisme féminin Plurielles a tenu une soirée portes-ouvertes aux centres d'alphabétisation (Centre Alpha) de Saint-Claude, Saint-Malo et Saint-Boniface.

ACTUEL

Gestion scolaire: participer ou non au Comité de facilitation?

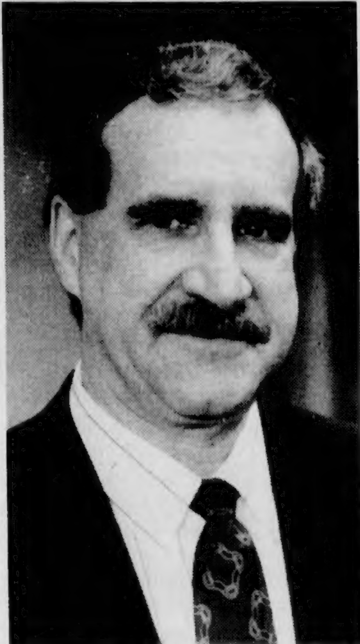
Les organismes demanderont conseil aux avocats

La bande des six organismes oeuvrant dans le domaine de l'éducation française a décidé unanimement le 3 septembre dernier de ne pas nommer, pour le moment, de représentants au Comité facilitateur du gouvernement chargé de la consultation des communautés sur la gestion des écoles françaises.

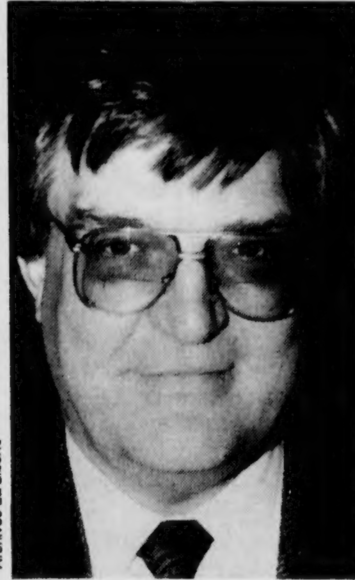
«La balle est dans le camp des tribunaux», commente le directeur général de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP), Gérard Lécuyer.

«On a analysé cette situation très attentivement, on a regardé le pour et le contre. Il n'y a pas eu de décision, soutient Gérard Lécuyer. On ne ferme aucune porte, mais il y a trop de questions. On n'a pas eu d'autres précisions sur le modèle, on ne connaît pas le plan d'action du gouvernement.»

Les six président.e.s ne veulent pas qu'une telle décision de participer affecte d'une façon ou d'une autre l'appel logé en Cour suprême par la FPCP. L'appel du jugement de la Cour d'appel du Manitoba de janvier 1990 doit être entendu à Ottawa le 3 décembre, après avoir été reporté de deux semaines.



«On a tout fait pour trouver un compromis avec le gouvernement», constate Gérard Lécuyer.



Archives La Liberté

Georges Druwé: «Je nourris un espoir secret qu'on arrive à débloquer avant la Cour.»

«On a eu une discussion, rappelle le président de la Société franco-manitobaine (SFM), Georges Druwé, on était indécis. On s'est dit: on a peut-être besoin d'un avis juridique.»

L'occasion d'obtenir des conseils se présentera avant la fin septembre. En effet, les avocats de la FPCP et des intervenants dans l'appel doivent se rencontrer pour «préciser ce qu'on s'en va chercher en Cour suprême, informe le président. Suite à cet avis, on va décider.

«Au début, la FPCP avait décidé de participer (pour ne pas se faire accuser de saboter le processus), mais quel message est-ce qu'on donne à la Cour suprême? On est pas pour se tirer dans le pied!»

Quant à l'objectif de l'appel, Georges Druwé considère qu'il est très important de la clarifier. «Je pense que c'est un jugement sur le projet du gouvernement (qu'il faut obtenir), parce que le projet ne rencontre pas les objectifs de la communauté. On veut aussi que la Cour inclut un échéancier.»

Jean-Pierre DUBÉ

À moins que tous les parents soient d'accord

Prière égale exclusion

Quel que soit le niveau de mobilisation des parents, il ne sera pas possible de pratiquer la prière obligatoire dans les écoles comme par le passé, à moins que la totalité des parents d'une école en fasse la demande.

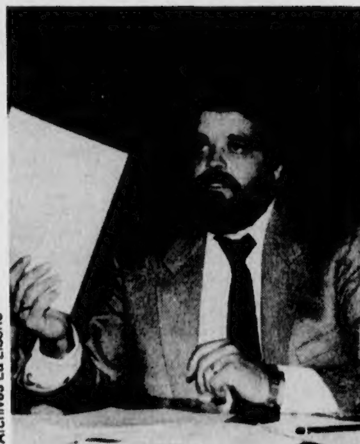
Deux jours seulement avant la rentrée scolaire, la plupart des divisions scolaires ont demandé à leurs écoles de supprimer immédiatement la prière matinale, à la suite d'une directive très claire du ministère de l'Éducation (1).

Parmi les divisions majoritairement francophones, seule la Montagne a décidé d'attendre la réunion des commissaires prévue le 14 septembre avant de prendre une décision.

Dans beaucoup d'écoles françaises, les comités de parents n'ont guère tardé à faire circuler des pétitions pour recueillir les noms des parents d'au moins 60 élèves, chiffre qui, selon la Loi sur l'éducation, permet de rétablir la prière (dans les écoles de moins de 80 élèves, les parents doivent représenter au moins 75 % des jeunes).

Mais même s'ils parviennent à atteindre ce chiffre, les parents ne pourront pas espérer rétablir la prière généralisée à travers l'intercom, comme cela se pratiquait dans de nombreuses écoles.

La Loi précise bien, en effet, que «les exercices religieux doivent être tenus pour les enfants des parents qui en font la demande». Il faut comprendre uniquement pour eux. Cette interprétation a été confirmée par le sous-ministre de l'Éducation, John Carlyle, qui a déclaré il y a quelques jours que la prière devrait désormais se dérouler à l'extérieur de la salle de classe.



Archives La Liberté

Le directeur du Collège Louis-Riel, Léo Robert.

Seule exception possible: si tous les parents d'une même école, sans exception, demandent le rétablissement de la prière. Cela semble être le cas, notamment, à l'école Noël-Ritchot de Saint-Norbert.

Le directeur du Collège Louis-Riel, en revanche, affirme n'avoir reçu aucune pétition de parents pour l'instant. En attendant, il écarte la possibilité de rétablir la prière par intercom. «Nous diffuserons seulement une pensée quotidienne, mais non religieuse», précise Léo Robert.

«Il ne peut pas non plus y avoir de solution classe par classe car il suffirait qu'un seul parent refuse pour que ça soit impossible. Pour les parents qui veulent la prière, nous avons déjà des plans en tête. Mais j'aimerais leur en parler à eux d'abord.»

Laurent GIMENEZ

(1) La directive, qui fait suite à la récente condamnation de la prière obligatoire par un tribunal, indique que «les exercices religieux ne doivent être tenus dans les écoles publiques que si une requête a été présentée» par les parents. Il est à noter que d'un point de vue strictement légal, la demande doit provenir des parents, et que les directeurs sont donc tenus à un devoir de neutralité.

Fondation Donatien Frémont

Moins de bourses en 1992-93

En raison des taux d'intérêt moins élevés, la Fondation Donatien Frémont distribuera moins d'argent à moins de boursiers en 1992-93.

Selon le coordonnateur Pierre Cremer, c'est seulement une somme de 10 400 $ (environ la moitié de l'an dernier) que la Fondation, créée en 1980 afin d'aider les francophones hors Québec à étudier dans les domaines de la communication, peut se permettre de répartir entre 13 personnes en ce début d'année scolaire.

Heureusement, Nicole Belisle, une Franco-Manitobaine qui a travaillé cet été à La Liberté, a de nouveau reçu une bourse, évidemment plus modeste cette année, soit 500 $, au lieu de 800 $ l'an dernier.

Nicole Belisle sera toutefois admissible l'été prochain, comme ce fut le cas en 1992, à une somme additionnelle équivalant à 50 % de sa bourse si elle se déniche un emploi dans sa discipline.

Yves CHARTRAND



Nicole Belisle. Archives La Liberté

ÉDITORIAL

La complexité de la simplicité

D'habitude, on fait un référendum pour obtenir une réponse claire à une question simple. Par exemple, êtes-vous en faveur de cette idée? Dans le cas qui nous préoccupe, celui du 26 octobre, il n'est plus sûr que les choses vont être aussi simples.

Le problème n'est pas tellement avec la question. Elle n'est pas aussi simple qu'on l'aurait voulu, du genre mentionné dans le premier paragraphe, mais il semble qu'on va tout tenter pour lui donner toutes sortes d'interprétations.

Ce qui, à mon avis, serait inacceptable cette fois-ci. Ceux qui ont de la mémoire se rappelleront la question référendaire de 1980 au Québec: longue, imprécise et sujette à plusieurs interprétations. Rappelons également que les résultats obtenus par cette question ont entraîné toute la série de pourparlers constitutionnels des dernières années.

Cette fois-ci, on pourrait avoir la chance, avec la question posée, de fermer la marmite constitutionnelle pour de bon. Or, il n'en est rien. Depuis deux semaines, plusieurs leaders politiques passent leur temps, au lieu d'expliquer l'entente, à parler d'autre chose dont il ne devrait même pas parler, comme la souveraineté du Québec ou les «ennemis du Canada».

À ce que je sache, le référendum va porter sur des offres négociées à 17 par un gouvernement conservateur désespérément à la recherche d'une entente et qui, rappelons-le, nous a foutu dans ce pétrin. C'est sûr que si tous les représentants à la table étaient d'accord, il serait surprenant que l'accord ne soit pas adopté par une majorité.

Au Québec, le référendum devait porter sur la souveraineté. On sait maintenant que le gouvernement Bourassa va harmoniser sa consultation populaire avec celle des autres provinces. Donc, en théorie, ce n'est plus de souveraineté qu'on devrait parler d'abord mais des fameuses offres fédérales. Or, Brian Mulroney et Jean Chrétien sont déjà sur le sentier de la guerre. Il y a du mange-séparatiste ou même du mange-réformiste dans l'air.

Les hostilités sont à peine commencées que déjà on ne sait plus trop sur quel pied danser. Pour un, Clyde Wells a déclaré que les Québécois auraient avec ce référendum l'occasion de manifester leur attachement au Canada pour de bon. Puis, il a dit que ceux qui voteraient contre les offres ne seraient pas nécessairement des ennemis du Canada. Est-ce à dire que les Québécois ne pourront pas s'opposer, contrairement aux autres provinces?

Robert Bourassa vient pour sa part d'en sortir une bonne. Lui qui a tout fait pour que l'entente soit adoptée par son parti, il croit maintenant que l'accord n'est que le début. On croyait pourtant que les libéraux québécois étaient en faveur parce que c'était la meilleure entente possible dans les circonstances. Est-ce à dire que les négociations ne sont pas terminées? On parle d'environ 20 ententes administratives à négocier. Je ne comprends toujours pas alors sur quoi on tient un référendum. Pour donner le mandat aux gouvernements de négocier ces ententes?

Ceux qui pensent que le référendum va mettre un terme aux discussions risquent donc d'avoir de mauvaises surprises. Vous m'en reparlerez après le 26 octobre. Parce que l'entente, c'est d'abord un truc politique pour sauver la peau de Brian Mulroney. Malheureusement, la chose la plus simple au monde va encore être à recommencer parce que les gens politiques passent leur temps à la compliquer. Mulroney le premier.

Yves CHARTRAND



Sur la scène NATIONALE

Les droits des minorités linguistiques

Les tribunaux trancheront

Tout indique que ce sont les tribunaux qui détermineront finalement quel type d'engagement les gouvernements ont pris à Charlottetown à l'endroit de leur minorité linguistique.

Le texte définitif de l'entente constitutionnelle conclue à Charlottetown le 28 août dernier indique, dans sa version anglaise, que les gouvernements et les Canadiens s'engagent (are committed to) à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays. En français toutefois, on ne parle pas d'engagement mais plutôt d'attachement.

Reste que les textes juridiques n'existent toujours pas. Plus encore, le gouvernement fédéral n'a toujours pas complété l'équipe d'avocats qui sera chargée de les rédiger! Les Canadiens devront donc se fier au texte intitulé «Rapport du consensus sur la constitution, Charlottetown, le 28 août 1992, texte définitif» pour juger des offres fédérales lors du référendum du 26 octobre.

À Québec, les principaux conseillers du gouvernement québécois ont déclaré aux journalistes que le gouvernement était d'accord avec les deux versions et qu'il acceptait que ce soit la cour qui en donne une interprétation.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) espère toujours convaincre les avocats de modifier la version française lorsque viendra le temps de transposer cette entente politique en un texte juridique.

En vertu de la Constitution canadienne, les deux versions ont la même valeur juridique. Historiquement, les juges de la Cour suprême ont fait preuve de retenue dans leur interprétation des droits linguistiques accordés aux minorités. Seule exception et elle est de taille: le jugement Mahé de 1990 sur le droit des parents francophones à gérer leurs écoles.

Dans cette cause, la Cour suprême du Canada avait devant les yeux deux versions de l'article 23 de la Charte sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Dans la version anglaise, il était question de la "minority language educationnal facilities".

Le texte français était toutefois plus explicite et précis puisqu'il parlait «des établissements d'enseignement de la minorité». La Cour suprême avait alors estimé que le mot *de* avait un sens possessif, et qu'il était donc question dans ce cas-ci d'établissements gérés par la minorité.

Une règle de droit

Si les francophones hors Québec ne réussissent pas à faire changer le mot «attachement» et à le faire remplacer par le mot «engagement», ce qui est la traduction française exacte du mot "committed to", cela voudra dire que la Cour suprême, lorsqu'elle aura à se prononcer sur la question, aura alors toute latitude pour déterminer quelle version traduit le mieux les intentions des gouvernements.

Autrement dit: quelle était la véritable intention des premiers ministres lorsqu'ils ont accepté que les textes anglais et français aient une signification différente?

Ce qui est sûr, c'est que toutes les déclarations des politiciens sur cette question ne pourront être utilisées un jour par l'une ou l'autre des parties pour défendre son point de vue. Il existe là-dessus une règle de droit, qui veut que toutes les déclarations de politiciens en Chambre ou devant des comités ont un poids inexistant devant les tribunaux.

Peu importe ce que MM. Bourassa, Mulroney, Clark, Getty ou Rae déclareront durant le débat référendaire sur les vertus de la clause sur la dualité linguiste, aucun juge sérieux ne devrait en tenir compte lorsque le moment sera venu d'interpréter les intentions des gouvernements.

L'ironie de la situation, c'est que les francophones devront alors utiliser la version anglaise de la clause sur la dualité linguistique, alors que les provinces anglophones qui ne voudront pas trop s'engager au développement et à l'épanouissement des communautés linguistiques argumenteront que la version française, traduisait leurs réelles intentions. (APF)

La petite histoire du Manitoba

par Rene Ammann

Septembre

10 — 1684
Daniel Greysolon, sieur du Lhut, écrit au gouverneur de la Nouvelle-France pour lui faire part de la promesse des tribus de l'Ouest de traiter avec lui. Aussi demande-t-il poudre, plomb, fusil, haches et tabac.

11 — 1714
À la suite du Traité d'Utrecht, M. Jérémie, gouverneur du fort Bourbon, cède le fort au gouverneur Knight. Le fort reprendra le nom de York Factory et connaîtra son apogée en 1730.

12 — 1876
Sous l'initiative de Mgr Taché, la «Mission Rivière-aux-Prunes» devient le village de Saint-Jean-Baptiste et reçoit l'abbé Fillion pour curé. Une vingtaine de familles y étaient établies.

13 — 1870
Elzéar Goulet est attaqué par des soldats ontariens dans les rues de Winnipeg: on le savait membre de la cour qui avait condamné Scott. Il tente de traverser la Rouge mais est tué par les pierres des soldats.

14 — 1765
* Le conseil de Londres de la Compagnie de la Baie d'Hudson veut s'assurer de la conduite morale de ses employés: Louis Primeau est prié d'adopter une conduite plus édifiante et moins semblable à celle des «indigènes»

15 — 1815
* P. Fidler, un colon ingénieux de Kildonan à la tête de la colonie de la Rivière-Rouge, fait construire bergerie, étable, porcherie et maison à l'intérieur d'une palissade de bois.

16 — 1833
Arrivée de 251 moutons à Fort Douglas. L'expédition de Rae et Campbell était partie en novembre 1832 pour se rendre au Kentucky. En mai, 1 370 moutons et agneaux espéreront se rendre à destination.

L'astérisque (•) indique que l'information rapportée a été consignée ce jour-là dans un journal, un journal d'un des différents postes de traite ou qu'elle provient de correspondance.

Coup d'oeil national



Lettre

Des félicitations au comité du Rassemblement

Les coprésidents du Comité organisateur, Rose Marie Bissonnette et Gérard Lécuyer, et Madeleine Lafond, coordonnatrice du Rassemblement du siècle.

Chers collègues,

À titre de secrétaire du Conventum 1951, son président et son vice-président ainsi que d'autres membres m'ont invité à vous adresser un lettre de félicitations et de remerciements, honneur insigne que je me suis empressé d'accepter.

Au nom, donc, du Conventum 1951 et d'autres anciens associés à notre classe, je vous félicite et je vous remercie bien sincèrement de l'ouvrage superbe que vous avez accompli dans l'organisation et la présentation du Rassemblement du siècle tenu les 14-16 août derniers.

Parmi tant de bons souvenirs, je me permets que de n'en citer deux, l'un sérieux, l'autre hilarant: le soir du Banquet, l'allocution de circonstance magnifique de Gérard Pelletier, et le monologue historique qui fut le clou du spectacle et qui a fait pâmer de rire tout l'auditoire, y compris la judicateur et le haut clergé.

Or, PRAESTARE, se distinguer, exceller, c'est la devise de notre Conventum, et vous semblez bien en avoir été inspirés, car ce Rassemblement a sans doute établi le critère d'excellence pour toute réunion du genre, et vous avez mérité au plus haut degré la reconnaissance de tous les anciens du Collège qui y ont assisté et à qui vous avez procuré tant de plaisir et de bons souvenirs.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mon estime amicale et de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du
Conventum 1991
Jean Moreau
Le 31 août 1992

SAINT-BONIFACE

Le grand bazar des aînés

Le Club Kiwanis des aînés tiendra un grand bazar le 13 septembre.

Il aura lieu de 11 h à 16 h au 210, rue Masson, à Saint-Boniface.

Y.C.

Élie à l'heure de l'écologie

«On peut faire un pique-nique dans le dépotoir»

Imaginez l'affaire: les gens se présentent au dépotoir avec des déchets triés d'avance, objets recyclables, déchets ménagers, bois, ferraille séparés; un employé explique où déposer chaque matière sur le site; il y a une remorque pour le recyclable, une autre pour le fer, le bois est brûlé, les déchets sont enterrés chaque jour. Ce n'est plus juste une vision de David Suzuki, c'est la vraie vie! Et c'est le dépotoir de la Municipalité rurale de Cartier qui donne le pas.

Les nouvelles directives du ministère de l'Environnement sont sorties il y a plus d'un an: il faut nettoyer les dépotoirs ruraux et voici comment.

À Élie, le nouveau site a ouvert ses portes le 1er juin dernier, après des travaux de 440 000 $ sur un an pour aménager le site, l'achat d'un compacteur à déchets de 125 000 $ et des réunions publiques.

«C'est incroyable comment ça marche bien, s'émerveille le secrétaire-trésorier André Carrière. C'est mieux qu'on pensait. Les gens ont changé du jour au lendemain, c'est comme s'ils étaient prêts.

«C'est possible de faire un pique-nique dans le dépotoir. C'est très propre, affirme l'administrateur, il n'y a pas de mouches, pas de rats. On ajoute une couche de terre sur les déchets une fois par jour et on couvre le tout.»

Le dépotoir est entouré de hautes clôtures, il est doté d'une barrière. Les nouvelles heures d'ouverture sont de neuf à cinq, du lundi au vendredi. Il y a un employé sur les lieux à plein temps pour diriger, surveiller.

On n'y accepte pas les déchets dangereux. Cartier a demandé aux citoyens de garder leurs déchets chez eux: une fois par année, la Commission de gestion des déchets dangereux visitera la municipalité pour recueillir ces déchets. Quiconque jette un produit toxique est passible d'une amende.

Le ministère va prochainement faire parvenir aux municipalités une liste, à titre indicatif, des produits dangereux à refuser dans les dépotoirs.

«C'est surprenant comment les gens sont responsables, affirme André Carrière. En grande majorité, le monde a accepté la nouvelle façon de penser. On dépensait avant de 5 à 6 mille $ par année sur le dépotoir. Maintenant, les gens acceptent qu'on dépense tellement sur ça. On n'a pas eu de subventions.»

La nouvelle loi prévoit d'autres mesures qui touchent aussi les individus et les commerces. Comme par exemple, une taxe de 2,80 $ sur chaque pneu acheté, en vue de trouver une solution à la prolifération des pneus jetés. Aussi une nouvelle taxe de 7 % sur les couches jetables, encore pour financer la recherche de solutions.

«Le processus ne fait que commencer, avance l'inspecteur Chris Sands d'Environnement Manitoba pour la région de Winnipeg et des municipalités limitrophes.

«Le principe de la loi est simple: si tu génères des déchets et que tu ne peux pas en assumer la responsabilité, tu ne devrais pas être en affaires.

«On est en train de dire aux gens qu'ils ne peuvent pas continuer à faire les choses comme avant, poursuit Chris Sands. Des fois, le public est stupéfié par ce qu'on leur dit.»

Jean-Pierre DUBÉ



photo: Laurent Gimenez

Vous avez sans doute remarqué des changements importants dans votre dépotoir municipal. Des scènes comme celle-ci devraient être choses du passé grâce à la nouvelle règlementation.

Centre de traitement des déchets dangereux

Une autre étape en faveur de Montcalm

Une étape de plus a été franchie vers l'établissement du Centre de traitement des déchets dangereux dans la municipalité de Montcalm. Le 2 septembre dernier, le ministre de l'Environnement, Glen Cummings, a fait savoir que la Commission de l'environnement avait approuvé l'implantation de l'usine dans Montcalm.

Son ministère doit maintenant suivre le processus devant mener à l'octroi du permis de construire à la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux.

Le préfet Florent Beaudette n'est pas surpris de la décision de la Commission de l'environnment, qui «était plus ou moins attendue; on ne prévoyait pas de problèmes.»

La prochaine étape, explique-t-il, comprend une période d'appel de 30 jours avant l'octroi d'un permis définitif. Au terme d'une réunion avec des représentants de la Corporation, «on ne sait pas encore comment le ministère procédera, s'il délivrera un permis provisoire de 30 jours correspondant à la période d'appel, ou s'il annoncera publiquement son intention de fournir un permis à la Corporation dans les 30 jours.»

La construction de l'usine ne devrait pas commencer avant le printemps prochain, mais les travaux d'assèchement du sol pourraient débuter cet automne, si tout va bien.

Les contrats liant la municipalité, le gouvernement et la Corporation de gestion des déchets dangereux «sont finalisés et seront signés dans quelques jours», si bien qu'il ne reste aucun obstacle à la construction de l'usine «sauf d'éventuels problèmes budgétaires.»

S. L.



photo: Yves Chartrand

Florent Beaudette.

Maison d'hébergement pour femmes

Réseau est confiant d'obtenir les subventions

La directrice de Réseau, Lorraine Fredette, est confiante d'enfin pouvoir mener à terme le projet de maison d'hébergement pour femmes francophones victimes de violence conjugale.

«Nous ne sommes pas en train de monter un autre dossier pour rien», assure-t-elle, sans cependant vouloir livrer trop de détails sur le projet et sur les négociations avec les deux niveaux de gouvernements.

Depuis le printemps dernier, alors que Réseau reprenait le dossier en main, le projet a connu quelques modifications. Avec l'ex-maison Teresa, on parlait d'un refuge pour femmes, c'est-à-dire une maison qui accueille les femmes pour une période maximale de dix jours.

On parle maintenant d'une maison d'hébergement transitoire pouvant accueillir les femmes et leurs enfants sur une période plus longue (allant de quelques mois à un an), et qui leur offre aussi plusieurs services: counselling en psychologie et en droit pour aider les victimes à entrevoir leur avenir, aide psychologique pour les enfants, etc.

«Ce nouveau projet s'appelle "L'Entre-temps des Franco-Manitobaines"; il n'est donc plus question de la maison Teresa», mentionne Lorraine Fredette.

Si la maison Teresa n'a pas fonctionné, poursuit la directrice de Réseau, c'est que le gouvernement ne voulait plus mettre sur pied de nouveaux refuges.

«La demande baisse depuis que la cour émet rapidement des ordon-nances forçant le conjoint à demeurer éloigné du domicile conjugal.

«Avant, cela prenait dix jours pour obtenir ces ordres de la cour, c'est pour cela que les refuges accueillent les femmes pendant dix jours.»

Comme les maisons d'hébergement répondent aux besoins des femmes à long terme, Réseau espère que ce projet obtiendra l'aval des gouvernements. «Il y a une ouverture de la province, soutient Lorraine Fredette. Ils ont fait remettre la date d'échéance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (fixée au 8 juillet dernier) et ont collaboré avec nous pour mettre à jour le projet. Depuis le début de l'été, tout va très vite dans le dossier.»



photo: Sylviane Lanthier

Lorraine Fredette, directrice de Réseau: «Depuis le début de l'été, tout va très vite dans ce dossier.»

«Nous en sommes maintenant au point où nous en étions avant de perdre l'argent du fédéral. Nous avons soumis à la SCHL quatre bâtiments où il serait possible d'aménager la maison d'hébergement; dès que la SCHL accepte, il ne manquera que la subvention du provincial.»

D'ici là, Réseau prévoit engager pour une durée de sept mois une coordonnatrice en activités de financement.

«Les gouvernements nous demandent de prouver que la communauté est prête à nous aider, à fournir de l'argent, du matériel et des bénévoles», explique Lorraine Fredette.

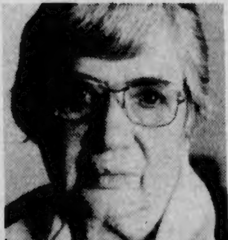
Si la maison d'hébergement voyait le jour, la province n'en financerait que le budget de fonctionnement, ce qui comprend «le salaire du personnel et les frais de bureau seulement».

Pour payer le reste, nourriture, chauffage, électricité, etc., la maison devrait donc s'appuyer sur la générosité de la communauté, en plus du loyer payé par les résidentes.

Sylviane LANTHIER

QUELLES SERONT LES RÉCIPIENDAIRES DU PRIX RÉSEAU 1992?

LES CANDIDATES



Soeur Hélène Chaput



Lucille Cenerini



Alice Labelle-Beaudette



Monica Hacault



Maureen Fritz-Lonergan
(nomination posthume)



Hélène Blais

Le Prix Réseau sera présenté lors du banquet du colloque de Réseau, ***À la piastre, j'y pense!*** le 18 septembre 1992, à l'Hôtel Norwood à 18 h.

VENEZ APPUYER VOTRE CANDIDATE.

Billets pour le banquet (30 $) disponibles au bureau de ***RÉSEAU***, 235–0640.

"À LA PIASTRE, J'Y PENSE!"
L'ÉCONOMIE AU FÉMININ
LES 18 ET 19 SEPTEMBRE 1992 À L'HÔTEL NORWOOD
COLLOQUE ORGANISÉ PAR

L'argent, quand j'en ai je dépense, quand j'en ai pas j'y pense!

Le thème du colloque ***À LA PIASTRE, J'Y PENSE!*** a été choisi pour encourager les femmes à se doter des mécanismes qui leur permettraient d'exercer leurs pouvoirs dans le domaine économique.

BANQUET

Maîtresse de cérémonie:
Monique LaCoste

Au cours du banquet, le prix Réseau sera décerné dans le but d'honorer les femmes d'action manitobaines qui ont contribué, de façon remarquable, au développement collectif francophone dans les domaines culturel, éducationnel ou communautaire, ou à la condition féminine. Lancement du livret *Vaincre la Violence*. Il y aura traduction simultanée lors du banquet.

LA TABLE RONDE

Modératrice: Lorette Beaudry-Ferland

Témoignages personnels de femmes qui ont trouvé des moyens différents de vivre une vie économique et saine.

Nicole Brémault
Mariette Fontaine-Ivits
Evelyne Valcourt
Lise Mulaire-Rémillard

LA CONFÉRENCIÈRE

Mme Ghislaine Foulen, présidente de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises.

KIOSQUES

Vous pouvez visiter les kiosques de plusieurs entrepreneures francophones pendant l'heure du dîner.

LES ATELIERS

1. Entrepreneurship
Personnes ressources:
Maggi Nishimura–Women Business Owners of Manitoba
Muriel Smith–Manitoba Association Women's World Finance

2. Les investissements
Personnes ressources:
Michelle Smith–Francofonds
Michelle Bradet-Trapper–Nesbitt Thomson
Lyse Hébert–Corporatives

3. La pauvreté au féminin
Animatrice: Aline Brétécher

4. Valorisation du travail de la femme
Animatrice: Lorraine Dumont

COÛT: COLLOQUE
(Comprend le banquet du vendredi et le dîner du samedi)

❑ Membre: 35 $
❑ Non-membre: 40 $

SAMEDI SEULEMENT
(Comprend le dîner)

❑ Membre: 10 $ (ou selon vos moyens)
❑ Non-membre: 15 $ (ou selon vos moyens)

BANQUET SEULEMENT

❑ Membre / non-membre: 30 $

Libellez le chèque à l'ordre de:

Réseau
300 B–383, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G9
235–0640

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE

18 h 00	Bar payant
19 h 00	Banquet
20 h 00	Lancement du livret *Vaincre la Violence*
20 h 30	Présentation du Prix Réseau

LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE

8 h 30	Inscription
9 h 00	Panel
10 h 00	Pause-santé
10 h 30	Ateliers A
12 h 00	Dîner Conférence Kiosque
13 h 30	Ateliers B
15 h 00	Plenière
15 h 30	Prix - SURPRISES!

L'Anti-gymnastique: détente ou thérapie?

Des mouvements pour rééquilibrer les structures du corps

Les francophones seront les premiers au Manitoba à être initiés à la technique de mouvement Anti-gymnastique, grâce à des sessions que va donner à temps partiel une employée du Collège Louis-Riel, Lise Voyer. C'est une technique de mouvement dont le but est de développer la conscience du corps.

L'Anti-gymnastique n'est pas un sport ou une série d'exercices. Ce sont des mouvements qui peuvent aider dans la guérison de blessures ou de maladies, et dans l'émotionnelle. «Ça dépend des besoins de la personne», soutient la native du nord de l'Ontario qui a étudié la technique au cours de la dernière année à Montréal.

La technique est une création des femmes, en commençant par une approche au traitement des blessés développée en France au cours de la deuxième grande guerre. Les mouvements ont été établis peu à peu et le nom d'Anti-gymnastique leur a été donné à la fin des années 70. (1)

Pour le moment, Lise Voyer offre des sessions, en français uniquement, à des individus. Mais dès la semaine prochaine, un groupe de sept personnes va débuter une série de dix sessions hebdomadaires. Un deuxième groupe, de femmes uniquement, débutera en octobre avec la collaboration de l'organisme Pluri-elles.

«Le but du mouvement est de rééquilibrer les structures corporelles, explique la résidante du Manitoba depuis dix ans. Il y a une chaîne musculaire postérieure et une autre antérieure. On essaie de réintégrer les chaînes pour soulager le malaise, la fatigue, la tension, la rigidité, la maladie.

«Certains mouvements sont faits avec des balles ou des bâtons de texture et de grosseur différentes pour masser une partie du corps. Les mouvements visent à allonger les muscles contractés ou raccourcis.»

Comme bien des techniques associées au Nouvel Age, l'Anti-gymnastique propose la vitalité, la souplesse, la santé naturelle. On peut s'inscrire en composant le 452-2030.

Jean-Pierre DUBÉ

(1) Thérèse Bertherat et Marie-Lise Labonté sont deux auteurs bien connus de cette discipline.



photo: Jean-Pierre Dubé

Lise Voyer: «J'ai pensé commencer en français parce que j'ai suivi la formation en français.»

SAINT-BONIFACE

Renouvellement de promesses

Lors d'une messe du matin à la Cathédrale vers la fin d'août, Rita Valcourt (de la paroisse de la Cathédrale) et Rita Desrosiers (du parc Windsor) ont renouvelé leurs voeux dans l'Institut séculier des oblates missionnaires de Marie-Immaculée.

La cérémonie a eu lieu en présence de leur directrice, Marguerite Bilodeau, d'Edmonton. L'Institut a été fondé il y a 40 ans par le père Louis-Marie Parent, O.M.I. Il s'agissait du 35e anniversaire de l'entrée de Rita Valcourt dans l'Institut.

Par ailleurs, deux autres membres de la paroisse de la Cathédrale, Gilberte Proteau et Guy Jubinville, ont quitté le Manitoba afin de passer une année d'études à l'Institut de formation d'animateurs de la catéchèse d'adultes (le Centre IFAC de Lille en France).

Y.C.

Vous avez des événements à signaler?

Composez le 237-4823

Les panneaux routiers: un commentaire

Respecter la traduction ou la tradition?

Le gouvernement manitobain a l'intention de corriger les erreurs de français relevés sur les nouveaux panneaux routiers installés dans les zones désignées de la province.

Le ministère provincial des Transports n'avait pas jugé bon de faire les vérifications nécessaires, même si le gouvernement fédéral, par la voie du secrétariat d'État, finance le projet à 50 % et même si la production des panneaux avait été faite depuis le printemps.

Par ailleurs, Edmond LaBossière, le conseiller spécial du premier ministre en matière de services en français, a défendu, lors d'une déclaration télévisuelle, le personnel manitobain qui n'a pas pris la peine de faire inscrire le nom complet de rivière Rouge, pour faire contrepoids à celui de Red River.

Selon lui, les employés n'ont fait que respecter un guide national de signalisation routière qui demande «très clairement» de ne pas traduire certains noms officiels comme celui des rivières.

Cette attitude ne reflète évidemment pas le contexte historique de la Rouge.

Les sources que La Liberté a pu consulter indiquent «très clairement» que le nom de la rivière a d'abord été traduit de l'autochtone par des membres de l'expédition de l'explorateur français La Vérendrye au début du 18e siècle.

Puis, ce serait plusieurs anglophones qui ont, quelques dizaines d'années plus tard, traduit cette fois le nom de rivière Rouge en "Red River".

La province du Manitoba, dont la domination anglophone est bien connue à cette époque, a peut-être décidé que l'appellation anglaise serait officielle.

Mais en toute justice historique et dans l'esprit de la politique des services en français, le Secrétariat dont fait partie Edmond LaBossière ne devrait pas se cacher derrière la Commission de la toponymie pour justifier une telle erreur.

Dans d'autres provinces, certains cas prouvent qu'il est possible de respecter l'histoire, même localement.

En Ontario, Orléans était un petit village majoritairement francophone jusqu'au début des années 70.

L'utilisation du nom "Orleans" a alors fleuri au point que des résidants ont commencé à se demander si le gouvernement provincial n'était pas en train de l'officialiser en l'inscrivant systématiquement sur des panneaux.

Or, quelle ne fut pas la surprise de ces résidants de découvrir que la Commission ontarienne de la toponymie avait décidé depuis les années 40, sans avertir personne semble-t-il, que le nom officiel serait "Orleans", même si les anglophones ne représentaient pas 10% de la population du village à ce moment-là.

Comme le soulignait le député Jean Poirier, aujourd'hui un des responsables de l'Association internationale des parlementaires de langue française, il est facile de croire que les machines à écrire à Queen's Park n'avaient pas d'accent français dans ces années-là.



photo: Yves Chartrand

Cela ne voulait pas dire que la Commission était justifiée d'avoir posé et maintenu son geste.

Depuis quelques années, les deux municipalités ontariennes qui se divisent le territoire d'Orléans ont décidé, malgré leur majorité anglophone, d'adopter des résolutions prônant l'utilisation du nom français. Au diable, la Commission de la toponymie!

Un autre exemple intéressant, c'est à Terre-Neuve où une communauté anglophone du nord de l'île porte toujours le nom français de «Baie Verte». Comme me l'expliquait alors un collègue de travail, les gens n'ont pas sombré dans la facilité du "Green Bay". Même si ça peut sembler incongru, le nom français a été conservé.

Si le ministère des Transports ou le Secrétariat des services en langue française ont des scrupules à utiliser une version différente de la version officielle, il faut se demander si la Ville de Winnipeg ne commet pas un acte impardonnable à leurs yeux en laissant ce panneau bien en vue sur le pont Provencher (photo du haut).

Il ne semble donc y avoir aucune raison logique pour la province de ne pas utiliser le nom de rivière Rouge, au même titre que celui de Red River.

Tant qu'à y être, il y a d'autres panneaux comme ceux du canal de dérivation qui traînent cette erreur historique depuis trop longtemps (photo du bas).

Yves CHARTRAND



photo: Jean-Pierre Dubé

Il y a les Danseurs, la Brigade, la Division scolaire... Pourquoi le gouvernement n'entrerait-il pas dans la danse?

PROVINCE

Les aînés à Hawaii

La Fédération des aînés franco-manitobains (FAFM) organise un voyage à Hawaii à la mi-janvier. Il est spécial car il est en français!

La durée est de deux semaines, avec une possibilité de trois et quatre semaines.

La FAFM demande aux personnes intéressées d'appeler le plus tôt possible afin de faire connaître leurs intentions.

Par ailleurs, la FAFM organise un banquet et une soirée canadienne, en compagnie d'amis du Québec, le dimanche 20 septembre, à compter de 18 h 30, au Foyer du Centre culturel franco-manitobain.

Les billets, au coût de 15 $ chacun, sont disponibles au 235-0670.

Y.C.

Joe Clark à Winnipeg pour le congrès de l'Institut d'administration publique

«On n'aurait pas pu le planifier mieux»

Le hasard a bien fait les choses pour le comité organisateur du congrès annuel de l'Institut d'administration publique du Canada, qui s'est déroulé du 30 août au 2 septembre à Winnipeg. Le ministre des Affaires constitutionnelles et le politicien le plus populaire au Canada, Joe Clark, a pu s'y rendre et vendre sa salade constitutionnelle à un des auditoires le plus intéressés au pays.

L'Institut avait en effet réuni plus de 400 (de ses 3 500 membres) sous-ministres, adjoints et de directeurs de département, académiciens et consultants, en somme des gens qui suivent de près la question nationale.

«Souvent on perd le monde à la troisième journée à ce genre de congrès, explique Charles Gagné du comité organisateur, lui-même détenteur d'une maîtrise en administration publique. Mais on n'aurait pas pu le planifier mieux: Joe Clark a pu venir et il a donné un très, très bon discours.

«Il a présenté les éléments de l'entente, et il a parlé du besoin de le ratifier. C'est un public qui a tendance à être d'accord avec lui. On sentait beaucoup d'admiration pour Joe Clark. Il a eu deux ovations debout, une au début, l'autre à la fin.



photo: Jean-Pierre Dubé

C'était le meilleur congrès de l'histoire de l'Institut, lance Charles Gagné. C'est celui qui était le plus près de l'actualité politique, renchérit un autre des organisateurs, le politicologue Raymond Hébert.

«On peut dire en gros qu'il y a un certain soulagement depuis que la question constitutionnelle semble se régler, avance le consultant de la firme BDO de Saint-Boniface. La charpente constitutionnelle, c'est très important pour les administrateurs publics, par exemple, quant à la répartition des pouvoirs. Le congrès a traité beaucoup de cette question.»

En effet, l'unité nationale et l'avenir du Canada étaient au centre des présentations de personnalités bien connues comme Robert Stanfield, Marc Lalonde, Claude Morin, Howard Pawley, Jeffrey Simpson.

Le congrès a aussi permis aux académiciens de faire état de la recherche en administration publique, a précisé Charles Gagné. Les nouvelles tendances, comme le TQM (Total Quality Management) ont été présentées.

Près de 25 % des congressistes étaient francophones, ce qui a nécessité l'interprétation simultanée dans un bon nombre d'ateliers qui se déroulaient soit en anglais, soit en français.

J.-P. D.

Louyse Morin est décédée le 29 août

La fondatrice de Réseau n'est plus

Après une carrière fructueuse dans les organismes francophones de Saint-Boniface, Louyse Morin, 49 ans, est décédée des suites du cancer le 29 août dernier. La native de Québec a surtout laissé sa marque comme fondatrice du groupe féministe Réseau.

En 1980, Louyse Morin a réuni un groupe d'une vingtaine de femmes désabusées par le refus du Club des hommes d'affaires de Saint-Boniface d'inclure les femmes dans ses rangs. À l'époque, une majorité de membres du Club s'étaient prononcés en faveur du maintien du statu quo.

Voici comment la présidente fondatrice expliquait la mission d'entraide de Réseau dans une entrevue accordée à La Liberté en octobre 1980: «Il est à peu près temps que les femmes d'affaires s'organisent à Saint-Boniface. Il faut que les femmes se réveillent, et on est bien décidées à être prises au sérieux. (...) Le Réseau n'est pas un club social.»



Louyse Morin: que les femmes se réveillent.

L'aspect formation en affaires occupait une place importante dans le mandat de l'organisme «parce que beaucoup de femmes ne sont pas assez agressives. On veut donner une poussée à celles qui sont intéressées en leur disant où aller, mais on ne peut pas le faire à leur place.»

Le premier conseil exécutif était également composé de Lucille Roch (vice-prés.), Monique Hébert (secrétaire) et de Marjolaine Guay (trésorière).

Louyse Morin a également été gérante du Club La Vérendrye pendant quatre ans. Au cours des trois dernières années, elle était responsable de l'administration au Service de Conseiller.

Pour sa part, l'organisme Réseau n'a pas abandonné son mandat économique et social. Mais depuis 1985, il s'est orienté surtout dans la revendication politique.

J.-P. D.

Élections à Ritchot

Cyrille Durand brigue la préfecture

Le directeur de la Caisse populaire de Sainte-Agathe/Aubigny, Cyrille Durand, qui est aussi résidant d'Île-des-Chênes, brigue la préfecture de la municipalité rurale de Ritchot dont les élections auront lieu le 28 octobre prochain.

«Je me présente à la demande de citoyens qui croient que j'ai les compétences requises pour occuper ce poste, notamment en ce qui concerne les finances», explique le père de quatre enfants, âgé de 41 ans.

Cyrille Durand rappelle son engagewment dans diverses associations: «J'ai siégé à divers comités, par exemple au comité de parents et à l'Association des directeurs de caisses. Je crois pouvoir contribuer à la bonne marche de la municipalité.»

Au moment d'écrire cet article, Cyrille Durand était encore le seul candidat à la préfecture, es éventuels aspirants au poste ayant jusqu'au 6 octobre pour poser leur candidature.

Quant à son programme électoral, Cyrille Durand mise sur ses capacités en gestion et sur une bonne planification à long terme en concertation avec chacun des villages de la municipalité.

L'an dernier, les résidants d'Île-des-Chênes avaient décidé dans un référendum de ne pas s'incorporer en municipalité. «L'important, croit Cyrille Durand, c'est surtout d'avoir un bon conseil qui veut aller de l'avant. Les gens doivent être engagés concrètement dans leur village respectif.»

S. L.



Cyrille Durand.

LA SEINE

Fin du boycott scolaire

La Division scolaire de la Rivière-Seine a finalement décidé le 8 septembre de rétablir le demi-poste d'enseignant dont la suppression avait déclenché un boycott des classes de la part de plusieurs parents de l'école Pointe-des-Chênes.

Le 2 septembre, jour de la rentrée, cinq seulement des 65 élèves de 3e, 4e et 5e années s'étaient présentés à l'école. Une semaine plus tard, sur recommandation du directeur général Jean Suszko, les commissaires sont donc revenus sur leur décision en maintenant le poste.

Pour Aurèle Boisvert, un des parents concernés, la victoire a cependant un goût amer. «On est satisfait parce que les classes de 3e et 4e ne seront pas combinées. On a donc réglé un problème immédiat, mais la question de l'éducation française en général n'est pas réglée.

«On a été obligé de se présenter cinq fois de suite devant la Commission scolaire pour obtenir le rétablissement d'un demi-poste. Beaucoup de parents ne croient plus dans ce système-là et espèrent beaucoup de la future gestion francophone.»

De son côté, le secrétaire-trésorier de la Seine, André Chaput, affirme que le rétablissement du demi-poste n'est nullement lié aux pressions des parents, mais qu'il répond aux besoins des étudiants en fonction des chiffres définitifs d'inscription.

Il précise que des changements ont également eu lieu dans douze autres écoles. Dans quatre d'entre elles, des postes d'aides-enseignants ont été supprimés.

L'éducation française en baisse

Le nombre d'étudiants inscrits dans des écoles françaises et d'immersion a baissé cette année dans la Division scolaire de la Rivière-Seine, alors que les étudiants des écoles anglaises sont plus nombreux.

Les effectifs des écoles anglaises ont augmenté de 60 par rapport à l'année dernière, alors que ceux des écoles d'immersion ont diminué de 74, et ceux des écoles françaises de 40,5 (les élèves de maternelle sont comptabilisés à mi-temps).

Au total, le nombre d'étudiants inscrits est de 4 842, soit une baisse de 54,5 par rapport à 1991.

Selon le secrétaire-trésorier de la Seine, André Chaput, la baisse des inscriptions en français et en immersion reflète certainement une «tendance qui n'existait pas il y a quelques années. On n'a pas encore eu le temps cette année d'analyser les causes».

L.G.



Claude Beauchamp
président du Regroupement Économie et Constitution

«...la seule façon pour le Québec, et pour l'ensemble du Canada de préparer un avenir solide pour nos enfants... est d'amener tous nos gouvernements à travailler ensemble en mutuelle confiance...»

INVITATION INVITATION INVITATION

RENCONTRE PUBLIQUE

Les 16 et 17 septembre 1992, M. Claude Beauchamp, président du *Regroupement Économie et Constitution*, rencontrera la communauté franco-manitobaine. Négociateur improvisé de la réconciliation canadienne, Claude Beauchamp parcourt le pays pour relancer le fédéralisme canadien.

Le *Regroupement Économie et Constitution* rassemble 1 200 membres de la communauté des affaires du Québec. L'objectif du Regroupement est de promouvoir une solution fédéraliste au dilemme constitutionnel actuel en proposant des approches concrètes et des idées nouvelles.

Respecté dans la communauté des affaires du Québec, Claude Beauchamp oeuvre dans le domaine des communications et des affaires depuis 25 ans. Il a fait carrière dans l'information économique comme journaliste et gestionnaire auprès de *La Presse, Le Soleil* et *Les Affaires*, puis comme copropriétaire du groupe *Les Affaires*.

«*Claude Beauchamp*, le porte-parole des gens d'affaires fédéralistes du Québec...»

Le Journal de Montréal

«Négociateur improvisé de la réconciliation canadienne, ***Claude Beauchamp*** parcourt le pays.»

La Presse

Si le point de vue des gens d'affaire du Québec vous intéresse et si ça vous tente d'entendre un discours rafraîchissant et positif sur l'avenir de notre grand pays, réservez ces dates. Participez aux activités mises sur pied par le Comité organisateur.

Horaire de la visite de Claude Beauchamp au Manitoba

Le 16 septembre 1992

DINER-RENCONTRE avec la collectivité franco-manitobaine organisé par la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface et l'Association des cadres et professionnel.le.s du Manitoba.

OÙ: Hôtel Norwood
Coût: 15 $ sur réservation seulement
Réservez en composant le 235–1406

RENCONTRE PUBLIQUE avec le milieu franco-manitobain organisée par la Société franco-manitobaine en soirée.

OÙ: Salle Antoine-Gaborieau
Centre culturel franco-manitobain
19 h 30
Gratuit
233–4915 ou 1–800–665–4443

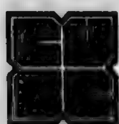
Le 17 septembre 1992

FORUM-JEUNESSE organisé par le Collège universitaire de Saint-Boniface et le Conseil jeunesse provincial où Claude Beauchamp rencontrera des étudiant.e.s du milieu secondaire et universitaire.

OÙ: Collège universitaire de Saint-Boniface
Salle 1001
9 h 30
237–8947 (CJP)

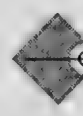
FORUM SUR L'UNITÉ CANADIENNE organisé par le Commissariat aux langues officielles. Participeront à ce forum plusieurs leaders représentant les nombreux groupes ethniques du Manitoba (sur invitation seulement).

Le Comité organisateur





Association des cadres et des professionnel.le.s francophones du Manitoba



CHAMBRE DE COMMERCE FRANCOPHONE de Saint-Boniface



Coups de coeur



Philippe Dupas

Le film ***Heart of Darkness***, un documentaire sur la production par Francis Ford Coppola de Apocalypse Now, est le coup de coeur de cette semaine. C'est l'oeuvre qui a marqué Philippe Dupas, le dessinateur de la maison Appeal Graphics, l'associé de Cyril Parent.



Pour ceux qui ne le savent pas, le natif de Saint-Boniface, âgé de 32 ans, est le concepteur graphique des caisses populaires du Manitoba, entre autres.

Heart of Darkness, a expliqué Philippe Dupas, c'est d'abord un roman de Joseph Conrad, un roman qui a inspiré l'oeuvre de Coppola. Ce n'est pas étonnant que le documentaire portant sur Apocalypse Now porte ce nom.

C'est l'histoire d'un soldat américain envoyé au Vietnam pour trouver et éliminer un confrère de l'armée qui est un peu fou et qui dirige une secte. Le film est à propos de la guerre, des conflits intérieurs, où parfois la différence entre le bien et le mal n'est pas claire.

«Dans ***Heart of Darkness***, on voit les choses incroyables qu'ils ont dû faire pour tourner le film. Ça se passe dans la jungle d'un pays d'Amérique centrale, où Coppola est obligé d'embaucher des vrais rebelles pour piloter des hélicoptères. Mais les rebelles sont souvent partis se battre (sans compter qu'ils ne suivent pas du tout les directives), il y a un cyclone qui détruit le lieu du tournage, il faut tout recommencer et Coppola vient à manquer d'argent. Le film a coûté plusieurs millions $.

«On voit à la fin Coppola convaincu que son film est un échec total, tellement il a perdu toute perspective sur son art. Le film est devenu un grand classique, un chef-d'oeuvre. ***Heart of Darkness*** (disponible en vidéo) montre jusqu'où mènent le travail et la persévérance.»

J.-P. D.

Taïb Soufi: d'un biculturalisme à l'autre

Entre Rousseau et Mahomet

Lorsque Taïb Soufi, à peine débarqué de France, a pris ses fonctions d'enseignant à l'école de Sainte-Anne-des-Chênes en 1968, son premier geste a été d'accrocher une carte muette sur le mur de la classe dans l'espoir insensé que ses étudiants pourraient apprendre par coeur les noms de tous les cours d'eau manitobains.

Réflexe normal pour ce pur produit de l'école française, où l'on enseigne le nom du moindre petit fleuve, sa longueur et sa source, avec la même rigueur que les règles de l'écriture et du calcul.

La langue maternelle de Taïb Soufi n'est pourtant pas le français, mais l'arabe. Né en 1941 en Algérie, dans la région d'Oran, il a passé toute sa scolarité primaire et secondaire dans des établissements français où l'enseignement de l'arabe n'occupait qu'une ou deux heures par semaine.

Magnanime, la puissance coloniale française acceptait cependant que les jeunes Algériens apprennent les préceptes de leur religion à l'école coranique, «une petite salle où l'on écrivait des versets du Coran sur des planches».

Comme plusieurs de ses camarades, Taïb Soufi fréquentait également la Médersa, sorte d'institution semi-clandestine où l'enseignement de la civilisation musulmane contribuait à forger l'identité nationale des jeunes Algériens.



photo: Laurent Gimenez

Taïb Soufi. «La francophonie m'a rivé au Manitoba.»

C'est dans ce climat bilingue et profondément biculturel que Taïb Soufi a grandi. «Je pouvais réciter du Rousseau aussi bien que les versets du Coran, raconte-t-il. Je voulais l'indépendance de l'Algérie non pas contre la France, mais contre l'injustice, l'ignorance, l'inégalité, et parce que tout peuple a le droit de prendre ses destinées en main.

«Ces valeurs étaient autant celles de la république française que de l'islam. À cette époque, on ne voyait pas de contradiction entre les deux. Il n'y a jamais eu de guerre culturelle en Algérie. Personne n'a jamais remis en cause la langue et la culture françaises.»

Taïb Soufi a quitté l'Algérie pour poursuivre ses études supérieures en France en 1962, l'année même de l'indépendance de l'Algérie. Étudiant à l'Université de Lyon, il décroche une agrégation de philosophie tout en approfondissant ses connaissances en islamologie et en philosophie musulmane.

En 1968, alors marié et père de trois enfants, il apprend qu'on demande des enseignants francophones au Canada et dépose sa candidature. Une réponse favorable lui parvient bientôt du Manitoba, accompagnée de billets d'avion pour lui et toute sa famille.

Quelques mois après son arrivée à Winnipeg, Taïb Soufi obtient un poste à Sainte-Anne-des-Chênes et s'établit dans le village. «Il n'y a pas eu de choc culturel parce qu'il me semblait être retourné en Afrique du Nord. Nous avons eu droit à un accueil superbe. À peine entrés dans la maison, une personne est venue avec un gâteau et nous a dit: soyez les bienvenus. Exactement comme en Afrique du Nord!»

Suit une époque mouvementée de plusieurs années où Taïb Soufi, tout en enseignant, se dépense sans compter pour la cause des Franco-Manitobains. Il est de toutes les réunions, de tous les combats.

«Je me suis trouvé à défendre la culture et la langue françaises avec le même acharnement que j'avais mis à défendre l'arabe autrefois», raconte-t-il.

«C'était le même idéal de justice, le même sentiment qu'un peuple qui ne peut pas parler sa langue et sa culture est un peuple exploité. Quand un élève me demandait si on peut faire des maths en français, je pensais à l'Algérie où les élèves se demandaient si on peut faire des maths en arabe!»

Taïb Soufi, aujourd'hui professeur de philosophie au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB), reconnaît que ce «militantisme francophone» l'a «rivé» au Manitoba français. «Il y a beaucoup de correspondances entre l'Afrique du Nord et le Canada français. Je ne sais pas si je serais resté sans cela.»

Laurent GIMENEZ

Riverains Rêves aux Editions du Blé

L'enfant de la promesse

Taïb Soufi a toujours aimé écrire. Ce n'est que tout récemment pourtant qu'il s'est affranchi de cette «pudeur» qui l'empêchait jusqu'à présent de publier. Son premier recueil de poésies, Riverains Rêves, vient de paraître aux Éditions du Blé.

Bien qu'ils empruntent beaucoup à l'univers de l'islam et de l'Afrique du Nord, les quelque cent poèmes de Riverains Rêves rejettent tout folklorisme et tout esprit d'anecdote pour transmettre un message d'amour et de réflexion destiné à toute l'humanité.

Dans sa volonté de communion universelle, l'auteur a apporté un grand soin à la musicalité des vers afin que «même un non francophone puisse en tirer quelque chose. J'ai voulu faire de la langue française une langue de bédouin, de nomade, casser les barrières nationales et culturelles.



photo: Laurent Gimenez

Taïb Soufi lors du lancement de Riverains Rêves à Saint-Boniface le 15 août.

«Riverains Rêves est l'enfant de la promesse. Promesse faite à des amis chers qui ont disparu, à mes maîtres, à mes étudiants. Avec ce recueil, je veux à tout prix convier toute l'humanité à mon petit banquet pour qu'on communie dans la joie et dans les pleurs, pour consacrer le triomphe de la beauté sur la laideur, de la vérité sur le mensonge, de la bonté sur la méchanceté. En fait, le triomphe de l'art, sans drapeaux ni trompettes.»

Taïb Soufi n'a jamais cessé d'écrire. Depuis un roman rédigé à l'âge de 13 ans et demi et malheureusement égaré, en passant par les nombreux poèmes nés au fil des sentiments, des amitiés, des expérience vécues.

Mais le désir de publier n'est venu qu'avec la maturation. «J'appartiens à une tradition où le livre est chose sacrée. Mais j'arrive à un moment où je me sens détaché de cette pudeur qui me retenait de publier. C'est peut-être l'influence de l'âge. Avant, je pensais que j'avais la vie devant moi.

«Publier va devenir ma priorité. En tant qu'enseignant, je voulais rester fidèle à la tradition orale, celle de Socrate, de Jésus, de Mohamed. Je n'ai pas réussi.»

Bien qu'il se refuse à donner trop de précisions, Taïb Soufi parle de publier d'une part des ouvrage didactiques pour les francophones, et d'autre part des oeuvres personnelles sous forme de poèmes et de romans. Où? «Au Canada, peut-être en France et en Algérie.» Quand? «Bientôt, très bientôt...»

L.G.

Parole

Ô Parole ma chaste maîtresse, j'ai mis en toi mon être de flamme, de chair, en toi j'ai connu les courses folles et les rêves perdus et les amertumes et les heures colorées où j'ai chéri la vie et le sens sans bannir de toi ni l'absurde ni l'impuissance ni aucune des angoisses enfantées dans ton lit de déluge et de douce harmonie. Et voilà que je te trahis car je te fige à travers des signes muets.

(Extrait de Riverains Rêves).

Radio-Canada lance le concours Cartier

À vos plumes; imaginez!

Vous avez envie d'un séjour à Montréal du 10 au 12 octobre pour assister à la Fantaisie radiophonique Cartier de Robert Charlebois?

C'est ce que mériteront les 15 gagnants du concours radiophonique Cartier organisé par Radio-Canada.

Ces 15 gagnants coureront également la chance de remporter le grand prix du concours: un voyage de dix jours pour deux à Saint-Malo, France, lors du festival Québec chante Saint-Malo en septembre 1993.

Pour participer au concours, il faut écrire un texte s'inspirant du scénario suivant: en 1992, un rayon de soleil particulièrement entêté (aidé par la trop mince couche d'ozone) favorise le retour à la vie de Jacques Cartier, congelé dans les glaces de Blanc Sablon depuis des siècles.

Imaginez le choc, la joie, l'émerveillement et le désarroi qui l'animent, et la lettre qu'il écrit à sa femme.

Les lettres doivent parvenir à la station locale de la radio de Radio-Canada avant minuit le 25 septembre (1).

La lettre ne devra pas compter plus d'une page de format 8 1/2 X 11, à double interligne.

Certaines des lettres reçues à CKSB seront lues en ondes à l'émission Radio-Réveil et paraîtront dans La Liberté.



Jacques Cartier.

Dans chacune des 15 stations de radio, un jury choisira un texte gagnant; ces 15 personnes se rendront à Montréal en octobre, avec une personne de leur choix.

En plus d'être invitées à trois productions de la radio FM de Radio-Canada, elles assisteront à la Fantaisie radiophonique Cartier de Robert Chalebois le 11 octobre à 15 h, alors que le nom du gagnant du grand prix sera dévoilé.

Pour obtenir les règlements du concours, il faut s'adresser à CKSB, au 788-3236.

S. L.

(1) Envoyez votre lettre à l'adresse suivante: Concours Cartier, CKSB, 607, rue Langevin, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 2W2.



Robert Charlebois.

SAINT-BONIFACE

Un club de jeux à la Bibliothèque

Depuis le 10 septembre, la Bibliothèque de Saint-Boniface a mis sur pied un club de jeux pour les 12 à 15 ans.

Les jeux sont fournis par la Bibliothèque et les rencontres ont lieu le jeudi de 16 h à 17 h 30 dans la salle Marie Lynne Bernard.

Pour participer, vous devez vous inscrire en téléphonant au 986-4331, ou en personne au bureau de référence des adultes.

Y.C.

Concerts d'orgue à l'église Westminster

Billets de saison en vente

La série de concerts d'orgue de l'église Westminster reprend cette année sous le sceau du 100e anniversaire de l'église.

Trois concerts seront à l'affiche, dont un le 25 avril 1993, qui mettra en vedette Olivier Latry, organiste titulaire de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris en France.

Le premier concert de la série, le 18 octobre célébrera plus particulièrement le centenaire de l'église Westminster.

Le second concert, avec John Walker, aura lieu le 24 janvier.

On peut dès aujourd'hui se procurer des billets de saison (25 $), ou des billets pour un spec-tacle (12 $), en composant le 786-4881.

S. L.

Ça va bien au 100 Nons quand...

...la Chicane électrique pogne

Le prix CKXL de la meilleure chanson originale est la nouveauté de la 6e Chicane électrique qui pognera au 100 Nons le vendredi 11 septembre à 21 h, à la salle Jean-Paul Aubry du Centre culturel franco-manitobain.

Quatre formations musicales seront comme d'habitude en lice pour le titre de meilleur groupe et les deux mentions.

Le spectacle clôturera deux mois d'ateliers en musique et chansons donnés par des vétérans du 100 Nons.

Le but de l'activité annuelle est de donner aux jeunes l'occasion de développer leurs talents musicaux.

Le public est invité à assister au spectacle (entrée 5 $). La compétition amicale se tiendra en première partie, a précisé le directeur du 100 Nons, David Larocque, après quoi les juges vont annoncer leur décision.

Les prix de cette année pour la première, deuxième et troisième place, soit des bons d'achat totalisant 2 000 $, gracieuseté du 100 Nons et de Major and Minor Musical Supplies, seront remis par le chanteur Paul Lachance du groupe champion de 1991, Valjean.

Le prix CKXL pour la meilleure chanson originale sera décerné pour la première fois. La chanson sera par la suite enregistrée dans les studios de CKXL pour diffusion sur les ondes de la Radio communautaire du Manitoba.

Les grands gagnants seront aussi à l'honneur du Foule Faire du Conseil jeunesse provincial, le 2 octobre prochain à Notre-Dame-de-Lourdes.

Le groupe donnera la première partie de la soirée qui mettra en vedette la chanteuse québécoise France D'Amour.

La Chicane électrique se terminera par un spectacle Superjam, une improvisation permettant de mettre en valeur les artistes du 100 Nons.

Jean-Pierre DUBÉ



Archives La Liberté

Le chanteur Paul Lachance (à gauche) du groupe Valjean, champion en 1991, remettra leur prix aux lauréats de cette année.

SAINT-BONIFACE

Le thé annuel de Sara Riel

Le thé annuel de la Résidence Sara Riel aura lieu le dimanche 20 septembre au Centre communautaire Précieux-Sang, 202 rue Kenny, de 11 h 30 à 15 h.

Pâtisseries, billets de tirage et divers objets seront à vendre.

Y.C.

Recyclez ce journal

Le dernier bébé de Carmen Campagne

Rêves multicolores maintenant disponible

Bonne nouvelle pour les enfants et leurs parents: Rêves multicolores, le nouvel album de Carmen Campagne, est maintenant disponible en magasin. (1) L'album contient des berceuses qui plairont aux enfants de 0 à 6 ans, «dans un mélange de chants traditionnels et de compositions», laisse savoir la chanteuse.

Rêves multicolores est le troisième album de Carmen Campagne, après Lullaby Berceuse, enregistré en duo avec Connie Kaldor, qui avait remporté un prix Juno et un Parent's Choice Award aux États-Unis, et Une voix pour les enfants, son premier album solo.

Parmi les chants traditionnels de Rêves multicolores, on trouve Dodo l'enfant Do, Meunier tu dors, Dors mon petit dors ainsi que des berceuses espagnole, créole et israélienne. Les compositions sont de Joseph Beaulieu, Gérard Jean, Annette, Paul et Suzanne Campagne.

L'automne sera très occupé pour Carmen Campagne, qui se produira en spectacle un peu partout au Québec, et qui sera au Manitoba à la mi-octobre pour donner quelques spectacles dans les écoles.

Il est d'ailleurs possible qu'un lancement manitobain de Rêves multicolores ait lieu à cette occasion à la mi-octobre.

Le lancement officiel de l'album aura lieu à Montréal le 15 septembre dans un théâtre du parc Lafontaine, «et il prendra l'allure d'une fête pour enfants parce qu'on demande aux gens de venir avec des enfants», annonce Daniel Fortier, gérant de Carmen Campagne.

La chanteuse a également enregistré un disque de Noël (qui ne sera pas disponible pour Noël 1992) et un autre album pour enfants en anglais. Il est possible qu'elle participe à un projet de télévision avec TV Ontario. «Il s'agirait de quatre émissions de chants», explique Daniel Fortier, en précisant que rien n'est encore définitif.

Rêves multicolores est une réalisation de Norman Dugas, avec la participation des musiciens Bob Fuhr et Laurent Roy. Les membres de Hart Rouge y apparaissent en tant que vocalistes.

S. L.

(1) Chez le Disquaire à Saint-Boniface.



Rêves multicolores, le tout nouvel album de Carmen Campagne, contient des berceuses qui plairont aux tout-petits et aux plus grands.

T'es en parenté avec qui, toi?



Salut! Nous sommes Monique Lise Marie Grégoire (née le 23 octobre 1988) et Justin Michel Grégoire (né le 18 février 1991).

Nos parents sont Brigitte (Fenez) et Michel (Mitch) Grégoire de Grande Prairie en Alberta.

Nous sommes les petits-enfants choyés de Marie-Thérèse (Joyal) et d'Émilien Fenez de Sainte-Agathe, ainsi que d'Hélène (McCarthy) et de feu Hermas Grégoire de Saint-Boniface.

La marraine et le parrain de Monique sont Lise Fenez de Calgary et Claude Grégoire de Saint-Boniface. Et pour Justin, Lucie (Grégoire) et Gérard Auger de Saint-Vital.

Un gros bonjour à la parenté de partout.

SAINT-BONIFACE

Réunion des Associés du Fort Gibraltar

Les Associés du Fort Gibraltar convient leurs membres et le public intéressé à une réunion générale le dimanche 13 septembre à 13 h au Fort Gibraltar du parc Whittier de Saint-Boniface.

Le but de la réunion est de consulter les membres sur le nouveau protocole d'entente entre les Associés et le Festival du Voyageur. Selon le porte-parole Georges Beaudry, la réunion servira également à mettre sur pied des comités pour la mise en oeuvre de l'entente.

Une épluchette de blé d'inde suivra à 15 h. L'entrée est gratuite.

Par ailleurs, la Brigade de la Rivière-Rouge planifie l'érection d'un monument commémoratif en l'honneur de ses membres décédés. La Brigade invite les artistes de la communauté à soumettre des idées et des plans pour ce monument.

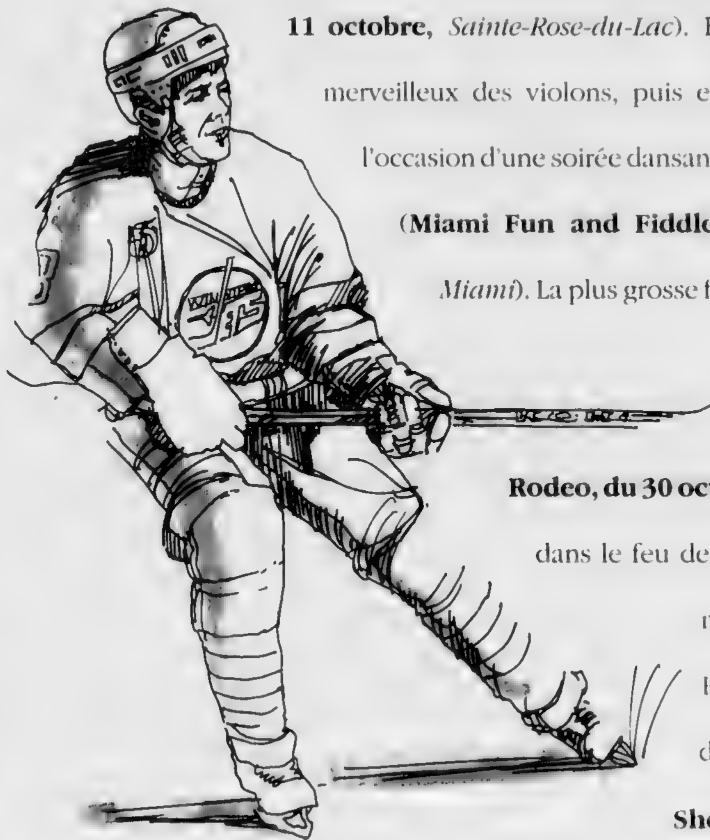
J.-P. D.

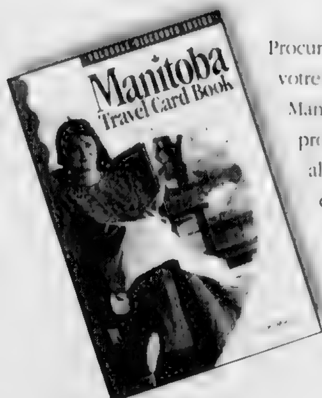
Laissez votre coeur vous entraîner à la découverte

des fêtes, des foires, des rodéos et des courses du Manitoba. Les journées y sont toujours ensoleillées et les visages souriants.

Votre longue fin de semaine sera bien remplie, avec un tournoi de curling, un concours de lancer du «disque des Prairies», un bingo et un spectacle de cabaret…et n'oubliez pas d'aller faire un tour sous la tente où l'on sert de la bière. (**Beef and Barley Days, du 6 au 12 octobre,** *Russell*). Pour bien commencer la journée, allez prendre un petit déjeuner aux crêpes…et, pour la terminer sur une note agréable, venez assister à une soirée de musique rock ou country. (**Hoof and Holler Days, du 9 au 11 octobre,** *Sainte-Rose-du-Lac*). Battez la mesure au son merveilleux des violons, puis entrez dans la danse à l'occasion d'une soirée dansante à la mode d'autrefois. (**Miami Fun and Fiddle, du 9 au 11 octobre,** *Miami*). La plus grosse foire au bétail du Manitoba vous donnera l'occasion de vous enthousiasmer pour les finales provinciales du rodéo et les concours de tire de camions à l'intérieur. (**Ag. Ex and Rodeo, du 30 octobre au 1er novembre,** *Brandon*). La ligue nationale de hockey vous jettera dans le feu de l'action à la suite des Jets de Winnipeg, pour une nouvelle saison qui ne manquera pas d'être passionnante. (**D'octobre à mai, à l'Aréna de Winnipeg**). Retombez en enfance devant plus de 75 tables couvertes d'antiquités, d'objets de collection, et de jouets et poupées fabriqués à la main. (**Winnipeg Doll Show and Sale [salon de la poupée], le 18 octobre,** *Winnipeg*).







Procurez-vous gratuitement votre livret-rabais de Voyage Manitoba (qui vous fera profiter de réductions allant de 20 à 50 %) dans n'importe quel centre d'information de Voyage Manitoba

Voyage Manitoba Canada

À découvrir avec le coeur

Pour de plus amples renseignements, appelez le

1-800-665-0040
(poste 401)

ou rendez-vous dans un centre d'information de Voyage Manitoba

Les Rendez-Vous

MUSIQUE

✓ A l'affiche au Foyer du CCFM (233-8972): ***Pauline Durand*** le 10 septembre, le ***Chris Marten Group*** au Mârdi Jazz le 15 septembre (3 $); ***Earl MacDonald*** les 17 et 18 septembre (2 $).

✓ Le 19 septembre à 20 h et le 20 à 14 h 30, l'***Orchestre symphonique de Winnipeg*** entame sa nouvelle saison avec un concert entièrement consacré à ***George Gershwin***. Billets (de 14 à 27 $) en vente au 949-3999.

EXPOSITIONS

✓ Jusqu'au 4 octobre, on peut voir l'exposition ***Nature ondulée*** au Centre culturel franco-manitobain, montrant les oeuvres en argile récentes de Gaëtanne Simonne Sylvester.

✓ Des ***oeuvres contemporaines d'artistes d'origine autochtone*** sont présentées au Musée des beaux-arts de Winnipeg jusqu'au 30 octobre.

✓ Du 13 au 26 septembre, on peut voir ***Explorations in Watercolor and Ink*** de Jennie Stein à la Medea Gallery (132, rue Osborne). Vernissage le 13 de 14 h à 16 h 30.

✓ L'artiste-peintre winnipégois Kevin deForest présente ***Permanent Tourist***, des toiles réalisées à Amsterdam et Montréal. A la Plug In Gallery (157 av. McDermot, 2e étage) jusqu'au 26 septembre.



photo: Sylviane Lanthier

Hult auteurs contemporains de bandes dessinée montrent avec humour, imagination, insolence et poésie leur vision de la France, dans une exposition titrée: *Ça, c'est la France*, en montre à la Bibliothèque de Saint-Boniface jusqu'au 27 septembre. Les illustrations de J.C. Denis, Moebius (ou Giraud), Margerin, Bourgeon, Loustal, Bilal et Juillard et les textes les accompagnant offrent l'occasion de découvrir l'univers de ces artistes.

✓ Du 18 septembre au 24 octobre, l'Alliance française présente ***Préoccupation linéaire***, une exposition de gravures de Allan Geske. Les bureaux de l'Alliance sont ouverts de 9 h à 21 h.

THÉÂTRE

✓ On peut dès maintenant se procurer les billets pour la pièce ***L'Étranger***, adaptation théâtrale du roman d'Albert Camus, présentée au Collège universitaire de Saint-Boniface le 17 octobre grâce à l'Alliance française. Billets: 15 $, 12 $ étudiants et aînés. Réservations: 477-1510.

✓ Le Manitoba Theatre Centre ouvre sa saison théâtrale avec ***Another Time*** du britannique Ronald Harwood, mettant en vedette Len Cariou. Jusqu'au 3 octobre. Réservations des billets (de 12 $ à 32 $) au 942-6537.

CINÉMA

✓ Le Cinéma 3 présente ***Raise The Red Lantern***, du cinéaste chinois Zhang Yimou. Pressée de se marier pas ses parents, une jeune femme devient l'une des quatre épouses d'un propriétaire terrien. À l'affiche du 11 au 24 septembre, à 19 h 30 et 21 h 45. Entrée: adultes 5 $, étudiants 4 $, aînés et enfants 1 $.

✓ Du 18 au 27 septembre à 20 h, on pourra découvrir lc cinéma d'animation britannique dans ***The British Animation Invasion***, un montage d'une durée de 110 minutes des meilleurs films de Grande-Bretagne. Au Musée des beaux-arts de Winnipeg (300, boul. Memorial). Entrée: 4,50 $ (3,50 $ membres, aînés et étudiants).

BALLET

✓ Le ***Ballet royal de Winnipeg*** (380 av. Graham) ouvre ses portes au public le samedi 12 septembre, de 11 h à 17 h. À midi trente, ***gâteau et café gratuits*** pour tous.

✓ Les Grands Ballets canadiens seront à Winnipeg les 29 et 30 septembre et le 1er octobre pour y présenter la comédie classique ***Coppélia***, qui raconte l'amour du jeune Franz pour une belle et mystérieuse poupée mécanique fabriquée dans l'atelier du non moins énigmatique Dr Coppelius. Billets: de 9,50 $ à 34,50 $. Réservations au 956-2792.

LOISIRS

✓ Les 12 et 13 septembre, le Manitoba Cat Club tient sa 40e ***compétition féline*** à l'aréna Grant Park (500, rue Nathaniel), de 9 h à 17 h 30. Bienvenue aux amateurs de chats!

✓ Le samedi 12 septembre, ***l'Association de Tai chi*** organise une démonstration à La Fourche, de 14 h à 15 h 30. Et le 13 septembre, une ***initiation à la danse et la danse sociale*** sera offerte gratuitement par le Big Band Dance Association, de midi à 16 h 30, toujours à La Fourche.

Sélection recueillie par
Sylviane LANTHIER

SPORT

Le camp des Jets démarre aujourd'hui

Daniel Lambert: Winnipeg, Moncton ou...?

Pour Daniel Lambert, l'échange qui l'a fait passer des Nordiques de Québec aux Jets de Winnipeg n'est pas une garantie qu'il va dorénavant jouer dans la Ligue nationale de hockey.

Pour l'instant, il a seulement parlé de sa situation au directeur général adjoint. Le défenseur originaire de Saint-Malo et l'entraîneur des Jets ont aussi tenté de se rejoindre au téléphone, mais sans succès. John Paddock a toutefois réussi à parler à l'agent de Daniel Lambert. «Je pense que ce qui devait être dit a été dit», précise-t-il.

Ce que le défenseur de 22 ans a compris, c'est qu'il devra aller au camp pour essayer de faire l'équipe. «Après, on va voir ce qui arrive.»

Il ne croit pas que ses chances de jouer régulièrement dans la Ligue ont diminué à Winnipeg. «Les Jets ont une bonne équipe, surtout à la défensive. Mais on ne sait jamais ce qui peut arriver. Si j'ai un bon camp, ils vont peut-être faire une transaction pour me trouver de la place.»

Daniel Lambert ne s'inquiétait pas trop des rumeurs d'échange l'an dernier, surtout à Winnipeg. Mais il était quand même surpris de passer aux Jets. «Québec ne m'avait pas parlé après la fin de la saison. Mais mon agent, après après avoir vu deux défenseurs dans l'échange Lindros, a trouvé que ce serait plus difficile pour moi. Je pense qu'ils m'ont fait quasiment une faveur.»



photo: Yves Chartrand

Daniel Lambert à une pratique entre plusieurs pros le 8 septembre. Revêtira-t-il l'uniforme des Jets dès le début de la saison?

Daniel Lambert entrera cette année dans l'année d'option de son contrat dit dans les deux sens, c'est-à-dire qu'il sera payé le plein salaire dans la Ligue nationale et un salaire réduit dans les mineures.

Il n'écarte donc pas la possibilité d'avoir à retourner dans la Ligue américaine. «Les choses ne sont jamais faciles. Ce n'est pas que je m'inquiète et que je ne dors pas le soir. S'il m'envoie dans les mineures, je vais travailler le plus fort que je peux pour retourner dans la Ligue.»

L'Europe reste une option, bien qu'il puisse l'exercer à 30 ans ou à 23 ans, soit l'an prochain. «C'est une porte qui est tout le temps là et on verra ce qui arrive après cette année.»

Daniel Lambert indique que les gens de Saint-Malo sont contents de le voir avec les Jets. «Ceux que je connais sont très heureux, ils vont avoir une chance de venir me voir jouer, au moins de me voir pratiquer pendant le camp.»

Un nouveau commencement

Au niveau du contrat, Daniel Lambert se retrouve dans une situation semblable à celle de l'an dernier. «À Québec, j'avais des décisions à prendre et j'ai décidé de signer un autre contrat avec les Nordiques. Cette année, je vais jouer mon option, à moins que les Jets ne me fassent une offre que j'aime. Je ne suis pas inquiet. Il y a toujours des choses qui arrivent.»

Il croit que d'aller à Moncton, la filiale des Jets dans la Ligue américaine, pourrait être un nouveau commencement. «Un changement, c'est tout le temps bon, ajoute-t-il avec son gros bon sens. J'ai toujours aimé la façon que Moncton jouait et ils vont avoir un nouvel entraîneur cette année. En tout cas, ça ne sera pas plus facile.»

Daniel Lambert n'a pu parler à Joe Sakic, son coéquipier de longue date à Swift Current et à Québec, depuis l'échange. «J'étais en voyage à Calgary avec mon épouse. Je sais qu'il a téléphoné à la maison pour me féliciter.»

Les Nordiques pourraient débloquer cette année, reconnaît-il, avec les nouveaux joueurs obtenus. «Espérons qu'ils vont avoir une nouvelle attitude. Ils ne voulaient pas nécessairement m'échanger, mais ils ont décidé d'y aller avec l'expérience.»

Daniel Lambert ne croit pas que ça aurait été mieux qu'il se retrouve avec une équipe de l'expansion, soit Tampa ou Ottawa.

«Non, je pense que n'importe quelle équipe ne sera pas facile à faire. Tout le monde a six ou sept défenseurs capables de jouer. Moi, il faut que je trouve quelqu'un qui m'aime. Espérons qu'ils aiment la manière que j'ai de travailler fort.

«C'est toujours la même chose. J'espère simplement que les Jets me donnent une chance. À Québec l'an passé, ça a bien été. J'étais satisfait et eux aussi. Mais ils voulaient aller avec des vétérans. Je leur ai parlé après l'échange et ils m'ont dit que ce serait mieux pour moi.»

Yves CHARTRAND



Beauregard est là!

Après avoir changé d'équipe trois fois au cours de l'été, Stéphane Beauregard s'est rapporté au camp des Jets le 9 septembre, a précisé un porte-parole de l'organisation.

Après être revenu à Winnipeg il y a quelques semaines, en passant par Buffalo et Chicago, on rapportait que le gardien était mécontent et qu'il songeait même à attendre un autre échange. Le joueur québécois n'a visiblement plus d'avenir à Winnipeg. Les Jets ont déjà fait signer Rick Tabaracci et ils s'apprêteraient à en faire autant avec Bob Essensa.

SAINTE-ANNE-DES-CHÊNES

Inscriptions au patinage artistique

Les inscriptions pour la saison 1992-93 du Club de patinage artistique de Sainte-Anne-des-Chênes se tiendront le lundi 14 septembre, à compter de 19 h, au Club de curling de l'endroit.

Pour de plus amples renseignements: Doreen au 422-5243 ou Ruth au 422-9311.

Y.C.

AVIS AUX CRÉANCIERS

En ce qui concerne la succession de feu LIONEL MONDOR du village de Saint-Pierre-Jolys, au Manitoba.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, au 30e étage, 360 rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3C 4G1, le ou avant le **16e jour d'octobre 1992.**

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 2e jour de septembre 1992.

AIKINS, MacAULAY & THORVALDSON
Procureurs de la succession
Compétence de Richard J.F. Chartier

VILLE DE WINNIPEG



NOMINATION DE CITOYENS AUX COMMISSIONS ET CONSEILS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WINNIPEG FAIT UN APPEL DE CANDIDATURES POUR DES POSTES DE MEMBRES CITOYENS POUR SIÉGER À SES DIVERS CONSEILS ET COMMISSIONS.

Les personnes qui s'intéressent au bien de la collectivité et qui estiment être en mesure de contribuer à son avancement sont priées de se présenter.

On demande des membres citoyens pour siéger aux commissions et conseils suivants. Les demandes seront acceptées au Bureau du greffier jusqu'au mercredi 21 octobre 1992 à 16 h 30 au plus tard, ou par la poste, pourvu que la date timbrée par le bureau de poste ne soit pas postérieure au 21 octobre 1992.

Corporation de développement du côté nord de l'avenue Portage
Comité des relations interraciales dans la communauté
Comité de révision
Société du Centre des congrès
Direction du stationnement de Winnipeg
Bureau de validation des oeuvres de charité
Conseil consultatif des Arts de Winnipeg
Commission du Musée de Saint-Boniface
Commission des hôpitaux municipaux
Conseil d'administration de l'Hôpital Concordia
Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Winnipeg
Comité consultatif de la Bibliothèque
Commission de redressement

Pour obtenir un cahier de documentation comportant une formule de demande, s'adresser au: – Bureau du greffier, Édifice du Conseil, 510, rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi.

Ce cahier vous fournira des renseignements détaillés sur chaque conseil et commission où il y a des postes vacants. Pour tout renseignement d'ordre général, veuillez vous adresser au Service de renseignements municipal au 986–2171.

Dorothy Browton,
Greffier.

Le 1er septembre 1992.

Logement Manitoba Manitoba Housing



PROJET DE RÉNOVATIONS WINNIPEG, SMHR #1000420

Logement Manitoba, avec l'aide financière de la SCHL, prévoit faire des rénovations à 25 logements familiaux, à Winnipeg, Manitoba.

Les documents de soumission établis par Tuplin Group Inc. peuvent être obtenus auprès de l'Association des constructeurs de Winnipeg, de Southam Building Reports, et du bureau de Logement Manitoba à Winnipeg.

Les entrepreneurs généraux peuvent se procurer leurs plans et devis dès le 8 septembre 1992 au bureau de Logement Manitoba, Direction des services de plans: et verser un chèque certifié ou un mandat postal de 100 $ payable à l'ordre de la SMHR. Les soumissionnaires perdront leur dépôt s'ils ne renvoient pas les documents de soumission en bon état dans la semaine suivant la date limite de soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié ou d'un cautionnement de soumission représentant 10 % de la valeur du marché, payable à l'ordre de Logement Manitoba. Le titulaire du marché devra présenter un cautionnement d'exécution représentant 50 % de la valeur du marché.

Les soumissions cachetées indiquant bien le contenu, adressées à Logement Manitoba, Bureau du secrétaire, 205–280, avenue Broadway, Winnipeg, seront acceptées jusqu'à 14 h, heure de Winnipeg, le vendredi 18 septembre 1992. Téléphone: 945–4667.

SCHL CMHC
Aide à loger les Canadiens

Feu vert

Attention aux enfants!



De nombreux produits de nettoyage et de bricolage sont extrêmement dangereux pour les enfants. Les substances utilisées pour fabriquer solvants, colles, peintures, lacques, et désinfectants s'évaporent facilement et peuvent être absorbées par les poumons, la peau et l'appareil digestif.

Par exemple, un enfant peut mourir d'une seule gorgée de térébenthine. Il ne faut jamais utiliser ces substances chimiques organiques en présence de jeunes enfants. Il ne faut jamais verser ces produits dans l'évier. On ne doit pas entreposer les quantités non utilisées, mais les porter au service d'élimination des déchets dangereux de votre région.

J.-P. D.

Gens d'ici

Le président réélu à Victoria

Après deux ans à la présidence de l'Association canadienne d'éducation de langue française, (ACELF), le directeur de l'école Lavallée de Saint-Vital, Normand Boisvert, a été reconduit à la présidence pour deux ans lors du congrès de Victoria du 5 au 8 août.



Normand Boisvert.

Des représentants du gouvernement fédéral ont annoncé lors du congrès des subventions de 150 000 $ pour le tenue de la première Semaine nationale de la francophonie, du 20 au 26 mars 1993. «Dans le contexte qu'on vit, a souligné Normand Boisvert, le rapprochement avec toute la francophonie est très important. On est un des seuls organismes nationaux qui a le Québec à sa table.

«Pour la première année, la Semaine sera axée sur les écoles françaises. On va viser une trousse excitante, emballante pour tous les professeurs des écoles françaises du Canada.» En 1994 la Semaine de la francophonie pourrait devenir internationale.

J.-P. D.

Odile Therriault et Nathalie Cassis

La relève des yeux

Elles sont toutes les deux jeunes, francophones, diplômées de l'Université de Montréal (promotion 1992) et extrêmement intéressées par vos yeux.

«Qui prend mari prend pays», répond Odile Therriault lorsqu'on lui demande pourquoi elle a décidé de pratiquer l'optométrie au Manitoba.

Le mari, en l'occurrence, peut être remercié, car il permet aux résidants de Saint-Boniface de bénéficier désormais des services d'une deuxième optométriste francophone au cabinet Optique St. Boniface, qui vient d'ouvrir ses portes au coin Taché et Provencher.

Le propriétaire, Gérald Garand, a acheté la charge du Dr James Stanners lorsque ce dernier a pris sa retraite il y a un an et demi après avoir exercé pendant une quarantaine d'années sur le boulevard Provencher.

«Lorsque le Dr Stanners s'est retiré, environ 40 % de ses clients sont venus me voir sur la Portage, estime Gérald Garand. Beaucoup étaient embêtés de devoir traverser la rivière. Alors j'ai pensé que c'était le temps d'ouvrir à Saint-Boniface.»

Vieux routier de l'optométrie, le Dr Garand a d'abord pratiqué à Boston pendant une vingtaine d'années. Né à Sherbrooke (Québec), mais immigré aux États-Unis dès l'âge de six ans, il s'est établi à Winnipeg en 1982.

Depuis cette date, il travaille avec le doyen des optométristes du Manitoba, le Dr Finkleman, qui, en dépit de ses 82 ans et de ses 60 ans de pratique, se rend chaque jour fidèlement à son cabinet de l'avenue Portage.



photo: Laurent Gimenez

Lunettes ou lentilles? Nathalie Cassis: «Les deux.» Keith Mondesir: «Des lunettes juste pour lire.»

Odile Therriault est l'une des trois seuls optométristes francophones qui ont réussi cette année le concours imposé par l'Association des optométristes du Manitoba. «C'est une vraie chance, estime le Dr Garand. Certaines années, il n'y a aucun francophone.»

Cette nouvelle recrue lui permettra de poursuivre sa collaboration avec le Dr Finkleman, ainsi que ses activités dans le nord de la province, auxquelles il semble très attaché.

«Depuis dix ans, plusieurs jours par semaine, je vais travailler dans des cliniques de médecins à Thompson, Teulon, Ashern, Fisher Branch et Lundar. Il y a un grand manque de services dans ces régions. À Thompson, une ville de 14 000 habitants, il n'y a pas un seul optométriste à plein temps.»

À Saint-Vital (1555, route St. Mary's), le docteur Keith Mondesir vient lui aussi de s'adjoindre les services d'une jeune optométriste francophone.

Nathalie Cassis, originaire de la région de Montréal, a partagé les mêmes bancs d'étude que sa collègue Odile Therriault, mais ses motivations manitobaines diffèrent un peu. Elle voulait «visiter l'Ouest et garder la langue française en même temps». Le choix du Manitoba s'imposait.

«Je ne m'attendais pas à avoir autant de clients francophones, constate-t-elle. Il y a des matins entiers où c'est juste en français. Dès que je vois un nom francophone, je m'adresse à la personne en français et je lui demande quelle langue elle préfère.»

Laurent GIMENEZ

Opinions d'optométristes

Quelle différence y a-t-il entre un optométriste et un ophtalmologue?

Dre Cassis: Les optométristes corrigent les problèmes de vision à l'aide de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes, mais ils ne pratiquent aucune chirurgie et ne soignent pas les maladies.

Parmi les troubles de la vision que vous corrigez, lequel est le plus fréquent et lesquels sont en augmentation?

Dr Garand: Je crois que la myopie reste dominante, surtout chez les autochtones. C'est une caractéristique ethnique que l'on retrouve aussi chez les Chinois et les Juifs.

Dr Mondesir: les troubles liés à la vieillesse sont de plus en plus nombreux (cataractes, presbytie) parce qu'il y a davantage de personnes âgées.

Quelles ont été les principales évolutions techniques des dernières années?

Dr Garand: Dans le domaine des verres de lunettes, on est passé du verre cassable au plastique mou, qui se rayait facilement, puis au plastique dur qui ne se raye pas. À présent, on travaille surtout à réduire l'épaisseur des verres pour les fortes myopies. La dernière trouvaille: les verres anti-U.V.



photo: Laurent Gimenez

Lunettes ou lentilles? Gérald Garand: «Lentilles. C'est plus facile pour travailler.» Odile Therriault: «Lentilles également.»

Pour les lentilles cornéennes, le plastique dur a été remplacé depuis une quinzaine d'années par du plastique mou, plus facile à travailler. À présent, il existe aussi les lentilles jetables au jour le jour.

Les lentilles de contact risquent-elles, à long terme, de mettre définitivement au rancart les lunettes?

Dre Therriault: Elles sont très populaires, mais pas au point de dépasser les lunettes. Ça dépend des époques aussi. Quand j'étais à Montréal, certains jours où il faisait - 30, les gens étaient tellement tannés de la buée que je pouvais avoir cinq clients dans la journée qui voulaient échanger leurs lunettes contre des lentilles.

Dr Mondesir: À mon avis, les lentilles ne dépasseront jamais les lunettes, parce ces dernières permettent de créer un style. Ces dernières années surtout, les montures sont devenues de véritables objets de mode.

Le port des lentilles de contact présente-t-il des risques?

Dre Therriault: Il y a des risques d'infection pour les gens qui ne font pas attention, qui gardent leurs lentilles trop longtemps ou qui ne les nettoient pas comme il faut. Ça arrive très souvent.

La chirurgie au laser permettra-t-elle dans l'avenir de guérir définitivement des malades atteints, par exemple, de myopie?

Dr Mondesir: Pour la myopie, c'est déjà le cas. Mais ça reste très coûteux (2 000 $ par oeil) et très peu répandu. Aucun médecin ne pratique cette opération au Manitoba. Je sais qu'il y en a un à Calgary et quelques-uns aux États-Unis.

Dre Cassis: De toutes façons, la chirurgie ne permettra jamais de régler tous les problèmes de vision, comme par exemple la presbytie. De plus, on ignore encore les risques et les effets secondaires que ces opérations peuvent causer.

Quels conseils pour garder une bonne vue?

À défaut de pouvoir choisir ses parents (la myopie est héréditaire), le Dr Garand suggère de reposer régulièrement les yeux pendant quelques minutes lorsqu'on travaille plusieurs heures d'affilée devant un écran d'ordinateur. «Il faut regarder au loin pour permettre à la cornée de se détendre, de retrouver sa forme normale non contractée.»

La Dre Cassis recommande de ne jamais travailler en contre-jour et d'éviter que la lumière frappe directement l'écran à cause des reflets. Enfin, la lumière artificielle ne semble pas plus nocive pour les yeux que la lumière naturelle dès lors que les ampoules sont de bonne qualité («achetez les plus chères», conseille Keith Mondesir).

Propos recueillis par Laurent GIMENEZ

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Antoine Fréchette
Avocat-notaire
Antoine G. Fréchette B.A.
CERT. ED., LL.B.
155, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2
Tél.: 231-1333
Fax: 237-0998

DENISET, JOURDAIN ET BOILY
Avocats et notaires
Me Pierre Deniset, B.A., LL. B.
Me Guy Jourdain*, LL. B. (Montréal), LL. B. (Manitoba)
Me Jean-Paul Boily, B.A., LL. B.
Me Roxroy O. O. West
B.A., M.A., LL.B.
* Également membre du Barreau du Québec
202, boul. Provencher, bureau 200
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Téléphone: 235-1378
Télécopieur: 233-9762

LAURENT-J. ROY C.R.
MICHEL L. J. CHARTIER
Avocats et notaires
MONK, GOODWIN
AVOCATS ET NOTAIRES
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

Alain J. Hogue,
Barreau Man./Sask.
de

Hogue • Kushnier
Place Provencher
194, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-1231
Nº de FAX: 233-2689

TEFFAINE, LABOSSIÈRE,
Avocats et Notaires,
Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière
Mary-Jane Bennett
Avocat-conseil
Robert. Bétournay
185, boul. Provencher, pièce 201,
Saint-Boniface (MB)
R2H 4B3.
Téléphone: 233-4359.



• CONCEPTION GRAPHIQUE
• TYPOGRAPHIE
• MISE EN PAGE
• IMPRIMERIE
TÉLÉPHONE (204) 989-5252
TÉLÉCOPIEUR (204) 233-1038
SERVICE ET QUALITÉ

MÉTIERS

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

ENTREPRISES NOËL

Secrétariat, traitement de texte, imprimante au laser, traduction, photocopies.
Du nouveau!!! Service de FAX: 422-8378
Service rapide et de qualité. Contactez
Claire au: 422-5750
422-8574 (rés.)
Guy au 231-0435

PELLAND CATERING
Traiteurs: mariages; dîners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT
Rolly's Transfer CO. LTD.
256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

AVOCATS-NOTAIRES

TAYLOR • MCCAFFREY
AVOCATS et NOTAIRES
ALAIN L.J. LAURENCELLE
Ligne Directe (204) 988-0304
9ième étage, 400 avenue St. Mary
Winnipeg, Manitoba,
Canada R3C 4K5
Téléphone (204) 949-1312
Fax (204) 957-0945
VANCOUVER • WINNIPEG • FORT FRANCES

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

AIKINS, MACAULAY & THORVALDSON
Marc M. Monnin
Richard J.F. Chartier
Francis J. St-Hilaire
Avocats et Notaires
30e étage — Téléphone:
360, rue Main — 957-0050
Winnipeg (Man.) — Télécopieur:
R3C 4G1 — 957-0840
À la Caisse populaire de Sainte-Anne chaque jeudi de 14 h à 16 h 30.

Léo V. Teillet, B.A., LL.B.
Avocat et Notaire
185, boulevard Provencher, pièce 201
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4
Téléphone: (204) 958-6850
Télécopieur: (204) 233-5770

OPTOMÉTRISTES

Dr Keith Mondésir & Dr Nathalie Cassis
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
Sur rendez-vous seulement
212, avenue Regent ouest
224-2254
2090, avenue Corydon
889-7408

Dr R. J. Lecker
Dr M. N. Lecker
Optométristes
Examen de vue
2e étage, édifice 264, av. Portage
Téléphone: 943-6628

DR. ROSS F. MOORE & ASSOCIATES
OPTOMÉTRISTES
sont fiers d'annoncer
DR. GILLES G. LORTEAU
comme nouvel associé
SERVICES PROFESSIONNELS:
examens de la vue et de la santé oculaire, traitement orthoptique, lunettes, verres de contact.
942-0059
pour rendez-vous
409-428, avenue Portage
Édifice Power relié à la passerelle du magasin La Baie

Avis aux annonceurs
Cette espace est à votre disposition.
LA LIBERTÉ
237-4823

BRUNET Monuments
Troisième génération
• TRADITIONNEL
• RELIGIEUX
• HISTORIQUE ET
• CONTEMPORAIN
L'ART COMMÉMORATIF PERSONNALISÉ
405, av. Bertrand
233-7864
«Au service des franco-manitobains depuis 1910...»

Service de conseiller
Centre de counselling et de croissance
Service confidentiel
Nos thérapeutes:
Gilles Beaudry, Inge Kirchhoff, Lyne St-Pierre et Edmond Timmerman
- *Thérapie individuelle, couple et familles*
- *sessions de groupe*
261, rue DesMeurons
237-8295
Nous pouvons oeuvrer à l'intérieur de plans d'assistance aux employés. (PAE)

COMPTABLES AGRÉÉS

Couture Forest Cadieux
Associés — André G. Couture, c.a.; Raymond A. Cadieux, c.a.; Gérard H. Rodrigue, c.a.
Expert-conseil — Gabriel J. Forest, f.c.a.
Adjoint principal — Donald H. Smith, c.a.
Coopers & Lybrand
comptables agréés
consultants en affaires
Offrant une gamme complète de services professionnels aux particuliers et aux entreprises


2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X5
Téléphone : (204) 956-0550
Télécopieur : (204) 944-1020
Le savoir-faire en affaires

UNE VISION SUR LE MONDE...
BDO GUENETTE CHAPUT travaille avec vous depuis 1960 afin que vous puissiez réaliser votre plein potentiel au sein de votre entreprise et de votre communauté. Notre vision sur le monde garantit une qualité dans nos services permettant de mieux préparer, avec vous, l'avenir avec confiance.

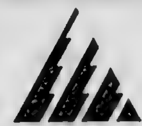
- comptabilité, vérification;
- fiscalité, TPS, impôts;
- informatique;
- évaluation d'entreprises;
- finance, rentabilité;
- insolvabilité;
- plans d'affaires;
- analyse du rendement;
- marketing;
- services à la clientèle;
- planification stratégique;
- étude de faisabilité;

BDO DUNWOODY WARD MALLETTE
COMPTABLES AGRÉÉS & CONSEILLERS EN GESTION

BDO Dunwoody Ward Mallette;
- est la 7e firme d'importance au Canada;
- possède plus de 120 bureaux à travers le Canada;
- est présente dans plus de 62 pays dans le monde entier.

WINNIPEG: (204) 233-8593 FAX: (204) 237-0134
BRANDON (204) 727-0431 — KENORA (807) 468-5531 — FORT FRANCIS (807) 274-9848 — DRYDEN (807) 223-5321 — THUNDER BAY (807) 623-4444

ASSUREURS



«Rassurez-vous chez nous»
Votre courtier:
Claude Forest
160, rue Marion 237-8434


Agence d'assurance Aurèle Desaulniers (1987)
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: 233-4051
Pour tout service d'assurance
Feu • Vie • Maladie
Assurance voyage - Ferme-RRSP
Joel Desaulniers
René Desaulniers


Une bonne soirée porte un nom
MUSIK plus
Services professionnels de musique enregistrée
KARAOKE animé pour votre party, club ou soirée sociale
Jeux de lumières
Nous répondons à tous vos goûts
Réjean La Roche
237-9716

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES BALCAEN-VERMETTE INC.
1063, Autumnwood
AUTOPAC - Tél.: 257-4114
Adressez-vous à Maurice ou Emile

FINANCES


196, rue Goulet
989-7300
Ernest Gautron
gérant
• *déclaration de revenu informatisée*
• *tenue de livre*
TAX TEAM 2020
100 % CANADIEN

MÉTIERS

La Tour Eiffel
Pâtisserie, traiteur
service en dehors de la ville pour banquets.
Ouvert du lundi au samedi.
Banquets, noces, réceptions.
Gâteaux de noces.
1193, Chemin Pembina Winnipeg (Manitoba)
474-2070

Ménard service d'aliments
Variété d'aliments froids
Nos spécialités:
Funérailles, «sociales», «showers»
Pierrette Ménard 878-2472



Défense nationale — **National Defence**

AVIS AU PUBLIC
CHAMPS DE TIR DE SHILO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit aux champs de tir de Shilo.

Les champs de tir sont des propriétés du MDN qui se trouvent à environ 32 km au sud-est de Brandon et au nord de la rivière Assiniboine dans les townships 7, 8 et 9 du 14e rang à l'ouest du méridien origine, dans les townships 9 et 10 du 17e rang à l'ouest du méridien origine dans la province du Manitoba. Au besoin, on peut se procurer la description détaillée de la propriété de Shilo en s'adressant au chef de Génie construction de la Base des Forces canadiennes Shilo.

Toutes les limites, voies d'accès, routes et pistes des champs de tir sont clairement marquées et des affiches indiquent qu'il est interdit de pénétrer sur le terrain et que la chasse n'est permise qu'avec l'autorisation expresse du commandant de la base. On peut se procurer cette autorisation en faisant la demande à la section des opérations, au bâtiment L50 de la BFC Shilo.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

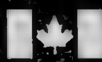
Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Évitez de les ramasser ou de les garder en souvenir. Si vous avez trouvé ou si vous avez en possession un engin que vous croyez explosif, veuillez avertir la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est formellement interdit aux personnes non autorisées de pénétrer dans ce secteur.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les projets ou services ci-dessous seront reçues jusqu'à 14 h, le jour de la date limite. Elles doivent être adressées au gestionnaire de district, finances et administration, Travaux publics Canada, 269, rue Main, pièce 201, C.P. 1408, Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1. On peut se procurer les documents de soumission au bureau de distribution des plans, à l'adresse susmentionnée, n° de téléphone (204) 983–2372.

PROJET

N° 625228 — **SERVICE CORRECTIONNEL CANADA**
Établissement de Rockwood
Stony Mountain (Manitoba)
Projet – Ensemble de logements pour les détenus

Date limite : le vendredi 25 septembre 1992

Dépôt: 250 $

On peut se procurer les documents de soumission pour le projet susmentionné au bureau de l'Association des constructeurs de Winnipeg.

DÉPÔT DES SOUMISSIONS: Les sous-traitants dans les domaines de l'électricité et de la mécanique doivent présenter leur soumission au bureau de dépôt des soumissions, 290, rue Burnell, C.P. 737, Winnipeg (Manitoba), au plus tard le mercredi 23 septembre 1992 à 14 h, en conformité avec les «règles normatives concernant les pratiques des bureaux de dépôt des soumissions (projets de construction d'immeubles du gouvernement fédéral)» publiées le 7 août 1981.

PROJET

N° 625228 — **SERVICE CORRECTIONNEL CANADA**
Établissement de Rockwood
Stony Mountain (Manitoba)
Nouvel ensemble de logements pour les détenus
Installation d'un système d'égouts et d'adduction d'eau

Date limite : le vendredi 25 septembre 1992

Dépôt: 100 $

On peut se procurer les documents de soumission pour le projet susmentionné au bureau de l'Association des constructeurs de Winnipeg.

INSTRUCTIONS

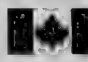
Pour tout renseignement d'ordre technique, prière de communiquer avec Bob Rehbein, au (204) 983–2649.

Pour tout renseignement concernant l'appel d'offres, prière de composer le (204) 983-2372.

Le dépôt à l'égard des plans et devis doit être fait à l'ordre du Receveur général du Canada. Ce dépôt sera remboursé sur remise des documents, en bon état, dans le mois suivant l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada



Société du crédit agricole Canada — Farm Credit Corporation Canada

Secrétaire-réceptionniste bilingue
(Temps partiel: 22,5 heures par semaine)

La Société (fédérale) du crédit agricole désire combler un poste de secrétaire-réceptionniste bilingue à son bureau de district au 202–2989, chemin Pembina, Winnipeg..

Fonctions:

- recevoir les visiteurs, répondre aux appels téléphoniques et aux demandes de renseignements généraux, et les acheminer à la personne appropriée;
- dactylographier et traiter les prêts;
- dactylographier à partir de manuscrits et de photocopies et assurer un rappel de la correspondance générale, des rapports, etc.;
- Traiter le courrier à l'arrivée et au départ;
- Prendré les dispositions de voyage et d'hébergement;
- Tenir un système de classement et conserver d'autre documents de référencce;
- Commander des fournitures de bureau et les vérifier à leur arrivée; tenir un inventaire des machines et meubles de bureau;
- Recevoir les paiements et émettre des reçus;
- Accomplir d'autres fonctions connexes et des tâches spéciales au besoin.

Qualités et titres:

- diplôme d'études secondaires et cours spécialisé en secrétariat, ainsi que deux années d'expérience connexe;
- Aptitude à utiliser une machine de traitement de texte;
- Solide connaissance des techniques de secrétariat;
- Bonnes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication;
- Connaissance de l'équipement de travail de bureau.

Salaire: 13 710 $ (au pro-rata)

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

La Société du crédit agricole
400 - 5, rue Donald
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2T4

À l'attention de Armand Leclerc, vice-président adjoint, administration, au plus tard le 18 septembre 1992 à 16 h.

La Société du crédit agricole souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi.

Canada — *Investir dans une bonne affaire ... l'agriculture canadienne.*



Société du crédit agricole Canada — Farm Credit Corporation Canada

Adjoint(e) de bureau bilingue
(Temps plein: 37,5 heures par semaine)

La Société du crédit agricole, un organisme fédéral, est à la recherche d'un(e) adjoint(e) de bureau bilingue pour son bureau au 202–2989, chemin Pembina, Winnipeg.

Tâches:

- aide à la mise en oeuvre des programmes de prêts et d'administration des prêts;
- aide à maintenir des relations publiques efficaces dans les bureaux de campagne;
- fournit des services de secrétariat et de commis;
- accomplit d'autres tâches telles qu'accepter les paiements des comptes, traiter les dossiers du personnel au besoin, commander les fournitures de bureau et vérifier si elles ont bien été livrées et, sur demande, s'occuper de projets spéciaux.

Compétences:

- diplôme d'études secondaires avec au moins quatre années d'expérience pertinente ou une formation et une expérience équivalentes;
- solides aptitudes en secrétariat;
- être capable d'utiliser de l'équipement informatique;
- bonnes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication;
- connaissance de l'équipement de bureau;

Souhaitable:

- une connaissance du contexte économique dans le secteur agricole serait un atout.

Salaire annuel: commençant à 27 630 $

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

La Société du crédit agricole
400 - 5, rue Donald
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2T4

À l'attention de Armand Leclerc, vice-président adjoint administration, au plus tard le 18 septembre 1992 à 16 h.

La Société du crédit agricole souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi.

Canada — *Investir dans une bonne affaire ... l'agriculture canadienne.*



233–7760 233–7351

MAURICE-E. SABOURIN LTD

195, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)

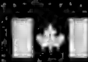
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENT DE VOYAGES

Avions-Bateaux–Tours Trains

Prière au Sacré-Coeur

Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand les faveurs seront obtenues. Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. G.D.C.



Construction [illegible] Canada — Defence [illegible] Canada

Les SOUMISSIONS SOUS PLI CACHETÉ, pour le(s) projet(s) indiqué(s) ci-dessous, seront reçues à l'adresse et à l'heure indiquées sur la formule de soumission.

Dossier: WG 201 10
bfc Winnipeg (Manitoba)
Addition au bâtiment P-6

Date de fermeture:
Le mercredi 30 septembre 1992

Dépôt pour documents: 100 $

Dossier: WG 298 23
bfc Winnipeg (Manitoba)
Remplacement des fenêtres aux divers bâtiments

Date de fermeture:
Le mercredi 23 septembre 1992

Dépôt pour documents: NIL

Les documents de soumission sont disponibles au bureau de Construction de Défense Canada, Ottawa (Ont.) tél: (613) 998–9549 ou télécopieur: (613) 998–1061, sur présentation du dépôt approprié.

Les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux des Associations de Construction, au bureau régional de CDC ainsi qu'au bureau de la fermeture des soumissions dans la région du projet.

Soumissions déposées
WG 201 10

Les sous-traitants en mécanique, électricité et process mécanique doivent soumettre leurs soumissions au Bureau dépositaire des soumissions de l'Association de la Construction Winnipeg, 290, rue Burnell, Winnipeg, Manitoba, R3G 2A7 au plus tard à

14 h 00,
le lundi 28 septembre 1992

conformément aux règles normatives concernant les pratiques fédérales des bureaux de dépôt des soumissions.

Canada

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA

PARLONS DROIT

Éducation et francophonie dans l'Ouest canadien

Publi-reportage de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba.

Le premier d'une série de publi-reportages par Me Rhéal Teffaine, c.r. sur l'Éducation et la francophonie dans l'Ouest canadien. Me Teffaine est président de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba ainsi que président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law. Le présent article a été présenté par Me Teffaine sous forme d'allocution au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française à Vancouver au mois d'août.

I) *MISE EN SITUATION*

A) PERSPECTIVE GÉNÉRALE

Les francophones du Canada ont toujours perçu la fédération canadienne comme étant le résultat d'un pacte solennel conclu entre les deux peuples fondateurs.

Le régime de protection de la minorité canadienne-française incorporé dans la *Loi constitutionnelle de 1867* (ancien «Acte de l'Amérique du Nord britannique») s'articule autour de deux grands axes principaux, à savoir, d'une part, la protection de la confessionnalité des écoles prévue à l'article 93 et, d'autre part, le bilinguisme parlementaire, législatif et judiciaire au sein de l'État fédéral et de l'État provincial québécois prévu à l'article 133.

Il est important de rappeler que les pères de la Confédération ont élaboré les garanties en matière de confessionnalité des écoles à une époque où la langue et la foi étaient indissociables et que, dans leur esprit, ces garanties visaient certainement à protéger la langue d'enseignement.

Quelques années après la naissance de la fédération, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, lesquels englobaient alors la Saskatchewan et l'Alberta, se sont également dotés de garanties en matière de confessionnalité des écoles et de bilinguisme parlementaire, législatif et judiciaire. En effet, la population de l'Ouest comportait à cette époque une proportion importante de francophones qui justifiait l'instauration d'un régime de protection de la minorité française calqué sur celui du Québec. Toutefois, en raison des changements démographiques profonds qui se sont produits dans ces régions vers la fin du siècle dernier, les garanties qui avaient été accordées aux francophones ont été abolies ou sont tombées en désuétude.

Par surcroît, les causes que la minorité française de l'Ontario a portées auprès des tribunaux britanniques au début du siècle ont révélé que les garanties en matière de confessionnalité ne comportaient aucune protection en ce qui a trait à l'enseignement en français, soit la langue que parlait la majorité des membres du groupe catholique. Ainsi, sur le plan de la langue, la protection de la confessionnalité des écoles s'est avérée un mirage, un coup d'épée dans l'eau.

Les minorités francophones du Canada ont donc connu une période de «grande noirceur» au cours de laquelle l'enseignement en français était à toutes fins utiles interdit et où le bilinguisme parlementaire, législatif et judiciaire se limitait dans les faits aux institutions fédérales et québécoises.

Or, le sort réservé aux minorités francophones a renforcé la thèse des nationalistes québécois selon laquelle «hors du Québec, point de salut». Au cours des années 1960, époque à laquelle le mouvement nationaliste québécois a connu un regain spectaculaire, l'État fédéral s'est senti obligé d'intervenir pour reconnaître le caractère bilingue de l'ensemble du pays et revitaliser les collectivités minoritaires francophones.

La *Loi sur les langues officielles* de 1969 reconnaissait donc le principe du bilinguisme officiel au niveau de l'État fédéral et obligeait pour la première fois la fonction publique fédérale, par opposition aux institutions parlementaires et judiciaires, à fournir des services bilingues.

Les années 1970 et 1980 ont été témoins de progrès marqué en matière de bilinguisme partout au pays.

Au niveau de l'État fédéral, la Charte canadienne des droits et libertés a constitutionnalisé le principe de la prestation de services bilingues par l'administration fédérale et la *Loi sur les langues officielles* de 1988 énonce les modalités de mise en oeuvre de cette nouvelle garantie constitutionnelle.

Au niveau des provinces et territoires, le bilinguisme au sein des institutions législatives, judiciaires et administratives a également marqué des gains importants. Citons à titre d'exemple l'adoption d'une loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick et la constitutionnalisation de droits linguistiques pour les citoyens de cette province, le souffle nouveau donné au bilinguisme législatif et judiciaire au Manitoba en conséquence de la célèbre affaire *Forest*, ainsi que l'adoption d'une loi sur les services en français en Ontario et de lois sur les langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Sur le plan de l'enseignement dans la langue de la minorité, la *Charte canadienne des droits et libertés* a pour la première fois reconnu aux minorités de langue officielle, dans un texte constitutionnel, le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue partout au pays. Il faut cependant signaler que la plupart des provinces et territoires à majorité anglophone se font tirer l'oreille pour se conformer aux obligations qu'elles ont pourtant acceptées de leur propre gré en ce qui a trait à l'enseignement destiné à la minorité de langue française.



Me Rhéal Teffaine

Soulignons enfin l'émergence du phénomène des écoles d'immersion depuis une vingtaine d'années. Il existe un nombre de plus en plus important d'anglophones qui sont capables de communiquer en français et sont sensibles aux aspirations linguistiques et culturelles des francophones.

B) MANITOBA

1) Langue de la législation et de la justice

Au moment de son entrée dans la fédération canadienne en 1870, le Manitoba possédait une population formée d'un nombre à peu près égal de francophones et d'anglophones.

Les habitants de la colonie de la Rivière-Rouge ont donc obtenu des garanties visant à perpétuer le caractère bilingue de la province. L'une des garanties en cause prend la forme du bilinguisme parlementaire, législatif et judiciaire.

Ce principe de bilinguisme est énoncé à l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* (ancien «Acte du Manitoba»), lequel reprend presque textuellement le libellé de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

En 1890, soit 20 ans après la création de la province, le gouvernement Greenway fait adopter en chambre la loi intitulée "The Official Language Act" (notez que le mot "language" est bien utilisé au singulier et non au pluriel). Il s'agit d'une loi qui est manifestement inconstitutionnelle et que les tribunaux inférieurs n'ont d'ailleurs pas hésité à l'invalider au cours des quelques années qui ont suivi. Toutefois, la province n'a pas interjeté appel des jugements rendus par les tribunaux de première instance et s'est contentée de les balayer sous le tapis.

Par conséquent, il faudra attendre jusqu'à la fin des années 1970 pour que la Cour suprême du Canada soit saisie du dossier dans l'affaire *Forest* et déclare inconstitutionnelle la loi intitulée "The Official Language Act". Les Franco-Manitobains n'en étaient pas pour autant rendus au bout de leurs peines et ont dû retourner à quelques reprises devant la Cour suprême pour forcer le gouvernement provincial à agir.

Ainsi, le *Renvoi de 1985 sur les droits linguistiques au Manitoba* déclare l'invalidité des lois unilingues adoptées par l'Assemblée législative du Manitoba pendant 90 ans. Tout récemment, la Société franco-manitobaine et le gouvernement du Manitoba sont retournés devant la Cour suprême pour obtenir des éclaircissements concernant les décrets, et ce, grâce au moyen d'accès direct à la Cour que celle-ci leur avait accordé dans son ordonnance de 1985 qui découlait du renvoi de la même année.

Étant donné la forte ressemblance entre le libellé de l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* et celui de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de diverses dispositions-soeurs, le Manitoba est en quelque sorte branché sur la jurisprudence linguistique élaborée en rapport avec les obligations de même nature incombant à l'État fédéral et aux provinces du Nouveau-Brunswick, du Québec et de la Saskatchewan.

L'article 23 comporte les obligations et les facultés suivantes:

a) la faculté d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux de la Législature du Manitoba;

b) l'obligation d'adopter, d'imprimer et de publier en français et en anglais les lois de la Législature du Manitoba;

c) l'obligation d'imprimer et de publier en français et en anglais les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux ("records and journals") de la Législature du Manitoba;

d) la faculté d'employer le français ou l'anglais à titre de langue orale dans les affaires dont sont saisis les tribunaux du Manitoba;

e) la faculté d'employer le français ou l'anglais à titre de langue de rédaction des actes de procédure découlant des affaires dont sont saisis les tribunaux du Manitoba.

Sur le plan de la législation, l'effet cumulatif des décisions judiciaires rendues jusqu'à maintenant est le suivant:

a) les lois votées par l'Assemblée législative du Manitoba doivent être adoptées, imprimées et publiées simultanément en français et en anglais, sous peine d'invalidité;

b) les formes de législation déléguée suivantes sont également assujetties à l'obligation de bilinguisme:

i) règlements adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil;

ii) règlements adoptés par un groupe de ministres;

iii) arrêtés adoptés par un ministre;

iv) règlements adoptés par des organismes publics sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, d'un groupe de ministres ou d'un ministre, dans la mesure où l'approbation en cause est nécessaire avant l'entrée en vigueur des règlements;

v) règles de procédure des tribunaux judiciaires et quasi-judiciaires (affaire *Blaikie n° 2* pour les alinéas i) à v));

vi) les décrets selon les critères plutôt flous établis dans le *Renvoi sur les droits linguistiques au Manitoba* (1992), 133 N.R. 88 et dans l'affaire *Sinclair c. Procureur général du Québec* (1992), 134 N.R. 39. (1)

Sur le plan de la langue de la justice, l'effet cumulatif des décisions judiciaires rendues jusqu'à maintenant est le suivant:

a) la faculté qu'accorde l'article 23 d'employer le français ou l'anglais devant les tribunaux du Manitoba donne aux justiciables de cette province uniquement le droit de s'adresser au tribunal dans la langue officielle de leur choix et non pas le droit d'être compris directement par le tribunal dans la langue de leur choix (affaires *Robin et Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick*);

b) la faculté qu'accorde l'article 23 d'employer le français ou l'anglais dans les actes de procédure découlant des affaires dont sont saisis les tribunaux manitobains appartient à l'auteur des documents en cause et non pas à leur destinataire, ce qui permet par exemple à un policier de rédiger une contravention en anglais à l'intention d'un justiciable francophone (affaires *McDonald c. Ville de Montréal* et *Bilodeau*).

Enfin, il faut noter que, comme l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* comporte les mêmes lacunes, le législateur fédéral a tenté d'apporter par voie législative les correctifs nécessaires. Il a donc adopté la partie III de la *Loi sur les langues officielles* selon laquelle les juges des tribunaux établis par le Parlement du Canada (à l'exception des juges de la Cour suprême du Canada) doivent pouvoir comprendre directement les justiciables dans la langue de leur choix et a bonifié la partie XVII du *Code criminel* qui porte sur le droit de subir son enquête préliminaire et son procès dans la langue officielle de son choix.

2) Langues des services

En juillet 1983, le gouvernement Pawley a déposé un projet de résolution à l'Assemblée législative du Manitoba qui aurait eu pour effet de modifier l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* en assujettissant l'administration provinciale à l'obligation de fournir des services en français et en abrogeant l'obligation d'adopter en français divers textes législatifs périmés. Le projet de résolution a déclenché un tollé de protestations de très grande intensité. Ainsi, quelques semaines après le dépôt de son projet de résolution, le gouvernement a tenté d'amadouer la population en offrant de garantir le droit aux services en français dans une loi provinciale ordinaire plutôt que dans la Constitution. Malgré les tentatives du gouvernement de faire marche arrière, le Manitoba a alors connu une de ses pires crises parlementaires, puisque les députés de l'Opposition refusaient de voter sur le projet de résolution et que le président de la Chambre refusait de prendre des mesures pour forcer les députés à voter. En conséquence, l'Assemblée législative du Manitoba n'a jamais voté sur le projet de résolution ou sur le projet de loi concernant les services en français et les deux projets sont morts au Feuilleton.

En 1989, le gouvernement Filmon a annoncé une nouvelle politique sur les services en français. Le gouvernement a jusqu'à maintenant préparé sous forme de projet des manuels et des directives qui permettront la mise en oeuvre concrète de la politique. Il est à espérer que le gouvernement adoptera les documents en cause dans les plus brefs délais et procèdera sans tarder à la phase cruciale de l'implantation.

Il faut également souligner à ce chapitre que le gouvernement du Manitoba a conclu une entente de cinq ans avec le gouvernement du Canada concernant la promotion des services en français.

3) Confessionnalité des écoles

En plus d'obtenir des garanties en matière de bilinguisme parlementaire, législatif et judiciaire, les habitants de la colonie de la Rivière-Rouge avaient obtenu des garanties en matière de confessionnalité des écoles. Ces garanties figuraient à l'article 22 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*, lequel reprend presque textuellement le libellé de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

En 1871, l'Assemblée législative du Manitoba adopte la première loi scolaire de la province et instaure un système confessionnel fondé sur la séparation complète du réseau catholique et du réseau protestant.

En 1890, le gouvernement Greenway décide de déconfessionnaliser et d'angliciser le système scolaire. Il établit donc un seul réseau d'écoles non confessionnelles et il interdit l'enseignement en français de même que l'enseignement du français et de la religion.

Les Catholiques décident donc de se pourvoir devant les tribunaux (affaire *Barrett c. Ville de Winnipeg*). Ils perdent devant les tribunaux manitobains pour ensuite obtenir une décision unanime en leur faveur à la Cour suprême du Canada. L'affaire se rend ensuite au Comité judiciaire du Conseil privé à Londres qui déboutte les Catholiques en statuant que la Loi de 1890 ne porte pas atteinte à leur droits et privilèges. Les auteurs Chevrette et Marx n'hésitent pas à dire que «l'arrêt *Barrett* défie toute logique juridique». (2)

Les Catholiques ont par la suite voulu se prévaloir du mécanisme d'appel au Gouverneur général en conseil que prévoit le paragraphe 22(2) de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*. De manière à éviter de devoir trancher la question immédiatement, le Gouverneur général en conseil a adressé un renvoi à la Cour suprême du Canada pour faire clarifier les pouvoirs dont il disposait en vertu de l'article 22. Le renvoi en cause est généralement appelé l'affaire *Brophy c. Procureur général du Manitoba*.

Sans doute refroidie dans ses élans à la suite de la décision rendue par le Comité judiciaire du Conseil privé dans l'affaire *Barrett*, la Cour suprême du Canada a adopté une interprétation restrictive et a statué que l'appel au Gouverneur en conseil était mal fondé. L'affaire fut alors portée en appel au Comité judiciaire du Conseil privé qui, regrettant sans doute la décision qu'il avait rendue dans l'affaire *Barrett*, décida que l'appel auprès du Gouverneur en conseil était bien fondé.

Ainsi, le 21 mars 1895, le gouvernement fédéral a adopté un décret enjoignant le gouvernement et la législature du Manitoba de rétablir les droits et privilèges des Catholiques et Protestants auxquels la Loi de 1890 avait porté atteinte. Le gouvernement et la législature du Manitoba ont refusé de donner suite au décret, ce qui a forcé le gouvernement fédéral à déposer un projet de loi réparatrice. Il est intéressant de noter que les Anglo-Catholiques du Manitoba prétendent aujourd'hui que le décret de 1895 est toujours en vigueur et que la province est en conséquence tenue de subventionner les écoles catholiques.

Le projet de loi réparatrice donna lieu à un débat houleux en chambre et ne fut jamais adopté. La question des écoles manitobaines fut au coeur de la campagne fédérale de 1896 et contribua à faire élire Laurier qui favorisait une solution de compromis. Ainsi, peu après l'élection du nouveau gouvernement fédéral, le compromis *Laurier-Greenway* fut conclu, lequel permettait l'enseignement dans des langues autres que l'anglais (ce qui mettait le français sur le même pied que le polonais, l'ukrainien, l'allemand, etc.) et l'enseignement d'un cours de religion après les heures normales d'école.

En 1916, le compromis *Laurier-Greenway* fut carrément aboli, et les francophones durent en quelque sorte «prendre le maquis» pour continuer à faire instruire leurs enfants en français.

La question de la confessionnalité des écoles n'a pas fait l'objet de débats judiciaires depuis.

Il est important de noter qu'à peu près en même temps que l'abolition du compromis *Laurier-Greenway*, Le comité judiciaire du Conseil privé rendait sa décision dans l'affaire *Mackell* provenant de l'Ontario et statuait que les droits prévus par l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* ne comportaient aucune garantie en ce qui a trait à la langue d'enseignement.

Décidément, les garanties en matière de confessionnalité des écoles se sont avérées bien peu utiles pour les francophones sur le plan de la protection de leur langue.

Voir sur la question des écoles confessionnelles au Manitoba l'excellent article intitulé "Law, Politics and the Manitoba School Question: Supreme Court and Privy Council", publié par le professeur Gordon Bale dans la Revue du Barreau canadien en septembre 1985.

4) Langues d'enseignement

Après son abolition officielle en 1916, l'enseignement en français continue dans la clandestinité et recommence à être reconnu graduellement à partir des années 1950. Ainsi, en 1952, la loi scolaire prévoit pour la première fois qu'une langue autre que l'anglais peut être utilisée dans trois cas: pour les cours de religion, pour les cours de langue et avant ou après les heures ordinaires de classe.

En 1955, le cours de français langue maternelle est autorisé de la quatrième à la douzième année.

En 1958, la refonte de la carte des commissions scolaires secondaires permet de regrouper la majorité de la population francophone dans cinq divisions scolaires.

En 1963, le cours de français langue maternelle est autorisé de la première à la douzième année.

En 1967, le projet de loi 59 modifie la loi scolaire de manière à permettre, à la seule discrétion du ministre, l'instruction en français à raison d'un maximum de 50 % de la journée scolaire.

En 1970, le projet de loi 113 modifie la loi scolaire en déclarant que le français et l'anglais sont les langues d'instruction dans les écoles publiques du Manitoba. Le français devient langue d'instruction jusqu'à concurrence de 100 % de la journée scolaire, de la maternelle à la troisième année, et jusqu'à concurrence de 75 % de la journée scolaire, de la quatrième à la douzième année.

En 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* vient reconnaître constitutionnellement le droit des Franco-Manitobains de faire instruire leurs enfants en français au Manitoba.

En 1988, le Lieutenant-gouverneur en conseil du Manitoba adresse un renvoi à la Cour d'appel du Manitoba en vue de déterminer la mesure dans laquelle les dispositions de la *Loi sur les écoles publiques* qui portent sur l'enseignement en français se conforment à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La Cour d'appel du Manitoba rend sa décision en février 1990 et statue notamment que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* n'accorde pas aux francophones le droit de gérer leurs propres écoles. À peine quelques semaines plus tard, la Cour suprême du Canada rend son jugement dans l'affaire *Mahé* et reconnaît aux minorités de langue officielle le droit de gérer leurs propres écoles.

Le gouvernement du Manitoba a établi un groupe de travail, présidé par Monsieur Edgar Gallant, qui avait pour mandat de recommander un modèle de gestion qui répondrait aux exigences de l'article 23 de la *Charte* de même qu'aux besoins de la population manitobaine. Le groupe de travail a remis son rapport en 1991 et le gouvernement du Manitoba s'est engagé à appliquer les recommandations qui y figuraient.

En mars 1992, le gouvernement a annoncé le modèle de gestion qu'il entendait mettre en oeuvre. Les parents francophones ont dénoncé ce modèle dans la mesure où la commission scolaire francophone constituerait une coquille vide à laquelle les écoles francophones pourraient adhérer une à une.

Les parents ont donc décidé de réactiver l'appel qu'ils avaient interjeté à la Cour suprême du Canada en rapport avec la décision rendue par la Cour d'appel du Manitoba en février 1990. L'affaire sera entendue en novembre prochain et il semble que le gouvernement n'entend pas bouger d'ici là.

Ainsi, plus de dix ans après l'entrée en vigueur de la *Charte*, les parents francophones ne détiennent toujours pas l'ensemble des outils que la loi suprême du pays leur garantit pourtant.

(1) Les décisions en cause n'ont pas encore été publiées dans le Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada.

(2) Voir *Droit constitutionnel – Notes et jurisprudence* publié par François Chevrette et Herbert Marx aux Presses de l'Université de Montréal, en 1982, à la page 1617.



RAPPEL

Vérifiez l'état de vos brise-vent et déposez dès maintenant votre demande d'arbres pour le printemps prochain.

Les demandeurs admissibles devraient envoyer leurs demandes à l'adresse suivante:

ARAP
Centre de distribution de brise-vent
C.P. 940
INDIAN HEAD (Sask.)
S0G 2K0



Canadä



THE SOVEREIGN LIFE INSURANCE COMPANY

Lucien NAYET, agent
C.P. 401, Saint-Pierre-Jolys, R0A 1V0

Je peux vous aider dans vos recherches de solutions financières, assurance-vie, retraite, etc. Aucune obligation. Composez le 235-1759 ou le 433-7899 (à frais virés)

Liste des gagnants du calendrier-chanceux du Cercle Molière du mois d'août 1992

Prénom	Nom	Billet #
Irène	Girard	4146
Agnès	La Coste	1078
Marcelle	Champagne	4182
Lucien	Archambault	[illegible]
Florence	Croteau	2970
Suzanne	Pelletier	635
Gemma	Boily	2483
Roland	Mahé	2365
Yvonne	Grenier	3655
Ovide	Pelletier	818
Josée	Desjardins	4602
Cyril	Monteyne	828
Jeannine	Fillion	2939
Yvonne	Paquin	3235
Carol	Ans	1565
Lucie	Czubaty	3961
Annette	Goulet	1692
Gabriel	Dufault	3421
Suzanne	Leclerc	4134
Nicole	Guénette	3979
Mathilde	Gautron	2639
André	Lécuyer	4030
Edward	Hay	3324
Michèle	Dubois	1176
Cécile	Lussier	3988
Rachel & Léo	Roy	4261
Adèle	Bellec	2786
Giselle	Simard	1545
Suzanne	Pelletier	869
Chev. Colomb	Provencher#2450	3297
Donald	Lemoine	3323

Logement Manitoba   Manitoba Housing



PROJET DE RÉNOVATIONS WINNIPEG, SMHR #1000426

Logement Manitoba, avec l'aide financière de la SCHL, prévoit faire des rénovations à 50 logements familiaux, à Ross/Pacific/Ellen à Winnipeg, Manitoba.

Les documents de soumission établis par Tuplin Group Inc. peuvent être obtenus auprès de l'Association des constructeurs de Winnipeg, de Southam Building Reports, et du bureau de Logement Manitoba à Winnipeg.

Les entrepreneurs généraux peuvent se procurer leurs plans et devis dès le 14 septembre 1992 au bureau de Logement Manitoba, Direction des services de plans: et verser un chèque certifié ou un mandat postal de 100 $ payable à l'ordre de la SMHR. Les soumissionnaires perdront leur dépôt s'ils ne renvoient pas les documents de soumission en bon état dans la semaine suivant la date limite de soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié ou d'un cautionnement de soumission représentant 10 % de la valeur du marché, payable à l'ordre de Logement Manitoba. Le titulaire du marché devra présenter un cautionnement d'exécution représentant 50 % de la valeur du marché.

Les soumissions cachetées indiquant bien le contenu, adressées à Logement Manitoba, Bureau du secrétaire, 205–280, avenue Broadway, Winnipeg, seront acceptées jusqu'à 14 h, heure de Winnipeg, le vendredi 25 septembre 1992. Téléphone: 945–4667.

SCHL CMHC

Aide à loger les Canadiens

Manitoba

AVIS DE PROPOSITION EN VERTU DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'Environnement a reçu de l'organisme dont le nom suit une proposition en vertu de la *Loi sur l'environnement* et il invite la population à participer au processus d'examen.

PIPELINE DE CENTRA GAS
N° de dossier: 3496.00

La société Centra Gas Manitoba Inc. a soumis une proposition en vue de la construction d'un pipeline de 2 pouces de diamètre devant servir au transport du gaz naturel entre Île-des-Chênes et Saint-Adolphe, dans la municipalité rurale de Ritchot. Le pipeline sera installé à l'intérieur des emprises approuvées par Voirie Manitoba et la municipalité rurale de Ritchot pour la construction des routes. Le pipeline permettra de distribuer du gaz naturel à Saint-Adolphe et d'approvisionner les clients situés le long de son parcours. La construction devrait commencer à l'automne 1992.

Toute personne qui se sent concernée par les activités décrites ci-dessus et qui désire soumettre ses commentaires en faveur de la demande ou contre celle-ci, doit communiquer par écrit avec le ministère au plus tard le 28 SEPTEMBRE 1992. Sur réception des avis, le ministère peut recommander la tenue d'audiences publiques et aviser les personnes concernées. Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser aux organismes suivants: Registres publics (Immeuble 2, 139, av. Tuxedo, Winnipeg), Manitoba Eco-Network (128, av. James, bureau 201, Winnipeg), bibliothèque municipale de Winnipeg (251, av. Donald, Winnipeg). On peut également communiquer avec le directeur du Service des Autorisations environnementales du Ministère.

Environnement Manitoba
Autorisations de projets à incidences environnementales

Immeuble 2
139, avenue Tuxedo
Winnipeg (Manitoba) R3N 0H6

(204) 945–7071
Appels sans frais: 1–800–282–8069
Télécopieur: (204) 945–5229

P. COUTU CIE.

Fondé en 1895

156, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4

Téléphone:
949-4864



P. Coutu, fondateur
1880-1948



E.J. Coutu
petit-fils



P. Coutu, fils
1919-1988

Les directeurs des pompes funèbres P. Coutu et Cie vous offre le choix de:

«Un service fort de la tradition»

Nous vous offrons un service d'informations sur les coûts, choix de cercueil (option d'acheter ou de louer), crémation, préparation, etc. N'hésitez pas à entrer en communication avec nos conseillers professionnels afin de vous procurer ces informations importantes.

Crémation avec cercueil en bois (louer) et services inclus

• documentation • visites
• cercueil • service à l'église ou en notre chapelle
• crémation .... **1 950 $**

Service traditionnel avec cercueil en bois franc

• documentation • visites
• cercueil • service à l'église ou en notre chapelle selon votre choix .... **2 250 $**

Nous possédons notre propre four crématoire et notre cimetière, ce qui nous permet de vous offrir ces prix très raisonnables.

Le seul salon funéraire de tradition familiale à Saint-Boniface.



Nécrologie

Théodore (Théo) Boulet

Est décédé à l'hôpital de Saint-Boniface mardi le 1er septembre 1992 Théodore Boulet, époux bien-aimé d'Yvonne Boulet de l'Accueil colombien.

L'ont précédé dans la tombe une fille Lilianne et un fils Claude, ainsi que son père Jean-Baptiste Boulet et sa mère Alphonsine Pelchat; trois frères, Wilfrid, Henri et Alphonse, et trois soeurs, Anna (Joseph Boulet), Marie-Ange et Lucie (René Bourget).

Lui survivent, outre son épouse Yvonne, deux fils, Florent (Henriette Brasseur, décédé, Calgary) et Eugène (Tracy Walker, Brandon) et deux petits-fils, Derek et Christopher, deux frères, Georges (Joan Conrad, Dunrea) et Félix (Cécile Fillion, Saint-Boniface), cinq soeurs, soeurs Louise et Alice des s.g.m., Caroline (William Conrad, décédé, de Saint-Boniface), Claire (Émile Pinvidic, Détroit) et Élizabeth (Lorenzo Conrad, Portage-la-Prairie), deux belles-soeurs Jeanne Bourget de Saint-Boniface et Mabel Conrad de Baldur, ainsi que de nombreux neveux et nièces, beaux-frères et belles-soeurs.

Théo est né à Dunrea, Manitoba le 8 novembre 1906 et épousa Yvonne Boulet le 9 novembre 1932. Ils auraient donc célébré leur 60e anniversaire cet automne.

Son grand amour du terroir était bien réel et le vit fermier à Dunrea de nombreuses années. Personne n'est parfait, mais si jamais il fut un homme pouvant être le reflet fidèle de la patience, de l'honnêteté et de la bonté, tel que décrit dans l'évangile... c'était Théo.

Il était le mari, le père, le frère et le beau-frère idéal. L'avoir connu était une joie et l'avoir côtoyé a été un enrichissement dans nos vies.

Lorsqu'il prit sa retraite au village de Dunrea, il donna une dimension nouvelle au mot «bénévole». La menuiserie ne lui était pas inconnue et nombreux sont ceux qui en ont bénéficié, et surtout le Centre pour l'âge d'or du village.

Comme beaucoup, ils prirent éventuellement le chemin de la ville; au début c'était à la Casa Bonita et puis l'Accueil colombien. La boutique de l'Accueil fut presque son deuxième ciel... il en a passé des heures à toutes sortes de petits projets pour les résidents.

Le Seigneur enfin daigna le récupérer lorsque finalement son carnet journalier fut comblé. Personne n'est indispensable dans la vie, mais il y a tout de même de ces gens dont le passage discret ici-bas a une influence incommensurable sur la vie de ses proches... c'était Théo.

Comme le filet d'argent qui, paisiblement, serpente la vallée pour éventuellement se déverser dans les flots divins, ainsi Théo fit son chemin dans la vie, docilement et aimablement pour arriver aujourd'hui à la récompense céleste.

Le service a eu lieu à 10 h le vendredi 4 septembre 1992 en la Cathédrale de Saint-Boniface, célébré par M. l'abbé Ubald Lafond. Des prières et l'inhumation ont suivi à 15 h à Dunrea.

La direction des funérailles a été confiée au Salon Mortuaire Desjardins, 233–4949.

In Memoriam

TALBOT

À la douce mémoire de mon cher époux Gérard et papa qui nous laissa le 6 septembre 1990.

Je me souviens de ton sourire, ton coeur charitable.
Tu étais un époux modèle, un père tendre,
Un grand-père aimant, un ami fidèle.
Tu nous as laissé comme héritage,
L'exemple de tes vertus, spécialement ton grand esprit de foi et de prière.
De Là-Haut veille sur nous tous.
Notre amour pour toi ne nous as jamais quitté.
Tous nous t'aimons et nous te regrettons.

De Florence et la famille Talbot.



L'immobilière de St. Pierre Realty Ltée

Boîte postale 339
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0
Téléphone: **433-7899**

ferme • résidence • chalet
lots vacants • loisirs • chasse
tous genres de commerce, etc.

SKYWARD AVIATION LTD.

AVIS DE DEMANDE DE SERVICE AÉRIEN

N° 920918 au rôle:
Dossier n° M 4205/S87-3-2/2218

Aux termes de la licence n° 910159, Skyward Aviation Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) pour le transport de personnes et de marchandises afin de desservir les points Thompson, Brochet, Lac Brochet, Churchill, Cross Lake, Gods Lake Narrows, Leaf Rapids, Lynn Lake, Norway House, Oxford House, St. Theresa Point et Garden Hill (Manitoba) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C.

La licenciée demande maintenant l'autorisation de desservir également les points Arviat, Grand Rapids, Pikwitonei, Pukatawagan, Thicket Portage et Winnipeg (Manitoba), Baker Lake, Cape Dorset, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Gypsumville, Rankin Inlet, Repulse Bay, Sanikiluaq et Whale Cove (T.N.-O.) aux termes de ladite licence.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du secrétaire de l'Office au plus tard **le 12 octobre 1992.** Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953–5562 ou (819) 953–8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à G. Rodgers au 953–9486 ou N. Hay au (819) 997–6108.

Télé-horaire de la fin de semaine

Samedi 12 septembre

7h30 CBWFT Vazimolo
7h32 CBWFT Les nouvelles aventures de Bouli
7h42 CBWFT Les oursons volants
7h50 CBWFT Touftoufs et Polluards
8h20 CBWFT Clyde
8h50 CBWFT Tic et Tac, les rangers du risque
9h15 CBWFT Vazimolo
9h30 Télé-M Les tortues Ninja
9h40 CBWFT Tiny toons
10h00 Télé-M Punkie
10h15 TV-5 Les petits plats dans l'écran
10h25 CBWFT Où est Charlie?
10h30 Télé-M Le club les branchés
10h40 TV-5 Bien au contraire
11h00 CBWFT Chasseurs des ténèbres
Télé-M Cinémaximum: La rançon mexicaine
11h15 TV-5 Des chiffres et des lettres
11h30 CBWFT La semaine à l'assemblée nationale
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT Ciné-famille: Des vacances turbulentes
TV-5 Nouvelles du sud
13h00 Télé-M Cinémaximum: Rock star
TV-5 Diable d'homme
15h00 CBWFT L'univers des sports
Télé-M Le tour du Québec
TV-5 Reflets
15h30 CBWFT Ma maison
Télé-M Bugs Bunny
16h00 CBWFT La bande des six
Télé-M Les héros de l'hiver
TV-5 Journal télévisé suisse
16h30 Télé-M Vidéo rock détente
TV-5 Félix
17h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 Trois caravelles pour Séville
17h30 CBWFT Scully rencontre
Télé-M Jeopardy
TV-5 Dossiers justice
18h00 CBWFT Monstres et merveilles
Télé-M Top musique
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h30 CBWFT Le baseball Labatt bleue des Expos
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 Télé-M Ciné-extra: Sans pitié
TV-5 Thalassa
20h00 TV-5 Julien Clerc au Zénith
21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Benny Hill
TV-5 Qu'avez-vous fait de vos 20 ans?
21h20 CBWFT Les nouvelles du sport
21h30 Télé-M L'heure juste
21h35 CBWFT Télé-sélection: Festival Yves Montand: Les portes de la nuit
22h00 Télé-M Le TVA, édition réseau
TV-5 Musique classique
22h21 Télé-M TVA sports
22h30 TV-5 Journal télévisé suisse
22h42 Télé-M Ciné-lune: KGB - La guerre secrète
23h00 TV-5 Thalassa
0h00 TV-5 Julien Clerc au Zénith
1h00 TV-5 Qu'avez-vous fait de vos 20 ans?
1h50 TV-5 Radio France internationale

Dimanche 13 septembre

7h30 CBWFT Vazimolo
Télé-M Le monde à venir
7h31 CBWFT Caliméro
8h00 CBWFT Les mystérieuses cités d'or
Télé-M Vision mondiale
8h30 CBWFT Il était une fois... Les Amériques
9h00 CBWFT La véritable histoire de Malvira
Télé-M Question de privilège
9h15 CBWFT Manigances
9h30 Télé-M Sans détour
9h45 CBWFT Parcelles de soleil
10h00 CBWFT Le Jour du Seigneur: Messe célébrée en la paroisse St-Joseph de Chelmsford, Ontario, par Mgr Jean-Louis Plouffe, évêque de Sault Ste-Marie.
Télé-M On rénove
10h15 TV-5 Félix
10h30 Télé-M Justice pour tous
10h45 TV-5 Trois caravelles pour Séville
11h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Cinémaximum: Les enfants de l'impasse
11h05 CBWFT La semaine verte
11h15 TV-5 Dossiers justice
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT Second regard
TV-5 Carré vert
13h00 CBWFT Les matinées du dimanche
Télé-M Cinémaximum: L'année des secrets
TV-5 Julien Clerc au Zénith
14h00 CBWFT Autosport Molson
14h15 TV-5 À vos amours
15h00 CBWFT Millefeuille
Télé-M Top musique
TV-5 Qu'avez-vous fait de vos 20 ans?
15h30 CBWFT Génies en herbe
16h00 CBWFT Visions d'ici
Télé-M Charivari élite
TV-5 Journal télévisé belge
16h30 Télé-M Vins et fromages
TV-5 30 millions d'amis
17h00 CBWFT Aujourd'hui dimanche
Télé-M L'événement
TV-5 L'école des fans
18h00 CBWFT Découverte
Télé-M Star d'un soir
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Le dimanche
Télé-M Star d'un soir
TV-5 7 sur 7
19h30 CBWFT Juste pour rire - Édition internationale
Télé-M Le TVA, édition réseau
20h00 TV-5 Caractères
20h01 Télé-M Cinéma du dimanche: Balade sur un divan
20h30 CBWFT Les beaux dimanches - Le musée imaginaire
21h00 TV-5 Musiques au coeur
21h30 CBWFT Les beaux dimanches - Dossier
22h00 Télé-M TVA sports
TV-5 Le divan
22h12 Télé-M Miami
22h30 CBWFT Les nouvelles du sport
TV-5 Journal télévisé belge
22h50 CBWFT Le clap
23h00 TV-5 7 sur 7
23h12 Télé-M Vision mondiale
23h15 CBWFT Ciné-club: Jour de fête
0h00 TV-5 Viva
1h00 TV-5 Musiques au coeur
1h55 TV-5 Radio France internationale

Du lundi au vendredi

CBWFT : 3/10 **Télé – M : 28/43** **TV – 5 : 14** *(est de la Rouge)* **/ 22** *(ouest de la Rouge)*

Lundi 14 septembre

5h30 Télé-M Salut, bonjour!
7h00 CBWFT SRC bonjour
8h00 Télé-M À votre santé
8h45 Télé-M À bien y penser
9h00 CBWFT Les anges du matin
9h30 Télé-M Aimer
10h00 CBWFT Pacha et les chats
Télé-M Bugs Bunny
10h15 CBWFT Grisu, le petit dragon
TV-5 30 millions d'amis
10h30 CBWFT Babar III
Télé-M Cinéma d'après-midi: En toute amitié
10h45 Télé-M Mongrain de sel
TV-5 L'école des fans
11h00 CBWFT La cuisine au quotidien
11h15 CBWFT Comme on est
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT L'édition magazine
TV-5 7 sur 7
12h30 CBWFT Les démons du midi
Télé-M Cinéma d'après-midi: La soirée des hommes
13h00 TV-5 Viva
13h30 CBWFT Vie de famille
13h35 TV-5 Musique classique
14h00 TV-5 40° à l'ombre
14h30 CBWFT Partenaires
Télé-M Santa Barbara
15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M Top modèles
15h57 CBWFT 0340
16h00 CBWFT Kim et Clip
Télé-M Claire Lamarche
TV-5 Journal télévisé de FR3
16h25 CBWFT 0340
16h30 CBWFT Bêtes pas bêtes +
TV-5 Les petits plats dans l'écran
16h57 CBWFT 0340
17h00 CBWFT Watatatow
Télé-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 Télétourisme
17h30 CBWFT Les détecteurs de mensonges
Télé-M Jeopardy
TV-5 Des chiffres et des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
Télé-M La montagne du Hollandais
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h30 CBWFT Taquinons la planète!
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Jamais deux sans toi
Télé-M Festival de la santé
TV-5 Destination le monde
20h00 CBWFT La loi de Los Angeles
Télé-M Le fantôme de l'opéra
TV-5 Molière pour rire et pour pleurer
21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Ad lib
TV-5 La chance aux chansons
21h25 CBWFT Le point
22h00 CBWFT Manitoba ce soir
Télé-M Le TVA, édition réseau
TV-5 Reportages
22h30 Télé-M TVA sports
TV-5 Journal télévisé de FR3
22h35 CBWFT Les nouvelles du sport
22h50 CBWFT Marilyn
22h55 Télé-M Mongrain de sel
23h00 TV-5 Destination le monde
23h20 CBWFT La politique fédérale
23h30 CBWFT Second regard
0h00 TV-5 Molière pour rire et pour pleurer
1h00 TV-5 La chance aux chansons
1h50 TV-5 Radio France internationale

Mardi 15 septembre

5h30 Télé-M Salut, bonjour!
7h00 CBWFT SRC bonjour
8h00 Télé-M À votre santé
8h45 Télé-M À bien y penser
9h00 CBWFT Les anges du matin
9h30 Télé-M Aimer
10h00 CBWFT Pacha et les chats
César le magicien
Télé-M Bugs Bunny
10h15 CBWFT Grisu, le petit dragon
TV-5 Les petits plats dans l'écran
10h30 CBWFT Babar III
Télé-M La vie à Montréal
10h45 Télé-M Mongrain de sel
TV-5 Télétourisme
11h00 CBWFT La cuisine au quotidien
Télé-M Le TVA, édition midi
11h15 CBWFT Comme on est
TV-5 Des chiffres et des lettres
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT L'édition magazine
TV-5 Destination le monde
12h30 CBWFT Les démons du midi
Télé-M Cinéma d'après-midi: Le château de la pierre magique
13h00 TV-5 Molière pour rire et pour pleurer
13h30 CBWFT L'art de vivre
14h00 TV-5 40° à l'ombre
14h30 CBWFT Maritimes en direct
Télé-M Santa Barbara
15h00 CBWFT La cour en direct
15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M Top modèles
15h57 CBWFT 0340
16h00 CBWFT Kim et Clip
Télé-M Claire Lamarche
TV-5 Journal télévisé de FR3
16h25 CBWFT 0340
16h30 CBWFT Les intrépides
TV-5 Les petits plats dans l'écran
16h57 CBWFT 0340
17h00 CBWFT Watatatow
Télé-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 Expédition pêche
17h30 CBWFT Les détecteurs de mensonges
Télé-M Jeopardy
TV-5 Des chiffres et des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
Télé-M On m'appelait Steven
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h30 CBWFT Comment ça va?
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Images d'une génération
Télé-M La trentaine
TV-5 Envoyé spécial
20h00 CBWFT Bethune
Télé-M Le match de la vie
TV-5 Jeux sans frontières
21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Ad lib
TV-5 La chance aux chansons
21h25 CBWFT Le point
22h00 CBWFT Manitoba ce soir
Télé-M Le TVA, édition réseau
TV-5 Sports loisirs
22h30 Télé-M TVA sports
TV-5 Journal télévisé de FR3
22h35 CBWFT Les nouvelles du sport
22h50 CBWFT Marilyn
22h55 Télé-M Mongrain de sel
23h00 TV-5 Envoyé spécial
23h20 CBWFT Millefeuille
23h50 CBWFT Cinéma: Hôtel: Chez l'alpiniste mort
0h00 TV-5 Jeux sans frontières
1h00 TV-5 La chance aux chansons
1h55 TV-5 Radio France internationale

Mercredi 16 septembre

5h30 Télé-M Salut, bonjour
7h00 CBWFT SRC bonjour
8h00 Télé-M À votre santé
8h45 Télé-M À bien y penser
9h00 CBWFT Les anges du matin
9h30 Télé-M Aimer
10h00 CBWFT Pacha et les chats le débarras-surprise
Télé-M Bugs Bunny
10h15 CBWFT Grisu, le petit dragon
TV-5 Les petits plats dans l'écran
10h30 CBWFT Babar III
Télé-M La vie à Montréal
10h45 Télé-M Mongrain de sel
TV-5 Expédition pêche
11h00 CBWFT La cuisine au quotidien la cuisine au micro-ondes
Télé-M Le TVA, édition midi
11h15 CBWFT Comme on est
TV-5 Des chiffres et des lettres
11h30 CBWFT Voyage grandeur nature
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT L'édition magazine
TV-5 Envoyé spécial
12h30 CBWFT Les démons du midi
Télé-M Cinéma d'après-midi: Ça plane les filles
12h55 TV-5 Jeux sans frontières
13h30 CBWFT Le temps de vivre
14h00 TV-5 40° à l'ombre
14h30 CBWFT La loi de Los Angeles
Télé-M Santa Barbara
15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M Top modèles
15h57 CBWFT 0340
16h00 CBWFT Kim et Clip
Télé-M Claire Lamarche
TV-5 Journal télévisé de FR3
16h25 CBWFT 0340
16h30 CBWFT Livraison spéciale
TV-5 Les petits plats dans l'écran
16h57 CBWFT 0340
17h00 CBWFT Watatatow
Télé-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 Montagne
17h30 CBWFT Les détecteurs de mensonges
Télé-M Jeopardy
TV-5 Des chiffres des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
Télé-M Loto-quiz
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h30 CBWFT L'enfer c'est nous autres
Télé-M Cinéma du mercredi: Les branchés du bahut
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT L'or et le papier II
TV-5 Téléscope
20h00 CBWFT Enjeux
TV-5 Montagne
20h30 Télé-M Alfred Hitchcock présente...
21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Ad lib
TV-5 La chance aux chansons
21h25 CBWFT Le point
22h00 CBWFT Manitoba ce soir
TV-5 D'un soleil à l'autre
22h01 Télé-M Le TVA, édition réseau
22h30 TV-5 Journal télévisé de FR3
22h31 Télé-M TVA sports
22h35 CBWFT Les nouvelles du sport
22h50 CBWFT Marilyn
22h59 Télé-M Mongrain de sel
23h00 TV-5 Télescope
23h20 CBWFT Cinéma: Chateauroux district
0h00 TV-5 Montagne
1h00 TV-5 La chance aux chansons
1h50 TV-5 Radio France internationale

Jeudi 17 septembre

- **5h30** Télé-M **Salut, bonjour!**
- **7h00** CBWFT **SRC bonjour**
- **8h00** Télé-M **À votre santé**
- **8h45** Télé-M **À bien y penser**
- **9h00** CBWFT **Les anges du matin**
- **9h30** Télé-M **Aimer**
- **10h00** CBWFT **Pacha et les chats**
  Télé-M **Bugs Bunny**
- **10h15** CBWFT **Grisu, le petit dragon**
  TV-5 **Les petits plats dans l'écran**
- **10h30** CBWFT **Babar III**
  Télé-M **La vie à Montréal**
- **10h45** Télé-M **Mongrain de sel**
  TV-5 **Montagne**
- **11h00** CBWFT **La cuisine au quotidien**
  Télé-M **Le TVA, édition midi**
- **11h15** CBWFT **Comme on est**
  TV-5 **Des chiffres et des lettres**
- **11h45** TV-5 **Vision 5**
- **12h00** CBWFT **L'édition magazine**
  TV-5 **Téléscope**
- **12h30** CBWFT **Les démons du midi**
  Télé-M **Cinéma d'après-midi: Le tombeur de ces demoiselles**
- **13h00** TV-5 **Montagne**
- **13h30** CBWFT **Cinéma: Double impasse**
- **14h00** TV-5 **40° à l'ombre**
- **14h30** Télé-M **Santa Barbara**
- **15h30** CBWFT **Les Schtroumpfs**
  Télé-M **Top modèles**
- **15h57** CBWFT **0340**
- **16h00** CBWFT **Kim et Clip**
  Télé-M **Claire Lamarche**
  TV-5 **Journal télévisé de FR3**
- **16h25** CBWFT **0340**
- **16h30** CBWFT **Alana ou le futur imparfait**
  TV-5 **Les petits plats dans l'écran**
- **16h57** CBWFT **0340**
- **17h00** CBWFT **Les aventures de Tintin**
  Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
- **17h05** TV-5 **Carré vert**
- **17h30** CBWFT **Les détecteurs de mensonges**
  Télé-M **Jeopardy**
  TV-5 **Des chiffres et des lettres**
- **18h00** CBWFT **Manitoba ce soir**
  Télé-M **Chop-suey**
  TV-5 **Journal télévisé de TF1**
- **18h30** CBWFT **Tous pour un**
  Télé-M **Docteur Doogie**
- **18h35** TV-5 **Vision 5**
- **19h00** CBWFT **Lance et compte III**
  Télé-M **Minisérie: Une belle équipe**
  TV-5 **Nouveaux mondes**
- **20h00** CBWFT **Raison passion**
  Télé-M **Claire Lamarche**
  TV-5 **La chambre des dames**
- **20h30** CBWFT **À tout prix**
- **21h00** CBWFT **Le téléjournal**
  Télé-M **Ad lib**
  TV-5 **La chance aux chansons**
- **21h25** CBWFT **Le point**
- **22h00** CBWFT **Manitoba ce soir**
  Télé-M **Le TVA, édition réseau**
  TV-5 **Carabine FM**
- **22h30** Télé-M **TVA sports**
  TV-5 **Journal télévisé de FR3**
- **22h35** CBWFT **Les nouvelles du sport**
- **22h50** CBWFT **Marilyn**
- **22h55** Télé-M **Mongrain de sel**
- **23h00** TV-5 **Nouveaux mondes**
- **23h20** CBWFT **Cinéma: La casse**
- **0h00** TV-5 **La chambre des dames**
- **1h00** TV-5 **La chance aux chansons**
- **1h50** TV-5 **Radio France Internationale**

Vendredi 18 septembre

- **5h30** Télé-M **Salut, bonjour!**
- **7h00** CBWFT **SRC bonjour**
- **8h00** Télé-M **À votre santé**
- **8h45** Télé-M **Des mots pour le dire**
- **9h00** CBWFT **Les anges du matin**
- **9h30** Télé-M **Aimer**
- **10h00** CBWFT **Pacha et les chats**
  Télé-M **Bugs Bunny**
- **10h15** CBWFT **Grisu, le petit dragon**
  TV-5 **Les petits plats dans l'écran**
- **10h30** CBWFT **Babar III**
  Télé-M **La vie à Montréal**
- **10h45** Télé-M **Mongrain de sel**
- **10h50** TV-5 **Carré vert**
- **11h00** CBWFT **La cuisine au quotidien**
  Télé-M **Le TVA, édition midi**
- **11h15** CBWFT **Comme on est**
  TV-5 **Des chiffres et des lettres**
- **11h45** TV-5 **Vision 5**
- **12h00** CBWFT **L'édition magazine**
  TV-5 **Nouveaux mondes**
- **12h30** CBWFT **Les démons du midi**
  Télé-M **Cinéma d'après-midi: Les cavaliers de l'enfer**
- **13h00** TV-5 **La chambre des dames**
- **13h30** CBWFT **Cinéma: Champagne amer**
- **14h00** TV-5 **Les grands solistes français**
- **14h30** Télé-M **Santa Barbara**
- **15h00** TV-5 **Jazz à liège**
- **15h30** CBWFT **Les Schtroumpfs**
  Télé-M **Top modèles**
- **15h57** CBWFT **0340**
- **16h00** CBWFT **Kim et Clip**
  Télé-M **Claire Lamarche**
  TV-5 **Journal télévisé de FR3**
- **16h25** CBWFT **0340**
- **16h30** CBWFT **Les débrouillards**
  TV-5 **Les petits plats dans l'écran**
- **16h57** CBWFT **0340**
- **17h00** CBWFT **Les années coup de coeur**
  Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
  TV-5 **Bien au contraire**
- **17h30** CBWFT **Les détecteurs de mensonges**
  Télé-M **Jeopardy**
- **17h35** TV-5 **Des chiffres et des lettres**
- **18h00** CBWFT **Manitoba ce soir**
  Télé-M **Drôle de vidéo**
  TV-5 **Journal télévisé de TF1**
- **18h30** CBWFT **National geographic présente**
  Télé-M **Rira bien...**
- **18h35** TV-5 **Vision 5**
- **19h00** CBWFT **Les grands films: Oiseaux de feu**
  Télé-M **9-1-1...**
  TV-5 **Nouvelles du sud**
- **19h30** Télé-M **Ciné-enquête: Plein cadre**
- **20h00** TV-5 **George Dandin**
- **21h00** CBWFT **Téléjournal**
  Télé-M **Ad lib**
- **21h25** CBWFT **Le point**
- **21h30** TV-5 **Roule... routier!**
- **22h00** CBWFT **Manitoba ce soir**
  Télé-M **Le TVA, édition réseau**
- **22h30** Télé-M **TVA sports**
  TV-5 **Journal télévisé de FR3**
- **22h35** CBWFT **Les nouvelles du sport**
- **22h50** CBWFT **Julien Clerc: La passion mélodie**
- **23h00** TV-5 **Nouvelles du sud**
  Télé-M **Mongrain de sel**
- **23h50** CBWFT **Cinéma: Les feux de la nuit**
- **0h00** TV-5 **George Dandin**
- **1h15** TV-5 **Radio France Internationale**

Ciné-télé du 12 au 18 septembre 1992

Samedi 12 septembre

19h00 Télé-M **Sans pitié**
Am. 1986. Drame policier de R. Pearce. Un policier de Chicago se rend en Louisiane pour retrouver une jeune femme susceptible de l'éclairer sur l'identité du meurtrier de son collègue.

22h42 Télé-M **KGB - La guerre secrète**
Am. 1975. Drame d'espionnage de D. Little. Un agent russe, qui agit sous l'identité d'un ingénieur américain, refuse de rentrer quand on le rappelle dans son pays.

21h35 CBWFT **Les portes de la nuit**
Fr. 1946. Drame écrit par J. Prévert. Ayant quitté son mari, une femme retourne dans sa ville natale. Bien des déceptions l'attendent.

Dimanche 13 septembre

20h01 Télé-M **Balade sur un divan**
Am. 1987. Comédie satirique de M. Ritchie. Un patient d'une clinique pour fous criminels réussit à s'évader en se faisant passer pour le directeur auprès d'un thérapeute.

23h15 CBWFT **Jour de fête**
Fr. 1949. Comédie humoristique réalisée par J. Tati. Dans un petit village de France, des forains s'installent en prévision de la fête annuelle.

Lundi 14 septembre

20h00 Télé-M **Le fantôme de l'opéra**
Am. 1989. Drame de T. Richardson. Condamné à vivre dans les coulisses de l'Opéra de Paris, un musicien masqué se fait le protecteur d'une jeune chanteuse. (Troisième de 4).

Mardi 15 septembre

18h00 Télé-M **On m'appelait Steven**
Am. 1989. Drame psychologique de L. Elikann. Kidnappé à l'âge de sept ans, un garçon devra attendre sept années avant de retrouver sa famille. (Troisième de 4).

23h50 CBWFT **Hôtel: Chez l'alpiniste mort**
Sov. Drame policier réalisé par G. Kroumanov. Un inspecteur est appelé d'urgence par un hôtelier. En arrivant, il ne découvre aucun crime mais une atmosphère des plus louches. Une avalanche prolonge son séjour.

Mercredi 16 septembre

18h30 Télé-M **Les branchés du bahut**
Am. 1984. Comédie de R. Butler. Les tribulations de quatre cancres qui doivent remporter une course en canot pneumatique en échange de leur diplôme.

23h20 CBWFT **Chateauroux district**
Fr. 1987. Comédie dramatique réalisée par P. Charigot. Une jeune fille essaie par tous les moyens de retrouver la trace de son père.

Jeudi 17 septembre

19h00 Télé-M **Une belle équipe**
Am. 1989. Drame policier de C. Gorlitz. Deux femmes, amoureuses du même homme, sont détectives dans une grande ville du Texas. Miller et Mueller lutteront contre la drogue tentant de dépister les trafiquants de poudre blanche et de mettre au jour les plus sombres commerces clandestins. (Troisième de 6).

23h20 CBWFT **La casse**
Fr.-Ital. 1971. Drame policier réalisé par H. Verneuil. Un policier poursuit en Grèce un voleur insaisissable.

Vendredi 18 septembre

19h00 CBWFT **Oiseaux de feu**
É.-U. 1990. Drame de guerre réalisé par D. Green. Un jeune pilote d'hélicoptère de combat ultra-moderne s'entraîne pour une mission difficile contre les barons de la drogue en Amérique du Sud.

19h30 Télé-M **Plein cadre**
Am 1971. Drame policier de H. Averback. Un policier entreprend de démasquer un critique d'art coupable de meurtre.

23h50 CBWFT **Les feux de la nuit**
É.-U. 1988. Drame psychologique réalisé par J. Bridges. Les difficultés d'un jeune dont la vie semble aller à la dérive. Sous l'influence d'un ami, il tente d'oublier ses problèmes dans la drogue.

PROVINCE

La Ligue féminine catholique ouvre un bureau

La Ligue féminine catholique (LFC) du Manitoba a décidé d'ouvrir un bureau au 210, rue Masson, pièce 218, à Saint-Boniface.

Une courte cérémonie pour marquer cet événement aura lieu le 29 septembre.

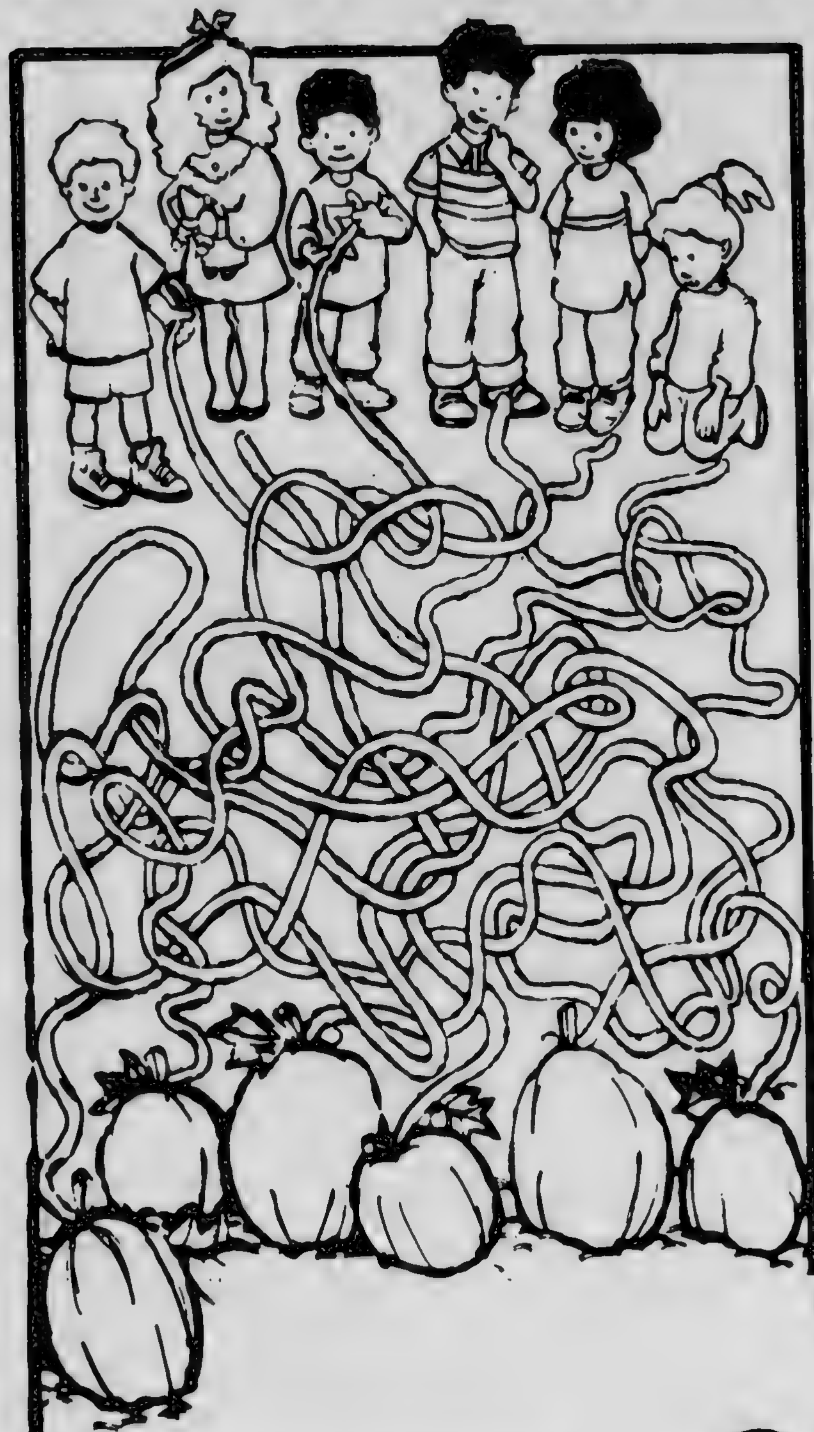
La LFC doit bientôt embaucher une coordonnatrice. Elle invite d'autres femmes catholiques à se joindre aux sections existantes et prévoit aussi inviter les paroisses sans section à en initier une dans leur région.

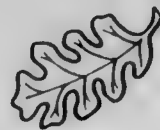
Groupe de pression de justice sociale travaillant au progrès spirituel, culturel et éducationnel des femmes, la LFC contribue également à assurer le bien-être de la communauté en général.

Une de ses résolutions de l'année est de faire des prélèvements de fonds pour venir en aide à l'Ecole d'évangélisation située à Saint-Malo.

Y.C.

La page de BICOLO





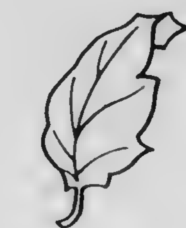
Concours d'automne



Aujourd'hui je veux te parler de mon concours d'automne. Je planifie faire la tournée du Manitoba avec vous dans mes pages. Pour m'aider, j'aimerais que tu m'envoies de l'information concernant ton village.

1. En quelle année a-t-il été fondé?
2. Qui était les premiers colons?
3. Comment a-t-il reçu son nom?
4. Quelle est l'occupation principale des gens de ton village?
5. Pourquoi aimes-tu vivre dans ton village?

Pour ceux d'entre vous qui demeurez à Winnipeg, vous pouvez parler de votre paroisse ou quartier comme Saint-Boniface, Saint-Vital, etc.



....

Accompagne cette information avec un dessin l'endroit que tu préfères dans ton village. Explique pourquoi c'est ton endroit favori.

(Cet endroit peut être l'église, l'arène où tu pratiques des sports, un site où tu peux voir le coucher de soleil, etc.).



Pour les petits (3 ans à 6 ans):

j'aimerais voir où tu demeures, alors dessine ta maison.

Bonne chance! J'ai hâte de voir tes dessins et de lire à propos de ton village.



Le tout doit être remis d'ici le 2 octobre.

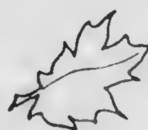
Découpe le coupon, envoie-le bien rempli à:
Club de Bicolo
C.P. 209
Lorette (MB)
ROA OYO

Nom: ______________________

Adresse: ______________________

____

Code postal: ____________ Âge: ______



Un délice d'automne

Connais-tu le potiron?

Moi je le connais plutôt sous le nom de citrouille.

Est-ce que tu en a planté dans ton jardin? Si oui, tu as sans doute vu ses belles grosses fleurs jaunes et les vignes qui courent partout.

Après la récolte, place ta citrouille au soleil pendant une ou deux semaines pour raffermir l'écorce. Place-la ensuite dans un local frais et sec.

Et voilà, tu auras ta citrouille pour l'halloween.

Tu pourras la décorer toi-même. Je t'en parlerai davantage plus tard.





Savais-tu que la plus grosse des citrouilles pesait 112 kilos? Elle aurait fait un magnifique carrosse pour Cendrillon! Qu'en penses-tu?





Membre gagnant de la semaine

10374

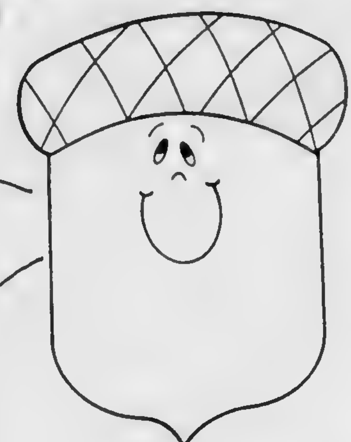
Craig Lefevre
Grunthal (Manitoba)

9 ans

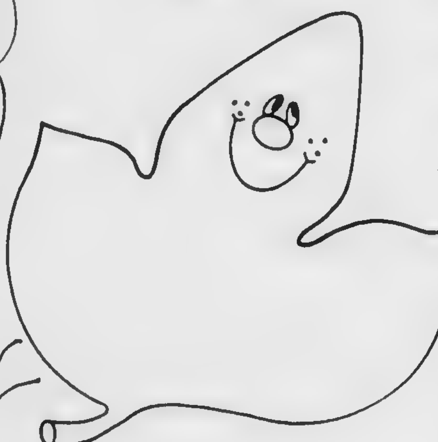
Trouve les 11 différences entre ces deux dessins

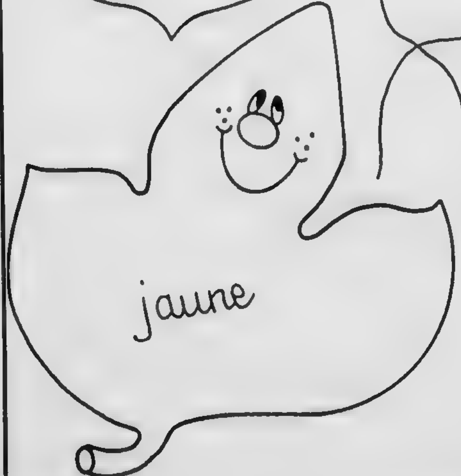
Relie les objets semblables avec la couleur indiquée













Tu aimerais devenir membre de mon CLUB... recevoir une carte de membre... et avoir la chance de gagner un prix au tirage de chaque semaine?
C'est facile.
Découpe le coupon, envoie-le bien rempli à:
Club de Bicolo
C.P. 209
Lorette (MB)
ROA OYO



Nom: ______________________

Adresse: ______________________

____

Code postal: ______________ Âge: ________

NOMINATIONS

La Division scolaire de la Rivière Rouge N° 17

Province du Manitoba

AVIS EST DONNÉ PAR CES PRÉSENTES que les 30 septembre, 1er, 2, 5 et 6 octobre 1992, entre 8 h 30 et 16 h 30 au bureau de la Division scolaire de la Rivière Rouge N° 17, au 429, rue Sabourin, à Saint-Pierre-Jolys (Manitoba), j'accepterai les nominations pour les postes de 10 commissaires:

Quartier N° 1	Région de St-Joseph/Letellier	Un requis
Quartier N° 2	Région de St-Jean-Baptiste	Deux requis
Quartier N° 3	Région de Dufrost/St-Malo	Deux requis
Quartier N° 4	Région de St-Pierre-Jolys	Deux requis
Quartier N° 5	Région d'Otterburne	Un requis
Quartier N° 6	Région d'Aubigny	Un requis
Quartier N° 7	Région de Ste-Agathe	Un requis

pour la division scolaire ci-haut mentionnée.

Toute nomination doit être soumise par écrit et signée par au moins 25 électeurs, ou PAS moins que 1 % des électeurs du quartier (si ce dernier montant est moins élevé), mais dans tous les cas par au moins deux électeurs. Chaque nomination doit être accompagnée du consentement écrit du candidat ainsi que d'une déclaration de qualifications dûment signée et attestée.

Les nominations qui ne sont pas accompagnées des documents requis ou soumises de la façon prescrite seront refusées.

Les formulaires de nomination sont disponibles sur demande au bureau de la Division scolaire de la Rivière Rouge N° 17 à St-Pierre-Jolys (Manitoba).

DATÉ à St-Pierre-Jolys dans la Province du Manitoba ce 8e jour de septembre 1992.

LOUISE HÉBERT
Directrice du scrutin
Division scolaire de la Rivière Rouge N° 17

La chronique religieuse †

La prière de Saint-Pierre et Miquelon

Bien souvent dans les nouvelles ,nous entendons parler du triste sort que le gouvernement d'Ottawa a réservé pour les pauvres pêcheurs de Terre-Neuve.

Bien moins souvent mentionnés sont les pauvres pêcheurs de l'Île voisine de Saint-Pierre et Miquelon. Bastion français qui existait avant que Terre-Neuve ne naisse.

Vous trouverez ci-incluse une prière faite par l'évêque de Saint-Pierre et Miquelon, Mgr François Maurer, lors de la fête patronale de Saint Pierre et Paul.

Peut-être trouverez -vous une petit place dans votre journal pour indiquer aux Manitobains que les Terre-Neuviens ne sont pas les seul à souffrir des décisions déraisonnables d'Ottawa.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

Alain Deminiac

Grand saint Pierre, patron des pêcheurs de l'Archipel et de notre communauté et de notre île, que penses-tu du sort qu'on nous a fait à New York?

Ces juges «internationaux» connaissent-ils l'histoire de St-Pierre et Miquelon, qui fut avant que le Canada ne soit?

Un peuple n'existe que par la terre qui le nourrit. Et notre terre, c'est la mer.

La raison du plus fort est malheureusement encore la meilleure.

Quand Christophe Colomb débarqua dans le Nouveau Monde, il y eut les conquérants tout-puissants et les autres, devenant minorité, et bientôt médiocrité.

Ne sommes-nous pas, cinq siècles après, de ces derniers, sacrifiés par un grand tribunal international, à la gloire du demi-millénaire de la découverte de l'Amérique?

Et dire qu'il a fallu des années pour dessiner ce pipeau dans les eaux de l'Atlantique Nord: un jardin aquatique sans poissons, et ce long tube tracé à la règle, sans qu'on se demandat si, à l'autre bout, il conduirait vers les eaux libres. Si seulement on avait «incliné» le tuyau de quelques degrés, nous aurions le fier sentiment d'avoir accès à la liberté, et cela sans déparer notre nouvelle carte géographique, puisque la planète est ronde.

Saint Pierre, je sais que je parle en l'air, puisque le jugement est sans appel. Mais toi, notre saint Patron, tu as sûrement des idées bienveillantes pour que notre Archipel reste ton fief en Amérique du Nord.

Sois présent invisiblement aux rencontres de Paris et d'Ottawa où l'on décidera des restes qui nous reviendront. Miettes sous la table pour les petits chiens, ou alors ces corbeilles pleines que l'on ramassa après que le Seigneur eut nourri, avec cinq pains et deux poissons, une foule nombreuse comme la population de nos îles.

Saint Pierre, on dit que les bienheureux du paradis passent leur ciel à faire du bien sur la terre, nous comptons sur toi pour que survivent Saint-Pierre et Miquelon.

LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace

Les PETITES ANNONCES, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.
Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit** et être **payée d'avance** aux tarifs suivants: moins de 20 mots (**5$** ou **7,50$** pour deux semaines); 21 à 28 mots (**6$** ou **9$**); 29 à 35 mots (**7$** ou **10,50$**); 35 à 42 mots **au maximum** (**8$** ou **12$** pour deux semaines). ***(N'oubliez pas d'ajouter la TPS!)***

Divers

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. L.A.B.
682-

LA PETITE ÉCOLE, une prématernelle francophone située à l'école Provencher a des ouvertures pour le programme des 4 ans (lundi, mercredi et vendredi après-midi). L'enfant peut commencer n'importe quand. Contactez Louise au 231–1297.
685-

GARDE D'ENFANTS à domicile près des écoles Lacerte et Howden. Demandez Monique. 254–5312.
688-

LEÇONS DE PIANO en français ou anglais, professeur diplômé de Montréal et État-Unis. Disponible pour accompagnement. Élise Richard 452–4671.
696-

Recherche

RECHERCHE: Es-tu: homme seul? 46-55 ans? Personne de valeurs morales, d'émotions stables? Financièrement confortable? Honnête, sincère, chaleureux? De poids moyen (pas gros)? Propre, bien soigné (well-groomed)? Non fumeur? Jouis-tu des bonnes choses de la vie telles que voyages, repas en dehors, bons concerts, réceptions occasionnelles à la maison, marches dans les parcs ou sur le bord de la mer, temps paisibles dans le confort chez toi, mais aimerais les partager avec une femme toute «spéciale» qui respecterait ton besoin de moments pour toi-même (breathing space)? Si tu peux répondre «oui» à la plupart de ces questions, s.v.p n'hésites pas à écrire à: Boîte 1, La Liberté, C.P. 190, Saint-Boniface, Manitoba. R2H 3B4. Cette femme serait heureuse de faire ta connaissance! Merci!
677-

À vendre

AGNEAU DU MANITOBA: directement du producteur et inspecté du gouvernement. 2,90 $/livre coupé, empaqueté et livré (moyenne 45 livres) ou 2,60 $/livre livré au boucher de votre choix. Contacter Solange Dusablon au 1–422–8723, Sainte-Anne.
667-

À VENDRE: Hyundai Pony 1985, 4 cyl. 100 000 km, automatique, AM/FM stéréo, en bon état. 1 500 $ ou meilleure offre. 233–8259.
676-

À VENDRE: maison et garage avec grand lot, emplacement idéal. 235–0174 ou 248–2165 Notre-Dame-de-Lourdes.
696-

À louer

À LOUER: garçonnières pour personnes d'âge d'or au Foyer Vincent - 200, rue Horace. Chauffage et air climatisé central, stationnement, 4 repas par semaine, coiffeuse. 233–1925 de midi à 16 h.
262-

À LOUER: maison, 3 chambres à coucher, près de l'hôpital. 550 $/mois. Eau et chauffage inclus. Composez le 233–0492.
674-

À LOUER: 2e étage d'une maison, 1 chambre à coucher, 441, rue Jeanne d'Arc, 320 $, stationnement, câble. 237–7690.
675-

À LOUER: immédiatement, maison de ville condo, 3 chambres à coucher avec sous-sol. Laveuse, sécheuse, réfrigérateur, poêle et stationnement inclus. Près de l'hôpital de St-Boniface et du Collège St-Boniface. 630 $ par mois. Les services non inclus. 233–4735. Pour la longue fin de semaine: 233–4557.
676-

À LOUER: rue Louis Riel, chambre à coucher, propre, tous les services inclus. 375 $ par mois. Libre le 1er octobre. Composez le 254–6267 après 17 h.
679-

À LOUER: 170, prom. Enfield, app. d'une chambre à coucher, disponible le 1er octobre. 495 $ par mois + électricité. Composez le 233–2072.
683-

À LOUER: appartement d'une chambre à coucher, av. de la Cathédrale, 360 $ par mois, services inclus. Disponible immédiatement. Composez le 233–6091.
686-

À LOUER: Parc Windsor/St-Boniface. Maison de 3 chambres à coucher, 450 $ du 15 oct. au 15 avril. Non fumeur. 253–5653.
687-

À LOUER: maison à St-Boniface: près du Collège et de l'hôpital. Trois chambres à coucher (2 au premier, 1 sous-sol). Salle de récréation au sous-sol. Cour privée avec "deck" et remise. Stationnement, cuisinière, frigo et chauffage inclus. Le jour: 949–2411. En soirée: 233–3982.
689-

À LOUER: Appartement d'une ou 2 chambres à coucher. 245, boul. Provencher. Irène, concierge. Sonnez au 29.
690-

À LOUER: Immédiatement. 2e étage d'une maison, 1 chambre à coucher, tous les services inclus. 425 $ par mois, devant l'hospice Taché et le Collège. Composez le 233–8887.
691-

À LOUER: petit appartement de deux chambres à coucher. Propre et tranquille. Près de l'école et service d'autobus. Loyer 375 $, inclus chauffage, eau et stationnement. Libre le 1er septembre. Composez le 237–9283 ou le 453–5281.
692-

À LOUER: rue St-Jean-Baptiste, appartement d'une chambre à coucher. Composez le 233–1593.
693-

À LOUER: rue Dubuc, app. de 3 chambres à coucher, patio. Disponible le 1er octobre. 550 $ par mois, services compris. 237–6848.
694-

À LOUER: Appartement de deux chambres à coucher dans duplex sur la rue Valade. Cinq appareils électro-ménagers, tapis, électricité, gaz, eau et une place de stationnement dans un garage inclus. Libre le 1er novembre. Pas d'animaux domestiques. Non-fumeurs préférés. 696 $ par mois. Composez le 233–3861.
695-

À LOUER: Appartement d'une chambre à coucher. Près du Collège et hôpital. 325 $ électricité inclus. Michele 231–1090 ou 233–3457.
697-

À LOUER: Saint-Boniface, app. de 2 ch. à coucher, 1/2 duplex pour personnes tranquilles, non fumeurs, appareils élec., stationnement libre. 237–6600.
699-

La Division scolaire de Fort Garry no 5

est à la recherche de

professeurs bilingues:

pour faire de la suppléance dans ses écoles d'immersion française et dans son programme de français de base pour l'année scolaire 1992-93.

On demande aux professeurs intéressés de communiquer avec:

Jean A. Beaumont
Directeur général adjoint
Programmation et services du personnel de langue française
181, baie Henlow
Winnipeg (Manitoba)
R3Y 1M7

Tél.: (204) 488–1757, poste 285



FACULTÉ D'ÉDUCATION

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Le Collège universitaire de Saint-Boniface est à la recherche d'une personne pour combler le poste de
secrétaire de la faculté d'éducation

Fonctions:

- Travail général de bureau.
- Les tâches particulières seront discutées lors de l'entrevue.

Qualifications:

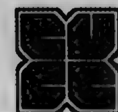
- excellent français parlé et écrit.
- Sens de l'organisation et esprit d'équipe.
- Habileté à traiter avec le public.
- Connaissance des deux langues officielles.

Rémunération: Selon la convention collective.

Entrée en fonctions: Le plus tôt possible.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 17 septembre 1992** à:

Monsieur Richard Benoit
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0H7



200, AVENUE DE LA CATHÉDRALE
SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H OH7
(204) 233-0210

QUIZ

Personnages célèbres de la littérature française



QUESTIONS

1. Il se ronge les ongles et a fait l'aller-retour Terre-Lune en 97 heures et 20 minutes; qui est-il?

2. Qui est mort d'un boulet de canon au siège de Maëstricht en 1673?

3. Quel personnage de Céline se définit lui-même comme un sacré cochon et dit: «Le bonheur sur terre, ça serait de mourir avec plaisir, dans du plaisir»?

4. Il est abonné à La Ruche médicale; elle est abonnée à La Corbeille et au Sylphe des Salons. De quel couple célèbre s'agit-il?

5. Elle se fait extraire du poumon droit un nénuphar d'un mètre orné d'une fleur de 20 cm. Qui est-elle?

6. Ce personnage de François Mauriac «fume comme un sapeur» mais n'aime pas fumer dans le noir.

7. Euphrasie Fauchelevent s'est mariée le 16 février 1833. Avec qui?

8. Quelle femme entretenue pas ses amants dépense à une période de sa vie 100 000 francs par année tout en ayant 40 000 francs de dettes?

9. Qui a l'habitude de simuler le bégaiement et la surdité quand il parle d'affaires?

10. Il «était né dans une prison d'une tireuse de cartes dont le mari était aux galères».

11. Qui est Passe-Partout?

12. D'où vient l'expression: c'est rocambolesque?

13. Aventurière, espionne, agent secret de Richelieu, elle porte le titre de lady et meurt exécutée.

RÉPONSES

1. Michel Ardan, héros de Jules Verne (De la Terre à la Lune; Autour de la Lune).

2. D'Artagnan. Il avait aussi été blessé d'une balle à la poitrine à 43 ans. Ce célèbre héros d'Alexandre Dumas apparaît dans trois romans, qui racontent ses aventures et sa vie: Les trois mousquetaires, 20 ans après et Le Vicomte de Bragelonne.

3. Ferdinand Bardamu, dans Voyage au bout de la nuit.

4. De Charles et Emma Bovary (Madame Bovary, Gustave Flaubert).

5. De Chloé, dans L'écume des jours de Boris Vian.

6. Il s'agit de Thérèse Desqueyroux.

7. Avec Marius Pontmercy dans les Misérables. Célèbre héroïne de Victor Hugo, Euphrasie est mieux connue sous le nom de Cosette.

8. Marguerite Gautier, ou La dame aux camélias, d'Alexandre Dumas fils.

9. Le père Grandet, papa d'Eugénie Grandet, d'Honoré de Balzac.

10. C'est Javert! (Les Misérables, de Victor Hugo).

11. C'est le surnom de Jean, personnage du Tour du monde en 80 jours de Jules Vernes.

12. De Rocambole, personnage principal d'un feuilleton, qui vivra mille aventures aux rebondissements tous plus... rocambolesques les uns que les autres! Son auteur: Ponson du Terrail.

13. Il s'agit d'Anne de Winter, née de Breuil, surtout connue sous le surnom de Milady, ennemie mortelle des mousquetaires (Alexandre Dumas, Les trois mousquetaires).

Compilé par Sylviane LANTHIER

RECETTES

Le pur plaisir des pêches

Un des favoris de toujours pour la mise en conserve, les pêches sont un des fruits les plus polyvalents. Que vous les préfériez en tranches, en quartiers ou en moitiés, les pêches en conserve sont toujours une addition délicieuse au garde-manger. Vous pouvez les utiliser de mille et une façons.

Voici une recette pour les amateurs de pêches qui désirent en savourer de très spéciales durant les mois d'hiver, les Pêches sublimes. Cette recette vous permet de varier ou non les fines herbes dans chaque petit pot.



Pêches sublimes

13 à 14 pêches moyennes
4 tasses (1 L) d'eau
2 1/4 tasses (550 mL) de sucre
Tiges de menthe, de thym, de sauge ou d'estragon, ou bâtons de cannelle ou gingembre frais

Blanchir, dénoyauter et couper les pêches en quatre. Placer les pêches dans une solution qui préserve la couleur, au fur et à mesure.

Remplir d'eau bouillante une grande marmite munie d'un support. Déposer sept jarres mason d'un demiard (250 mL) dans la marmite et chauffer à feu élevé.

Placer les couvercles Snap Bernardin dans l'eau bouillante; bouillir cinq minutes pour activer le produit de scellage.

Dans une grande casserole en acier inoxydable ou en émail, porter à ébullition l'eau et le sucre. Égoutter les pêches et ajouter un liquide bouillant; porter de nouveau à ébullition complète.

Pour chaque bocal d'un demiard (250 mL), utiliser une tige de menthe, de thym ou de sauge, ou deux tiges d'estragon, ou un bâton de cannelle de 1 1/2 po (4 cm), ou une tranche de 1/4 po (0,5 cm) d'épais de gingembre frais pelé.

Placer l'herbe ou l'épice choisie dans un bocal chaud. Déposer les pêches chaudes en quartiers, le côté coupé vers le bas, dans le bocal jusqu'à 1/2 po (1 cm) du bord (espace libre). Ajouter assez de liquide bouillant pour couvrir les fruits, en laissant 1/4 po (0,5 cm) d'espace libre. Retirer les bulles d'air en glissant une spatule de caoutchouc entre le verre et le contenu; ajuster l'espace libre à 1/4 po (0,5 cm). Essuyer le bord du bocal en retirant tout résidu collant. Centrer le couvercle sur le bocal; visser la bague du bout des doigts sans trop serrer. Placer le bocal dans la marmite. Répéter avec le reste des pêches, des assaisonnements et du liquide.

Couvrir la marmite; porter de nouveau l'eau à ébullition; traiter 15 minutes à une altitude de moins de 1 000 pi (350 m). Retirer les bocaux (les couvercles scellés se courbent vers le bas). Retirer les bagues. Essuyer les bocaux, étiqueter et entreposer dans un endroit frais et sombre.

Donne 7 bocaux de 1 demiard (250 mL).

Ces Pêches sublimes peuvent être mises en conserve dans des bocaux d'une chopine (500 mL). Doubler simplement la quantité d'herbes et d'épices dans chaque bocal et augmenter la durée de traitement à 20 minutes.

LE CERCLE MOLIÈRE présente:

LE *divertissement* ET *l'enchantement*



LA SÉRIE CLASSIQUE

3 spectacles d'envergure dans la salle Pauline-Boutal



J'VAIS REVENIR AVANT MINUIT

de Peter Colley — traduction de Josée La Bossière

Un suspense à couper le souffle!!!

Une maison isolée...Un jeune couple amoureux... Le parfait endroit pour des retrouvailles. Mais arrive un voisin trop bavard et une soeur à l'allure mystérieuse. La terreur s'installe... Distribution: Carole Freynet-Gagné, Robert Lemoine, Geneviève Pelletier, et autre. Mise en scène de Claude Dorge.

du vendredi 23 au samedi 31 octobre 1992

"PIAF is powerful"
PIAF, série Classique Wpg. Free Press, janvier 1992



LES BELLES-SOEURS

de Michel Tremblay

Un classique du théâtre canadien-français!

Il va y avoir un party de collage de timbres chez Germaine Lauzon! Elle a gagné un million de timbres, la chanceuse! Mais, à y penser, pourquoi elle plus que nous-autres? Cette comédie-tragédie met en vedette les grandes dames du théâtre manitobain: une surprise à venir! Mise en scène de Roland Mahé.

du vendredi 22 au samedi 30 janvier 1993

"Le Cercle Molière launched its new season with a top-notch production"
Le Tartuffe, série Classique Wpg. Free Press octobre 1991

LES MADAMES BOLDUC

de Jean-Pierre Dubé

Une nouvelle pièce manitobaine à ne pas manquer!

On monte un spectacle sur la Bolduc. Trois femmes se présentent aux auditions. Elles se parlent, se dévoilent. Laquelle incarnera la légende de la chanson québécoise? Mise en scène d'Irène Mahé.

du vendredi 16 au samedi 24 avril 1993

Café Théâtre LA SÉRIE

2 spectacles intimes au Théâtre de la Chapelle



Une présentation Les Arts du Maurier Ltée

"A most entertaining tour de force!"
Soirée Félix Leclerc, série Café-Théâtre Wpg. Free Press, avril 1991



IL ÉTAIT UNE FOIS DELMAS SASK... MAIS PAS DEUX FOIS!

de André Roy et Claude Binet

Un one-man show humoristique...et minoritaire!

On parle d'histoire et de langue, de religion et de luttes. On maudit l'assimilation qui nous envahit malgré tout... Un spectacle pour rire jaune et réfléchir à la disparition de nos villages. Une pièce des Productions de l'ARC d'Edmonton avec André Roy. Mise en scène de Claude Binet.

du mercredi 18 au samedi 21 novembre et du mercredi 25 au samedi 28 novembre 1992

"Great! Moving! Outstanding! Exceptional!"
Miracle en Alabama, série Classique Wpg. Free Press octobre 1990

JEUNESSE À LA UNE

Le talent théâtral et musical exceptionel de nos jeunes gens!

***Anaïs**, meilleure production du Festival théâtre-jeunesse du CM en 1992: Michelle vit un éveil sensuel et se heurte aux tabous de la société. **Clan Destin**, meilleur texte du Festival théâtre-jeunesse du CM en 1992: une jeune fille perd ses illusions face à ceux qui auraient dû la protéger. Micheline Girardin chante les succès de l'heure.*

du mercredi 10 au samedi 13 février et du mercredi 17 au samedi 20 février 1993

"Trio of funny men sure to be a major hit"
Les Rogers, série Café-Théâtre Wpg. Free Press, février 1992

LISEZ LA LIBERTE POUR TOUTES LES INFORMATIONS DE LA SCÈNE CULTURELLE AU MANITOBA FRANÇAIS.

Des soirées de spectacles pour tous!

TOUT CECI POUR SEULEMENT 13 $ LA SOIRÉE!

Appelez-nous: 233-8053

*Ce prix est basé sur le prix pour adultes d'un abonnement super.

Le Journal des jeunes

Volume 4, nº 1, 55¢
Saint-Boniface (MB)
du 11 au 24 septembre 1992

L'enfer somalien

Éditorial

Notre planète

Il s'en est passé des choses depuis le dernier numéro du Journal des jeunes au mois de juin.

La famine en Somalie, dont on parlait à peine il y a deux mois, s'est révélée l'une des plus grandes catastrophes du genre depuis un siècle.

En Yougoslavie, la guerre civile a atteint la Bosnie-Herzégovine où les amis d'hier, Serbes, musulmans et Croates, se déchirent à présent sans pitié.

Bien loin de ces lieux de violence et de mort, le Canada, lui aussi, connaît des changements, avec un référendum sur la Constitution qui déterminera l'avenir du pays.

L'année s'annonce donc chargée, et Le Journal des jeunes n'aura pas trop de 21 numéros pour essayer d'aider ses lecteurs à connaître leur planète... toujours aussi mouvementée

Laurent GIMENEZ

Le Journal des jeunes

Bimensuel publié par les entreprises Le Journal des jeunes avec l'aide du Secrétariat d'État, du Bureau de l'éducation française (BEF) et de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP).

Bureaux: 383, boulevard Provencher, Saint-Boniface (Manitoba).

Téléphone: (204) 237-4823.
Télécopieur: (204) 231-1998

Adresse postale: Le Journal des jeunes, case postale 47007, 276, rue Marion, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3G9.

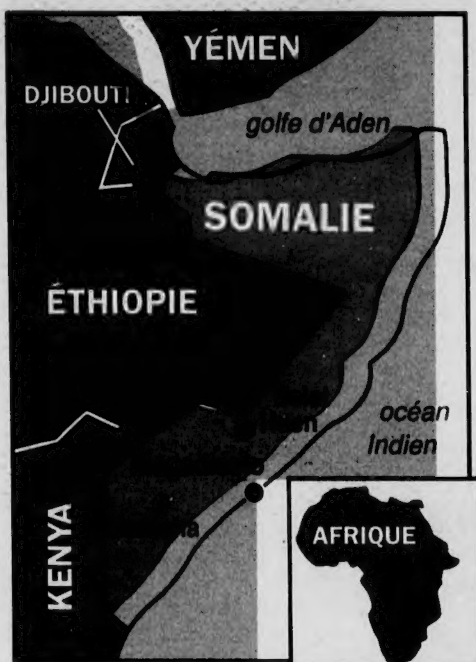
Rédaction: Laurent Gimenez

Graphiste/Dessinateur: Gilbert Painchaud

Jeux: Karine Beaudette

Production graphique: La Liberté

Courrier de deuxième classe — Enregistement nº 8399.



En Somalie, un pays du nord-est de l'Afrique, environ 2 000 personnes meurent de faim chaque jour. La sécheresse, la guerre civile et l'indifférence des pays riches expliquent cette tragédie.



Au départ, la sécheresse

L'est et le sud de l'Afrique sont atteints depuis plusieurs années par la sécheresse la plus grave du siècle. À la campagne, les récoltes diminuent et les bêtes meurent de soif ou sont abattues parce qu'on ne peut plus les nourrir.

La sécheresse menace au moins 40 millions d'Africains. En Somalie, où plus aucune culture ne pousse depuis trois ans, on estime qu'au moins un million de personnes ont fui la campagne dans l'espoir de trouver de la nourriture en ville.

Mais la nourriture fournie par l'aide internationale arrive au compte-gouttes: 100 000 tonnes seulement jusqu'à présent, alors que, selon un médecin sur place, il faudrait «des millions et des millions de tonnes».

Conséquence: environ 2 000 Somaliens meurent de faim chaque jour, et deux millions de personnes sont menacées du même sort (sur une population totale de sept millions). On estime qu'au moins un enfant sur quatre âgé de moins de cinq ans est déjà mort.

La guerre civile s'en mêle

La famine déclenchée par la sécheresse est aggravée par une guerre civile qui





ravage la Somalie depuis que le président Mohamed Syyad Barre a été renversé par un coup d'État en janvier 1991.

Depuis la chute de Syyad Barre, qui dirigeait le pays depuis plus de 20 ans, plusieurs groupes armées s'affrontent pour prendre le pouvoir. Leurs combats ont entraîné la destruction des récoltes et des troupeaux, et l'exil forcé de centaines de milliers de paysans.

Aujourd'hui, ces guérilleros aggravent la famine en volant sans scrupules la nourriture et les médicaments envoyés par les pays étrangers pour soulager les affamés.

Postés le long des routes, ils interceptent les convois humanitaires et saisissent une partie de la cargaison qu'ils gardent pour eux ou qu'ils revendent. Personne ne peut les arrêter car il n'existe plus d'armée ni de police régulières en Somalie.

Que fait-on pour les aider?

Au début du mois de septembre, les États-Unis ont établi un pont aérien pour acheminer directement la nourriture vers Belet Huen, où sont réfugiés environ 200 000 Somaliens et Éthiopiens. Le Canada et l'Allemagne envoient aussi de l'aide par avions dans plusieurs régions du pays, notamment à Mogadiscio et Baidoha.

Par ailleurs, l'Organisation des Nations unies (ONU) a annoncé l'envoi prochain en Somalie de 4 600 casques bleus (dont 750 Canadiens) qui auront pour tâche de protéger les convois humanitaires contre les attaques des pillards.

Pourquoi avoir tant attendu?

Dès le mois de décembre 1991, la Croix-Rouge internationale (CRI) a tenté d'alerter l'opinion publique mondiale sur la tragédie somalienne. Pourtant, l'aide internationale massive ne s'est vraiment manifestée qu'à la fin du mois d'août.

L'indifférence des pays étrangers s'explique de deux façons. Premièrement, toute l'attention était portée sur la guerre civile qui ravage la Yougoslavie depuis plus d'un an. Ce conflit inquiète le monde parce qu'il menace de déstabiliser une grande partie de l'Europe.

Deuxièmement, la Somalie n'intéresse plus les grandes puissances depuis la fin de la Guerre froide (fin des années 80). Dans les années 70, lorsque les États-Unis et l'Union soviétique s'affrontaient à l'échelle mondiale par pays interposés, la Somalie était considérée comme une zone stratégique à cause de sa proximité avec la péninsule Arabique remplie de champs de pétrole.

Tour à tour, la Somalie a été soutenue par l'Union soviétique et par les États-Unis qui lui ont fourni une énorme quantité d'armes. Les mêmes armes qui, aujourd'hui, permettent à quelques bandes de pillards de détourner l'aide humanitaire dont dépend la survie de centaines de milliers d'êtres humains.



Palestine: la paix fait des progrès

Pour la première fois depuis la création de l'État d'Israël en 1948, le gouvernement israélien semble d'accord pour accorder l'autonomie, et peut-être plus tard l'indépendance, aux quelque 1,7 million de Palestiniens qui vivent sur son territoire.

Après une première rencontre à Madrid il y a quelques mois, les Israéliens et les Palestiniens ont accepté de se réunir à nouveau à Washington pour discuter de la paix (la conférence se déroule jusqu'à la fin septembre).

Le nouveau premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a proposé la création d'un conseil administratif élu par les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza (territoires conquis par Israël lors de la guerre de 1967 contre les pays arabes).

Ce conseil administratif aurait des pouvoir limités, mais il donnerait aux Palestiniens une certaine autonomie par rapport à Israël. Plus tard, les Palestiniens pourraient obtenir des pouvoirs supplémentaires, et peut-être même arriver à créer l'État indépendant qu'ils réclament depuis plus de 40 ans.



Les Palestiniens voudraient fonder leur État en réunissant la Cisjordanie et Gaza (le Golan est revendiqué par la Syrie).

Flash histoire

1947 L'Organisation des Nations unies (ONU) décide de diviser la Palestine en un État juif et un État palestinien arabe. Les pays arabes rejettent cette solution.

1948 Les Juifs fondent l'État d'Israël en Palestine, qu'ils considèrent comme leur patrie.

1967 Israël gagne la guerre des Six-Jours et augmente considérablement son territoire au détriment de ses voisins arabes. L'ONU ordonne à Israël d'évacuer les territoires occupés (résolution nº 242 jamais respectée).

✷ Info quiz

1) Quelle est l'origine du nom Israël?
Réponse en page 4.



Où vivent les Palestiniens?

Cisjordanie et Gaza: 1,7 million; **Israël:** 700 000; **Jordanie:** 1,2 million; **Liban:** 500 000; **pays arabes:** 800 000; **monde:** 300 000; **total:** 5,2 millions.

Des gendarmes volants dans le ciel irakien

Les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont décidé le 27 août d'envoyer des avions dans le sud de l'Irak pour protéger les rebelles chiites contre les attaques de l'armée irakienne.

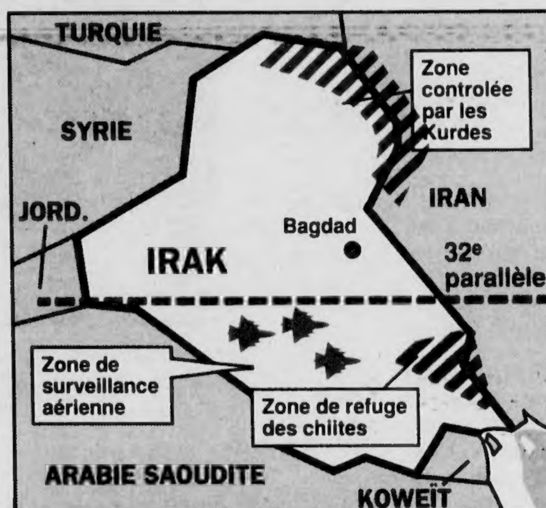
Quelle est la mission de ces avions?

Détruire tout avion ou véhicule militaire irakien qui franchit le 32e parallèle en direction du sud, où sont réfugiés les rebelles chiites.

Qui sont les chiites?

L'islam est divisé en deux grands courants: le chiisme et le sunnisme (un peu comme les catholiques et les protestants chez les chrétiens). En Irak, les chiites représentent plus de la moitié de la population, mais le pouvoir est détenu par les sunnites, dirigés par Saddam Hussein.

En mars 1991, les chiites du sud de l'Irak ont profité de la défaite de Saddam Hussein au cours de la guerre du Golfe pour se révolter et tenter de prendre le pouvoir. Saddam Hussein a réagi en envoyant des soldats et des avions pour les éliminer.



Pourquoi les Américains et leurs alliés interviennent-ils dans ce conflit?

Pour faire respecter la volonté de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui a interdit au gouvernement irakien d'agresser ses populations.

L'année dernière, un bouclier aérien semblable avait été mis en place dans le nord de l'Irak pour protéger les quelque 2,5 millions de Kurdes.

✷ Info quiz

2) Il y a combien de musulmans dans le monde?
Réponse en page 4.

Allemagne: les immigrés accusés

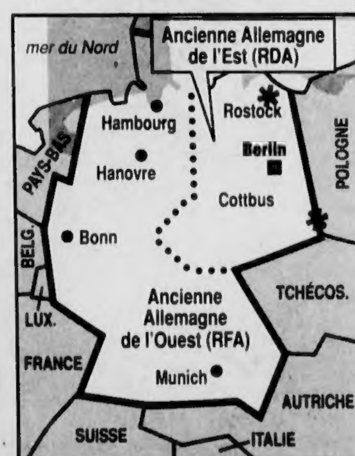
Les actes de violence raciste qui se sont déroulés dans une douzaine de villes allemandes à la fin du mois d'août illustrent les problèmes que connaît ce pays depuis la réunification des deux Allemagnes en octobre 1990.

La plupart des accidents se sont déroulés dans l'ancienne Allemagne de l'Est, notamment à Cottbus et Rostock, où des centaines de jeunes néo-nazis ont mis le feu à un foyer de réfugiés roumains.

Pourquoi en Allemagne de l'Est? Avant 1990, ce pays vivait sous un régime communiste dans lequel le chômage n'existait pas (l'État fournissait du travail à tout le monde).

Lorsque l'Allemagne de l'Est a été rattachée à l'Allemagne de l'Ouest, beaucoup d'entreprises est-allemandes qui n'étaient pas habituées à la concurrence ont fait faillite. Résultat: 800 000 chômeurs en mars 1991 (sur une population de 16 millions).

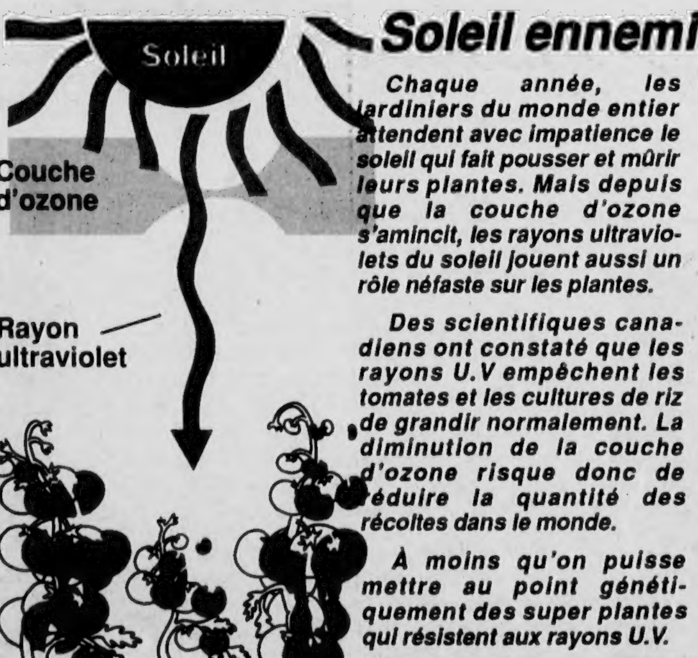
Aujourd'hui, certains Allemands accusent les travailleurs immigrés d'aggraver le chômage en «volant» le travail des Allemands.



Il y a environ 80 millions d'habitants en Allemagne.

✷ Info quiz

3) Que signifient les sigles RFA et RDA?
Réponse en page 4.



Soleil ennemi

Chaque année, les jardiniers du monde entier attendent avec impatience le soleil qui fait pousser et mûrir leurs plantes. Mais depuis que la couche d'ozone s'amincit, les rayons ultraviolets du soleil jouent aussi un rôle néfaste sur les plantes.

Des scientifiques canadiens ont constaté que les rayons U.V empêchent les tomates et les cultures de riz de grandir normalement. La diminution de la couche d'ozone risque donc de réduire la quantité des récoltes dans le monde.

À moins qu'on puisse mettre au point génétiquement des super plantes qui résistent aux rayons U.V.

EN BREF

Yougoslavie

Serbes coupables

Un rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU) accuse les Serbes d'être responsables des pires violations des droits de l'homme dans la guerre qui les oppose aux Croates et aux musulmans en Bosnie-Herzégovine.

Yougoslavie

Roi des échecs

Vingt ans après sa victoire contre Boris Spassky, l'ancien champion du monde d'échecs Bobby Fischer a accepté d'affronter à nouveau son rival dans une petite île du Monténégro. Il a fallu six millions de dollars pour le convaincre.

France

Même monnaie

Les Français voteront le 20 septembre pour ou contre le traité d'union européenne de Maastricht, qui prévoit de créer une monnaie unique en Europe, l'Écu.

Afrique

Enfants soldats

La guerre civile qui déchire le Liberia depuis 1990 n'épargne pas les enfants. On estime que plusieurs milliers d'entre eux sont armés et combattent parmi les rebelles.

États-Unis

Bébés doués

Des chercheurs américains affirment que les bébés de cinq mois sont capables d'effectuer des opérations de calcul mental simples, comme additionner et soustraire des nombres et des objets.

Japon

Plus de boutons

Les voyageurs des chemins de fer japonais n'auront bientôt plus besoin de pousser de boutons pour obtenir leur billet grâce à une machine qui fait le travail au simple son de la voix.

Japon

Voiture à eau

La compagnie japonaise Mazda a mis au point une petite voiture en forme d'oeuf qui fonctionne à l'hydrogène, un carburant tiré de l'eau.

Nouvelle-Zélande

Crie qui tue

Harry Schuler, 24 ans, espère bien pouvoir entrer dans le livre Guinness des records grâce au cri de 130 décibels qu'il est parvenu à pousser (le bruit d'un avion au décollage ne produit que 100 décibels).

EN BREF

Canada

À vos cahiers!

Environ 4,8 millions d'élèves du primaire et du secondaire ont repris l'école au début du mois de septembre, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière.

Canada

53 % de oui

Un récent sondage montre que 53 % des Canadiens appuient le projet de réforme constitutionnelle (contre 25 %). Les Ontariens sont les plus enthousiastes (66 %) et les Québécois les plus réservés (49 %).

Canada

Prairies Libres!

Un sondage effectué en juin dernier révèle que quatre habitants des Prairies sur dix souhaitent que leur région (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) se sépare du Canada.

Ontario

Couples égaux

Un tribunal a décidé que les couples homosexuels (deux hommes ou deux femmes qui vivent ensemble) ont droit aux mêmes avantages financiers que les autres couples en cas de décès d'un des conjoints.

Canada

Plutôt riche

Le revenu moyen des Canadien.ne.s était de 24 359 $ par an en 1990. À titre de comparaison, le revenu était de 30 260 $ au Japon et 260 $ au Zaïre (Afrique).

Canada

Cancer tueur

Le cancer du poumon est la forme de cancer la plus répandue au Canada. C'est aussi la plus difficile à soigner puisque 80 % des malades meurent. Cause principale: le tabac.

Colombie-Britannique

Sports risqués

Une récente étude révèle que 20 à 30 % des jeunes gymnastes de haut niveau en Colombie-Britannique souffrent d'importantes blessures au squelette. Explication: la durée de l'entraînement qui dépasse parfois 10 heures par jour.

Québec

Vaches polluantes

L'augmentation des troupeaux de vaches dans le monde est l'une des causes de la pollution de l'air et de l'effet de serre à cause des gaz qu'elles expulsent, estiment les scientifiques.

Nouveau Canada?



Les Canadien.ne.s voteront le 26 octobre prochain pour ou contre la réforme constitutionelle proposée par le gouvernement fédéral.

Les changements étaient réclamés par les provinces, surtout le Québec, et par plusieurs secteurs de la population, notamment les autochtones.



Le premier ministre Brian Mulroney a six semaines pour convaincre les Canadien.ne.s de voter oui.



Le Québec demandait des pouvoirs particuliers pour garantir la survie de la langue et de la culture françaises dans cette province.

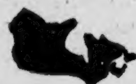
Voici ce qu'il obtiendrait dans la nouvelle constitution:

1 Le Québec est reconnu comme une **société distincte** à l'intérieur du Canada et, à ce titre, a le droit de protéger sa langue et sa culture françaises.

2 Quel que soit le nombre de ses habitants, le Québec possédera toujours **25 % des députés** à la Chambre des communes afin de maintenir son influence au niveau fédéral.

3 Trois des neuf juges de la **Cour suprême** seront Québécois (la Cour suprême veille au respect de la Constitution).

4 Aucune institution fédérale (Parlement, Cour suprême, etc) ne pourra être modifiée sans l'autorisation du Québec. Ce **droit de véto** est également accordé aux autres provinces.



Les provinces peu peuplées, comme le Manitoba et la Nouvelle-Écosse, demandaient un nouveau Sénat qui leur donnerait plus de poids au Parlement.

Le projet constitutionnel prévoit donc un Sénat:

1 Égal: toutes les provinces auront le même nombre de sénateurs, c'est-à-dire six (à l'heure actuelle, le nombre varie selon la population);

2 Élu: les sénateurs ne seront plus nommés par le premier ministre du Canada mais élus par la population ou désignés par les assemblées législatives des provinces;

3 Efficace: le Sénat aura le droit de bloquer les lois adoptées par la Chambre des communes (sauf les lois financières). En cas de désaccord entre les deux chambres, un vote en commun aura lieu.



Les autochtones demandaient le droit de contrôler eux-mêmes leurs affaires grâce à un statut d'autonomie à l'intérieur du Canada.

1 La nouvelle constitution reconnaît le droit des autochtones à **l'autonomie** et donne cinq ans au gouvernement fédéral et aux autochtones pour définir le contenu et la portée de cette autonomie.

2 S'il n' y a pas d'accord au bout de cinq ans, une cour obligera les deux parties à s'entendre.

✷ Info quiz

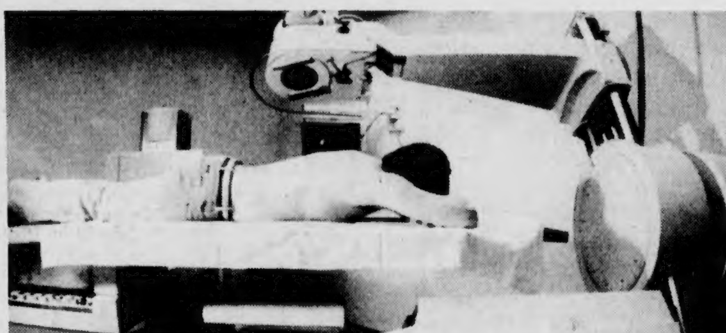
4) De quand date la Constitution canadienne?

Réponse en page 4.

Soleil et tabac: gare aux excès

Selon une récente étude de Statistique Canada, certains types de cancers sont plus répandus dans certaines provinces à cause du style de vie des habitants.

Par exemple, le Québec est la province où le taux de cancers du poumon est le plus élevé (92 pour 100 000 habitants chez les hommes). Explication des médecins: les Québécois sont de gros consommateurs de tabac.



Malgré les progrès de la médecine, 58 300 Canadien.ne.s mourront du cancer cette année.

Terre-Neuve est la province où l'on trouve le plus grand nombre de cancers de l'estomac et de cancers de la bouche par habitant. La cause principale semble être le poisson fumé que les Terre-Neuviens consomment en grande quantité.

Enfin, les cancers de la peau sont plus répandus en Colombie-Britannique que dans n'importe quelle autre province. Explication: l'abondance du soleil et les excès de bronzage que cela entraîne.

La télé au compte-minutes



Les parents canadiens disposent d'une nouvelle arme pour empêcher leurs enfants de passer trop de temps devant la télévision: le minuteur TV.

Cet appareil, qui coûte 140 $, permet d'attribuer à chaque enfant un temps de visionnement maximum.

Pour regarder la télévision ou jouer au Nintendo, l'enfant tape son code personnel sur un boîtier de la taille d'un livre de poche.

Lorsque son temps est écoulé, le poste de télévision s'éteint automatiquement.

✷ Info quiz

5) Combien d'heures un élève de 4e année passe-t-il devant la télé durant une année? Et combien d'heures en classe?

Réponse en page 4.

Petite province, gros bébés

L'Île-du-Prince-Edouard a beau être la plus petite province canadienne, c'est aussi celle où naissent les plus gros bébés.

Le poids moyen des nouveau-nés dans cette province maritime était de 3 520 grammes en 1989, soit cent grammes de plus que la moyenne nationale.

On ignore les causes exactes de cette différence, mais les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard disent en plaisantant que la qualité nutritive de leurs célèbres patates y est pour quelque chose.

De l'autre côté, le Québec est la province où les nouveaux-nés pèsent le moins lourd (environ 70 grammes de moins que dans le reste du pays). Explication possible: la forte consommation de tabac chez les femmes.



Connais-tu l'actualité?

1. Quel pays a fêté 125 ans cet été?

❑ A. Brésil

❑ B. Canada

❑ C. États-Unis

2. Qui sont les candidats à la présidence des États-Unis?

❑ A. Dan Quayle

❑ B. William Clinton

❑ C. George Bush

❑ D. Ross Perot



La nageuse Sylvie Fréchette.

3. Dans quelle ville allemande y a-t-il eu des manifestations anti-immigrants?

❑ A. Munich

❑ B. Berlin

❑ C. Rostock

4. Quels événements importants ont eu lieu dans les villes espagnoles de Séville et de Barcelone?

❑ A. Exposition universelle

❑ B. Conférence de paix

❑ C. Sommet de la Terre

❑ D. Jeux olympiques d'été

5. Pourquoi la Canadienne Sylvie Fréchette n'a pas reçu la médaille d'or en nage synchronisée aux Jeux olympiques?

❑ A. Elle n'a pas participé aux Jeux olympiques.

❑ B. Un des juges s'est trompé.

❑ C. Les autres nageuses étaient meilleures qu'elle.

6. Le Canada a gagné combien de médailles (or, argent et bronze) aux Jeux olympiques?

❑ A. 12

❑ B. 16

❑ C. 18

7. Sarajevo est la capitale d'un pays qui connaît actuellement une guerre civile. Lequel?

❑ A. Irak

❑ B. Bosnie-Herzégovine

❑ C. Russie

8. Quel est le nom de l'ouragan qui a frappé les Bahamas et la Floride?

❑ A. Andrew

❑ B. Bill

❑ C. George

9. Quelle province canadienne a reçu la fin de l'ouragan sous la forme de pluie?

❑ A. Colombie-Britannique

❑ B. Nouveau-Brunswick

❑ C. Ontario

10. Des pourparlers constitutionnels ont eu lieu cet été sur une île canadienne. Laquelle?

❑ A. Île de Vancouver

❑ B. Île du Prince-Édouard

❑ C. Île de Baffin

Le mystère des mots

Savais-tu que le mot *jeans* vient de la prononciation anglaise de Gênes, la ville italienne d'où venait le coton utilisé dans la fabrication des premiers jeans. De la même façon, un autre matériel utilisé venait de Nîmes, d'où ***denim***. Les premiers jeans ont fait leur apparition en 1874, inventés par Jacob Davis et Levi Strauss.

Peuples d'autrefois

Autrefois, plusieurs pays étaient habités par des peuples qui sont aujourd'hui à peu près disparus. Écris à côté de chaque peuple son pays d'origine. Pour t'aider, sers-toi de la liste ci-dessous.

1. Hellènes: ____________
2. Helvètes: ____________
3. Ibères: ____________
4. Germains: ____________
5. Aztèques: ____________
6. Magyars: ____________
7. Gaulois: ____________
8. Iroquois: ____________
9. Mohicans: ____________
10. Romains: ____________
11. Incas: ____________

Pays: *États-Unis, Suisse, Pérou, Grèce, Italie, Espagne, Allemagne, Canada, France, Hongrie, et Mexique.*

Des monstres amusants

Pour ceux qui ne savent pas quoi faire de leur papier brouillon, voici un jeu amusant à faire durant les jours de pluie.

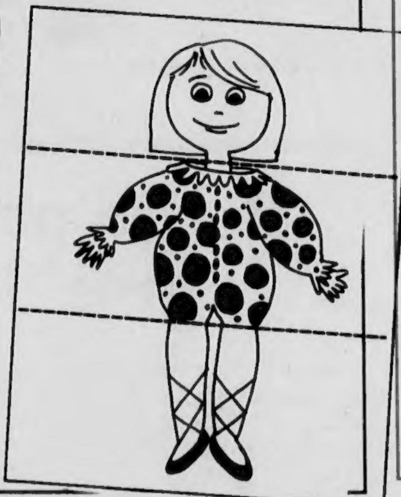
Nombre de joueurs: minimum de trois, pas de maximum.

Matériel: feuilles de papier (pliées en trois parties égales), crayons de différentes couleurs.

✔ Chaque joueur reçoit un crayon et une feuille de papier. Sur la partie du haut, il dessine une tête de son choix (éléphant, infirmière, roi, etc.). Quand il a terminé, il indique les lignes du cou pour le prochain joueur, puis il replie la partie du haut sous la partie du bas pour la cacher et passe son papier au prochain.

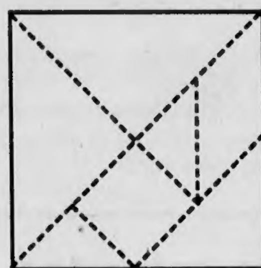
✔ Le prochain joueur dessine sur la partie du milieu, un corps de son choix (chef cuisinier, poteau de téléphone, flamant rose, etc.). Encore une fois, il indique avec des petites lignes où commencer les jambes. Puis, il tourne son papier à l'envers et le glisse au prochain joueur.

✔ Le dernier joueur dessine des jambes (clown, racines, ballerine, etc.). Quand tout le monde a terminé, c'est le temps de découvrir les monstres que vous avez créés! (On reconnaît les dessins de chacun par la couleur du crayon). Et on recommence.



Donner vie à des formes...

Les Chinois savaient comment s'amuser simplement. Dès le 19e siècle, ils se divertissaient avec le tangram: un carton carré découpé en sept pièces qui donnent naissance à des formes de toutes sortes.



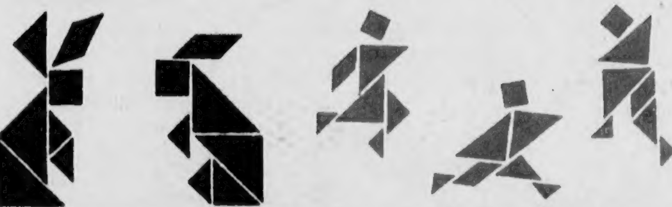
• Prends un carton carré et découpe-le comme à gauche.

• Une fois les pièces découpées, tu peux t'amuser à recréer le carré.

• Avec les sept pièces, tu peux ensuite inventer des formes imaginaires. Il en existe plus de 1 500.

• Tu peux t'amuser sans fin avec ce jeu semblable au casse-tête.

Voici quelques-unes des nombreuses formes existantes:



✶ Info quiz

Réponses:

1) Israël est le nom d'un personnage de la Bible également appelé Jacob.
2) environ 925 millions.
3) RFA = République fédérale d'Allemagne. RDA = République démocratique allemande.
4) 1867.
5)) 1 170 heures devant la télévision et 900 heures en salle de classe.

Réponses

L'actualité:
1-B; 2-B et C; 3-C; 4-A et D; 5-B; 6-C; 7-B; 8-A; 9-C; 10-B.

Peuples d'autrefois:
1-Grèce; 2-Suisse; 3-Espagne; 4-Allemagne; 5-Mexique; 6-Hongrie; 7-France; 8-Canada; 9-États-Unis; 10-Italie; 11-Pérou.